

SOMMET INTERNATIONAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
TERRE, BIODIVERSITÉ ET CLIMAT

D'a

désertif'
actions

2019

RAPPORT
FINAL

+ de 380
participants

+ de 40
intervenants

4
ateliers
thématiques

40
pays
représentés

3
panels de
hauts niveaux

DU 19 AU 22
JUIN 2019

OUAGADOUGOU
Burkina Faso



desertif-actions.org

Organisateurs



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification

Rapportage général : Manon Albagnac, CARI

Nos remerciements particuliers vont aux rapporteurs et animateurs des ateliers de travail et des plénières :

Emily Arnoux, Flora Ben Chekroun, Nabil Ben Khatra, Ismaël Allahi Bizo, Mathilde Bourjac, Sacha Bronfort, Séverine Demerre, Fatima Kaba, Amory Lumumba, Fatou Mar N'Diaye, Bora Masumbuko, Noella Mbery, Razingrim Ouedraogo, Richard Ouedraogo, Kouyaté Goundo Sissoko, Bernard Terris, Sylvestre Tiemtore, Maxime Thibon, Anna Veillon, Ahamed Yahaya

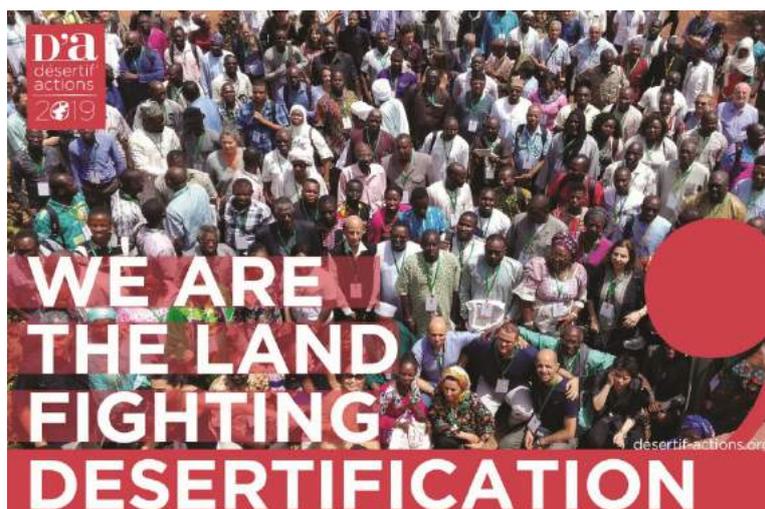
Relecture : Adeline Derkimba, Patrice Burger

Mise en page : Stéphanie Dubois de Prisque

© Edition CARI 2019, 12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort
www.cariassociation.org



**Nous sommes la terre qui se défend contre la désertification.*



EXTRAITS DE LA DÉCLARATION

La dégradation des terres et la désertification créent une ligne de partage entre des promesses possibles d'avenir et, pour plus d'un milliard de personnes un avenir impossible à envisager. C'est en conscience insupportable.

« Notre conviction est qu'il faut mobiliser les forces dormantes avec les forces en présence que nous sommes, acteurs du développement, les forces actives en milieu paysan, pastoral, oasiens, insulaires et tant d'autres, qui sont citoyens du monde à nos côtés : ensemble, nous ne sommes pas les défenseurs de la terre face à la désertification, mais désormais NOUS sommes la terre qui se défend. »

(...) Conscients des regains d'insécurité, nous refusons de nous laisser effrayer et affirmons par notre présence et nos travaux que nous sommes déterminés à opposer notre résistance à la fatalité du destin.

(...) Nous sommes déterminés à mener à bien les discussions sur le foncier dont le sujet est porté pour la première fois explicitement à l'agenda officiel de la conférence des parties de la CNULCD.

(...) Dans cet agenda, nos contributions iront aux liens terre / biodiversité / climat, au lien terre / énergies renouvelables, au lien rural / urbain et au lien terre / santé.

« A Ouagadougou, sur les terres blondes et rouges de la désertification, en ce mois de juin 2019, de manière organisée et constructive, nos quatre jours de travaux de Désertif'actions ont été la manifestation exacte du refus de céder aux forces mobilisatrices du désespoir vers de mauvais destins : la dégradation des terres ne passera pas par nous ! »



Sommaire

1. Contexte général.....	7
2. Ouverture du Sommet Désertif'actions 2019	8
a. M. Nestor Batio Bassiere.....	8
b. M. Ibrahim Thiaw	8
c. Mme Juliette Compaoré	10
d. M. Patrice Burger.....	10
e. M. Xavier Lapeyre de Cabanes.....	11
3. Plénière introductive.....	13
a. M. Patrick Caron	13
b. M. Marcos Montoiro.....	14
c. M. Jean-Luc Chotte	14
d. Dr. Amadou Didier Tidjani.....	15
e. M. Patrice Burger.....	15
f. Discussions.....	15
4. Premier panel : La place des terres dans les initiatives en Afrique	17
a. M. Issifi Boureima	17
b. M. Elvis Paul Tangem	18
c. M. Amadé Ouedraogo	18
d. M. Ousseini Ouedraogo.....	19
e. M. Sidi Ahmed Cheine.....	19
f. Discussions	20
5. Deuxième panel : Décryptage des négociations en cours à la CNULD.....	21
a. M. Octavio Perez Paro.....	21
b. Mme Nathalie Van Haren	22
c. Mme Djatougbe Aziaka.....	23
d. M. Marcos Montoiro	23
e. Discussions	24
6. Atelier 1 - L'IGMVSS et la société civile : faire de la GMV un cadre opérationnel de lutte contre la désertification	26
a. M. Elvis Paul Tangem	26
b. Mme Aminata Correra	27
c. M. Damas Poda	28
d. Mme Fatima Kaba	29
e. M. Sayouba Bonkongou	30
f. M. Jean-Jacques Bahire	31
g. Discussions	32



h.	Résultats des travaux	33
i.	Recommandations formulées	35
7.	Atelier 2 – Pastoralisme en zones arides : Réaffirmer son rôle majeur dans la lutte contre la désertification.....	36
a.	Session 1 : Pourquoi la restauration des parcours est-elle importante ?	36
b.	Session 2 : Comment restaurer et gérer de manière durable les parcours ? .	37
c.	Travaux en groupe sur la restauration et la gestion durables des parcours..	39
d.	Session 3 : Comment mobiliser les acteurs clés pour restaurer les parcours dégradés ?	41
8.	Atelier 3 – La mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres : anticiper les enjeux de la gestion foncière.....	43
a.	M. Marcos Montoiro	43
b.	Chris Magero.....	44
a.	Mme Nathalie Van Haren	45
b.	M. Abdoulaye Karama	45
c.	M. Michel Jérôme Tankoano.....	46
d.	M. Daouda Traore.....	47
e.	Discussions	48
f.	Recommandations formulées	49
9.	Atelier 4 – Les multi-usages de l'eau : améliorer la gestion intégrée des ressources en eau	51
a.	Mme Fatou Mar Ndiaye.....	51
b.	M. Antoine N'Do.....	52
c.	M. Léonard Bationo	53
d.	M. Sandro Ali.....	54
e.	M. Sidi Ahmed Cheine.....	54
f.	Discussions	55
g.	Recommandations formulées	55
10.	Troisième panel : Les financements de la lutte contre la désertification	57
a.	M. Benoit Ouedraogo.....	57
b.	M. Gautier Queru	58
c.	M. Jean-Marc Chataigner.....	59
d.	M. Nabil Ben Khatra.....	60
e.	M. Souleymane Jean Marie Sourwema	60
f.	M. Patrick Houben.....	61
g.	Discussions	62
11.	Plénière de clôture : en route pour New Delhi.....	63
a.	Mme Bora Masumbuko.....	63
b.	M. Lazare Tagnabou.....	63



c.	Mme Djatougbe Aziaka.....	64
d.	M. Bhawani Shanker Kusum	64
e.	Discussions	65
12.	Actions de sensibilisation.....	66
a.	Conférences et débats	66
b.	Activités culturelles	69
13.	Annexes.....	70
a.	Programme.....	70
b.	Liste des participants.....	72



1. Contexte général

Le Sommet International des acteurs de la société civile, Désertif'actions 2019, s'est tenu du 19 au 22 juin 2019 à Ouagadougou, avec l'appui du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique du Burkina Faso. Le ministre, M. Nestor Batio Bassiere, a accepté de parrainer la rencontre et de porter la Déclaration du Sommet à la 14^{ème} Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification qui se tiendra à New Delhi, en Inde, du 2 au 13 septembre 2019.

À l'initiative du CARI, Désertif'actions 2019 est la quatrième édition du Sommet international des acteurs non étatiques qui depuis 2006, précède les Conférences des Parties (COP) de la CNUCLD et vise à organiser la concertation de la société civile, et l'identification de positions communes sur les grands enjeux en matière de gestion durable des terres.

Pour la première fois, ce Sommet est organisé sur le continent Africain, au cœur du Sahel, une région très fortement touchée par la Désertification. Accueillir cette rencontre au Burkina Faso n'est pas anodin. Pays pionnier de la lutte contre la désertification depuis les grandes sécheresses des années 70 et 80, l'État Burkinabé n'avait pas attendu la reconnaissance du phénomène par la communauté internationale pour initier des premiers plans d'actions. Le président Thomas Sankara, à la fin des années 80, avait prophétisé que l'agroécologie serait seule à même de rendre le pays autosuffisant. Cette vision est plus que jamais d'actualité, et les participants à Désertif'actions l'ont rappelé à maintes reprises. Le Burkina Faso, pays des hommes intègres, est aussi la patrie qui a vu naître M. Yacouba Sawadogo, l'homme qui a stoppé le désert dans son village de Gourga. Ses efforts pour régénérer les sols de ses champs avec le zaï et l'agroforesterie ont été récompensés en 2008 du Prix Nobel alternatif.

Malgré les efforts de ses fils et filles, le Burkina Faso reste confronté au défi de la dégradation des terres. Des études récentes font état de la dégradation annuelle de 470 000 ha de terres, soit l'équivalent de deux terrains de football par jour ! Cette dégradation est accentuée par la déforestation et les effets des changements climatiques.

La société civile du Burkina Faso se demande constamment où passe l'argent de la lutte contre la désertification, et pourquoi depuis plus de 30 ans que des interventions sont menées, la tendance de la dégradation n'est pas inversée. Alors que les modes de vie de la population du pays continuent de reposer sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie, M. Sylvestre Noaga Tiemtore, le coordinateur du SPONG, a rappelé en introduction de Désertif'actions 2019 que **« de tous nos actes, ceux que nous accomplissons pour les autres en valent la peine ! »**.

Ces défis rencontrés par les burkinabè trouvent leur écho ailleurs dans le monde, dont la beauté repose sur l'équilibre des forces. **« Nous sommes aujourd'hui dans un déséquilibre terrible »** a martelé M. Patrice Burger, le président du CARI. Ce grand moment, Désertif'actions 2019, qui réunit cette grande communauté de la société civile, doit tenter de relever ces défis et d'y apporter des éclairages. M. Patrice Burger rappelle ce message de John Sig, comme un mantra qui doit guider les pas des acteurs en présence, **« Je ne me bats pas pour la survie des forêts mais je suis la forêt qui se bat contre la dégradation »**.



2. Ouverture du Sommet Désertif'actions 2019

a. M. Nestor Batio Bassiere

Ministre de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique du Burkina Faso

L'époque actuelle est cruciale pour l'avenir de la planète, alors que plus d'un tiers des surfaces émergées est touché par la désertification et la dégradation des terres, essentiellement en zone sèche. Ces phénomènes affectent près de 2 milliards de personnes parmi les populations les plus pauvres. En Afrique, plus d'un milliard d'hectares, soit 73% des terres arides, sont affectés par la désertification. Cette dégradation s'accroîtra avec les effets de l'accroissement de la démographie et du changement climatique ; une augmentation moyenne de la température de six degrés d'ici à la fin du siècle, est en effet annoncée par les experts. Les tempêtes de sable, la perte de la biodiversité, la faible productivité des terres, l'insécurité alimentaire, la perte des emplois et des revenus, les conflits entre les différents utilisateurs des terres, les migrations ne sont que quelques-unes des conséquences qui menacent l'avenir de l'humanité. Le thème choisi pour la 4^{ème} édition du Sommet Désertif'actions, « Terre, Biodiversité et Climat » interpelle la responsabilité individuelle et collective à considérer la terre productive comme la mère nourricière du monde.

« Sans terre, pas de vie et sans vie, pas d'avenir. »

Les sujets traités au cours des travaux de D'a 19, contribueront, à améliorer la perception des liens entre la lutte contre la désertification et les ODD et à jeter les bases de la mise à l'échelle de la gestion durable des terres pour une atteinte des cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres. Ils consolideront également l'application de l'Initiative sur les « 3S » (Soutenabilité, Sécurité, Stabilité) ainsi que « L'Appel à l'action de Ouagadougou pour la création d'emplois verts liés à la terre », résultant des résolutions de la célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre la Désertification en juin 2017 au Burkina Faso.

« Je lance un appel solennel pour le renforcement de la coopération et de la solidarité pour la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres dans nos pays affectés. Ce n'est qu'à ce prix que nous construirons durablement notre avenir de dignité humaine et d'opportunités de création d'emplois verts décentes pour la réduction de la faim et de la pauvreté, la résilience de nos écosystèmes et de nos communautés au changement climatique tant de nos pays que de notre planète. »

b. M. Ibrahim Thiaw

Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification

Il y a 25 ans, lors de la signature de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, les pays avaient reconnu que lutter contre la désertification était l'un des meilleurs moyens de lutter contre la faim et la pauvreté. Un quart de siècle plus tard, toutes les études confirment que ce diagnostic était le bon. Il y a 25 ans, les pays émettaient l'hypothèse que la dégradation des terres amplifierait les migrations forcées, ainsi que les risques de conflits liés à la compétition pour l'accès



aux ressources naturelles. Aujourd'hui, ce ne sont plus des hypothèses, mais des faits éprouvés, en particulier dans la région du Sahel. Les conflits de plus en plus meurtriers entre éleveurs et agriculteurs doivent être pris pour ce qu'ils sont en réalité, à savoir : une compétition féroce pour l'accès à la terre et à l'eau, dans un contexte d'affaiblissement des États et d'affaiblissement des systèmes judiciaires.

Ce constat est alarmant, voire sévère, cependant d'énormes progrès ont été réalisés, à travers le monde, pour lutter contre la dégradation des milieux naturels. Ces progrès résultent de l'engagement des gouvernements, des communautés rurales, des ONG ; grâce à l'aide des partenaires au développement, et dans une moindre mesure, grâce aux investissements privés ou la philanthropie.

La bataille est encore loin d'être gagnée, des millions d'hectares de terres, des millions de tonnes de sols fertiles continuent d'être perdus chaque année. Les pertes économiques qui en résultent et les conséquences sur notre santé et notre bien-être sont incalculables.

« Selon certaines estimations globales, nous perdons 23 ha de terres fertiles chaque minute ! »

A l'occasion des 25 ans de la Convention, en particulier lors de la quatorzième Conférence des Parties qui se tiendra en Inde en septembre 2019, il s'agira donc pour les pays de renouveler leur engagement collectif, visant à restaurer les terres dégradées et améliorer ainsi les moyens de subsistance directs de 1,3 milliard de personnes dans le monde. A la COP14 de New Delhi, les Parties auront l'opportunité de se distinguer en adoptant des décisions qui tranchent avec l'ordinaire, et surtout en exerçant leur leadership en matière de restauration des terres. Ce sera l'occasion de tracer une trajectoire ambitieuse pour les 25-30 prochaines années. Comment accroître de 50% la nourriture dans le monde, sans pour autant épuiser le capital naturel de l'humanité ?

Les travaux des Parties pour cette COP14 s'organiseront autour de cinq thématiques :

1. La Décennie de restauration des écosystèmes.
2. L'Impact de la dégradation des terres sur la santé humaine.
3. La sécheresse et la neutralité en matière de dégradation des terres.
4. Le Secteur privé et la création de chaînes de valeurs ; il s'agira de voir comment s'attaquer à la dégradation des terres à la source.
5. Enfin, et ce grâce au plaidoyer de la société civile, les Parties examineront pour la première fois la question des droits fonciers.

À ce titre, la société civile continue d'avoir un rôle essentiel et pluridimensionnel à jouer et elle est exhortée à faire son propre bilan, sans complaisance, des 25 premières années de la Convention.

Elle est ensuite invitée à scruter l'horizon des 25 prochaines années, en réfléchissant à ses rôles et responsabilités dans la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.

« Personne n'apprend à un Burkinabé comment lutter contre la désertification. Au contraire, des cohortes entières sont venues d'ailleurs, se former à l'école du Faso. »

M. Nestor Bado Bado, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et du Changement climatique et M. Ibrahim Thiaw, secrétaire exécutif de la CCNUD





c. Mme Juliette Compaoré

Présidente du Conseil d'Administration du Secrétariat Permanent des ONG au Burkina Faso

Désertif'actions, plus qu'un simple sommet sur la lutte contre la désertification, est un moment fort de la société civile pour susciter et construire des positions citoyennes dans un dialogue intelligent et multi-acteurs sur des sujets majeurs comme : les financements innovants de la Lutte Contre la Désertification, le foncier et la mise en œuvre de la neutralité, le pastoralisme en zones arides et la lutte contre la désertification, ou encore l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel. Les résultats de cette concertation seront portés lors de la prochaine conférence des parties de la CNUCLD, ainsi que dans d'autres arènes internationales. Désertif'actions se tient au Burkina Faso, au cœur du Sahel, où la désertification est toujours plus au cœur des enjeux de développement, et dans un contexte sécuritaire de plus en plus difficile, qui éprouve les actions de la société civile auprès des communautés.

Entre 2002 et 2013 au Burkina Faso, 5,16 millions d'hectares de terres se sont dégradés, soit 19% du territoire national. Cela correspond à la dégradation annuelle de 470 000 hectares. Cette dégradation résulte de trois grandes tendances :

- Une déforestation importante : en une décennie, le Burkina Faso a perdu plus de 2,4 millions d'hectares de forêts au profit de savanes ou de terres cultivées
- Une baisse de la productivité des savanes et des terres cultivées qui touche au moins 9% du territoire
- Une dégradation du stock de carbone organique du sol des savanes et des terres cultivées.

Des solutions existent et les États du Sahel se battent pour les appliquer, mais ils ne peuvent pas encore faire complètement face au fléau de la désertification. Le gouvernement burkinabé s'est engagé à récupérer ces 5 millions d'hectares d'ici 2030 pour atteindre la neutralité (ODD15), il ne pourra se passer de l'apport de la société civile, qui reste nécessaire pour mettre en œuvre les solutions et accompagner les populations.

d. M. Patrice Burger

Président et fondateur du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales en France

La dégradation des terres est une attaque majeure faite à l'épiderme du vivant, à la peau terrestre. C'est une sorte de lèpre de la terre, une frontière invisible. Mais aussi une forme de ligne de partage entre des promesses possibles d'avenirs, et pour beaucoup un avenir impossible à envisager. Cette catastrophe lente de grande magnitude dont la progression a trop longtemps été sous-estimée diminue le potentiel productif et les services des écosystèmes. Elle remet en cause le revenu et le mode de vie à court terme d'une bonne partie de l'humanité. Et à long terme elle condamne sa quasi-totalité. Aucune civilisation n'a survécu à la mort de ses sols !

Les sols agricoles, sont composés de 25 % d'air, de 25 % d'eau, de 45 % de matière minérale et de 5 % de matière organiques. C'est la déstructuration de leur équilibre et de leur fonctionnement, de la protection de couvert végétal, qui endommage la fabrique du vivant. La fuite des eaux et la ruine des sols sapent la base des écosystèmes dont ils sont les fondements.



Le processus de désertification c'est l'accroissement de l'érosion éolienne et hydrique, la perte de la fertilité, la diminution de la capacité d'absorption et de filtration de l'eau, la disparition des milliards de microorganismes... Pendant que les sols mondiaux se dégradent massivement, ce capital n'est pas renouvelable à l'échelle d'une génération. En Afrique 65% des terres arables sont affectées par la dégradation, et les projections à 2050 des effets ajoutés du réchauffement climatique font état d'une possible réduction de la production agricole de 30%, alors que la demande augmente de 50%. Concernant le réchauffement et la concentration de gaz à effet de serre, il est plus que temps de réaffirmer que l'agriculture est l'un des rares secteurs à pouvoir offrir des solutions à l'échelle requise, notamment via la séquestration du carbone dans les sols. Il y a en effet deux à trois fois plus de carbone dans les sols que dans l'air, et autant de carbone dans les trente premiers centimètres du sol que dans l'atmosphère. Une variation de quelques pour mille du stock de carbone dans les sols pourrait annuler ce puits terrestre ou au contraire compenser l'augmentation de CO₂ dans l'atmosphère. L'agriculture est de loin un levier prioritaire et puissant en termes de lutte contre les changements climatiques ; comment se fait-il que ce sujet ait été si longtemps écarté de l'agenda international ?

Les racines de nombreux conflits, la genèse des flux migratoires, la menace ultime pour notre espèce que sont les points de basculement du changement climatique à savoir la fonte des glaces, le dégel du permafrost et la modification des courants marins sont autant de facteurs supplémentaires des désordres du monde, dans lesquels la terre joue un rôle central.

Dans ce contexte il faut maintenant apprendre à vivre avec les mauvaises nouvelles et ne plus se cacher la vérité de ce qui va arriver. Il faut donner aux scientifiques la légitimité d'exprimer leurs inquiétudes sans sous-estimer les dangers. Il faut questionner de manière critique l'avenir probable, et surtout réfléchir à un autre avenir possible.

La bonne nouvelle, c'est que partout dans le monde, y compris dans les pays développés, des innovations et des attitudes encore peu médiatisées, voient le jour et invitent à de nouvelles formes d'habitabilité de la terre moins prédatrices sur les ressources et moins basées sur la maximisation du profit individuel. Parmi d'autres systèmes de production, l'agriculture qui produit la nourriture dont chaque individu a impérativement et biologiquement besoin, là où il vit, ne peut éviter une profonde remise en cause et l'invention de modalités nouvelles vers des pratiques écologiquement plus intensives dont l'agroécologie porte des promesses importantes.

« Avons-nous vraiment oublié que nous devons en réalité aux sols, la vie dont nous faisons partie ? »

e. M. Xavier Lapeyre de Cabanes

Ambassadeur de France au Burkina Faso

La France est fortement engagée dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, adoptée en 1994, qui est le seul texte international consacrant la nécessité d'une action commune pour lutter contre ce phénomène.

La 14^{ème} Conférence de Parties de cette Convention, qui se réunira du 2 au 13 septembre 2019 à New Delhi, en Inde, sera une nouvelle occasion pour la France d'affirmer sa volonté de faire de la lutte contre la dégradation des terres une priorité de son engagement auprès des pays les plus touchés. Ces engagements se



traduisent notamment par le financement de l'Agence Française de Développement et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial à des projets dans les domaines de la gestion durable de l'eau agricole et des forêts, de la surveillance environnementale ou de l'agriculture.

L'agroécologie constitue un pilier de l'engagement de la France auprès des États africains notamment Sahéliens. Dans ce cadre, la France a initié fin 2017 une Initiative Verte pour le Sahel, pour développer les pratiques agroécologiques dans la région, en se coordonnant avec les divers agenda internationaux (G7, G5 Sahel, COP, etc.)

Sur ces sujets, la mobilisation de tous les acteurs y compris non-étatiques est nécessaires. En cette année de célébration des 25 ans de la Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification, la France est fière d'avoir soutenu le CARI et le SPONG dans l'organisation du Sommet Désertif'actions 2019. Cet événement est une occasion unique de construire des réflexions et un plaidoyer qui pourront, en plus de contribuer à la préparation de la COP14, permettre de porter ce sujet souvent trop peu considéré, au plus haut niveau politique et dans un large panel d'enceintes internationales. Il s'agira d'une opportunité supplémentaire de renforcer les synergies évidentes entre la dégradation des terres et les enjeux de biodiversité et de climat.

L'engagement de la société civile durant le Sommet Désertif'actions 2019, à construire un message fort et concerté est donc déterminant.

Cérémonie d'ouverture





3. Plénière introductive

Animation : M. Nabil Ben Khatra, Coordinateur du Programme Environnement, Observatoire du Sahara et du Sahel

Le terme « désertification » désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les activités humaines et les variations climatiques. Contrairement à l'opinion répandue, la désertification n'est pas la transformation de la terre en désert. La désertification se produit du fait de l'extrême vulnérabilité des écosystèmes des zones sèches à la surexploitation et à l'utilisation inappropriée des terres. La pauvreté, l'instabilité politique, la déforestation, le surpâturage et des pratiques d'irrigation inappropriées peuvent entraver la productivité des terres.

Le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, adopté dans l'enceinte des Nations-Unies, traduit une détermination à « lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures ». L'Objectif de Développement Durable 15 sur la vie terrestre énonce plus précisément notre détermination à stopper et à inverser la tendance à la dégradation des sols.

a. M. Patrick Caron

Président du groupe d'experts de haut niveau du comité des Nations-Unies pour la sécurité alimentaire mondiale (vidéo)

Au sein de l'Institution intergouvernementale qu'est le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA), une interface science-politique, le Panel d'Expert de Haut niveau (HLPE), fourni des analyses et conseils indépendants. Ces études sont fondées sur des preuves scientifiques et elles résultent d'un dialogue continu entre les experts du HLPE et un large éventail d'acteurs (publics, privés, société civile, etc.) Il y a 2 ans, le CSA a demandé au HLPE d'élaborer un rapport sur ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas et ce qui fait désaccord à propos du thème « agroécologie et autres approches innovantes ».

Ce rapport, paru en juillet 2019, montre que les enjeux de la sécurité alimentaire doivent rester au sommet de l'agenda international. 800 millions de personnes se couchent chaque soir en ayant faim et dans le même temps, il y a une augmentation incroyable des problèmes de surpoids, d'obésité, et de carences nutritionnelles. Ces problèmes dramatiques nécessitent une reconfiguration profonde des systèmes alimentaires, qui ne jouera pas uniquement sur la question de la sécurité alimentaire, mais permettra de s'attaquer aux problèmes de sécurité, de santé, d'environnement, de climat, de stabilité politique, d'énergie, etc. Une transformation des systèmes alimentaires se retrouve bien au cœur des enjeux du développement durable.

Pour réaliser cette transformation radicale et de grande ampleur, l'agroécologie est une voie prometteuse. Toutes les expérimentations menées ces dernières années, derrière le vocable agroécologie, montrent à quel point elle permet de répondre non seulement aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, mais également de prendre en compte la dimension environnementale au travers de la restauration des terres.



b. M. Marcos Montoiro

Chargé des relations avec la société civile, Secrétariat Exécutif de la CNULD

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification est née à la suite du Sommet de la Terre organisé à Rio (Brésil) en 1992. À l'époque, la problématique de la dégradation des terres était considérée comme ne concernant que les pays africains. Mais cela n'était pas suffisant pour les pays africains, qui souhaitent voir tous les pays engagés dans la lutte contre la désertification. Le premier secrétaire exécutif de la Convention, M. Hama Arba Diallo, lui-même originaire de la région du Sahel au Burkina Faso, fortement touchée par la désertification, a mené un plaidoyer fort pour que tous les pays rejoignent la Convention. Aujourd'hui, 197 pays sont Parties de cette Convention.

La désertification menace directement les modes de vies de 3 millions de personnes, 2 milliards d'hectares de terres sont dégradés ou en cours de dégradation, en raison des activités humaines et des changements climatiques. Cela occasionne la disparition de milliers d'espèces animales et végétales, et entraînerait une perte de 10% du PIB mondial chaque année. Les conséquences de la désertification affectent donc le monde entier.

La gestion durable des terres, qui permet de lutter contre la désertification, contribue aussi à l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques, ainsi qu'à l'amélioration de la diversité biologique.

En 2015, lors de la 12^{ème} Conférence des Parties, la Convention s'est engagée à mettre en œuvre la cible 15.3 de l'ODD 15, concernant la neutralité en matière de dégradation des terres. Plus de 120 pays sont à ce jour engagés dans le processus et ont fixé des cibles volontaires pour atteindre la neutralité.

c. M. Jean-Luc Chotte

Directeur de recherche à l'Institut de Recherche et Développement en France, représentant de l'Interface Science-Politique de la CNULD

La volonté seule ne suffit pas pour proposer des solutions ancrées dans les territoires permettant de tirer le meilleur des terres pour répondre aux besoins actuels de chacun, mais aussi aux besoins des générations à venir. Les terres sont à la croisée de multiples enjeux (sécurité alimentaire, bien-être de chacun, santé de tous, biodiversité, climat) et les solutions à apporter doivent embrasser toutes ces dimensions. Bien souvent il existe des tensions entre les différents services rendus par les terres.

Peut-on continuer à ne pas se soucier de la dégradation des terres dans les zones les plus fragiles en consommant des produits originaires de ces zones ? Peut-on continuer altérer le climat sans se soucier des conséquences de ces dérèglements à des milliers de kilomètres ? Peut-on détruire la biodiversité sans se soucier des conséquences locales et mondiales ?

Il est urgent d'amplifier toutes les initiatives qui visent à produire des innovations coconstruites avec tous les acteurs, des innovations ancrées dans les territoires et de coconstruire des actions qui lient bénéfiques locaux et impacts mondiaux.

Les experts de l'Interface Science-Politique (SPI) de la CNULD travaillent pour répondre à ces enjeux, en mettant en évidence les co-bénéfices de la lutte contre la désertification. Le cadre conceptuel de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres et de ses trois indicateurs (couverture du sol, productivité et stockage de carbone), élaboré par le SPI, est un guide pour aider tous les acteurs (ONG, Décideurs publics et privés) pour la mise en œuvre de pratiques et approches de gestion durable des terres. Il intègre des outils pour mesurer les trois indicateurs de



la NDT et des recommandations pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques et leur partage d'un territoire à l'autre.

d. Dr. Amadou Didier Tidjani

Enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey au Niger, corédacteur du rapport de l'IPBES

Nos laboratoires abordent-ils les vraies questions de recherche qui pourraient être réellement utilisées par les acteurs sur le terrain, pour apporter les changements requis ? Sur les questions de lutte contre la désertification en particulier, certains chercheurs classiques ont loupé le coche et restent cloisonnés en attendant que les personnes qui travaillent dans le développement viennent vers eux. Un manque de données scientifiques sur l'état des terres est par ailleurs à déplorer. Ce manque est flagrant au Niger, dans les rapports transmis par le pays à la Convention : les chiffres avancés sont souvent dépassés.

La transmission vers la jeune génération est enfin un enjeu majeur et pourtant peu adressé. Les questions liées à la dégradation des terres sont peu enseignées dans toutes les filières universitaires. Et le manque de données pose là encore problème : si des photos ne sont pas prises, les générations à venir de connaîtront pas certains de nos écosystèmes.

e. M. Patrice Burger

Président et fondateur du CARI, France

La réalité c'est que nous sommes en échec car le monde est en grande difficulté. Aujourd'hui, personne, ni les gouvernements, ni les chercheurs, ni la société civile, n'a les solutions à l'échelle requise. Tous les rapports sur l'environnement (GIEC, SPI, IPBES), vont dans la même direction que le monde est dans une impasse. Cette dégradation des terres est une catastrophe lente mais de grande magnitude. Aucune civilisation n'a survécu à la mort de ses terres.

Beaucoup d'acteurs évoluent et s'activent pour trouver des solutions, en ordre dispersé. Il est nécessaire de se rassembler pour discuter, échanger des solutions ; en impliquant tous les acteurs jusqu'aux communautés de base. Les populations rurales savent beaucoup de chose sur leurs écosystèmes ! Les réseaux multi-acteurs comme le ReSaD ou le RADD0, ainsi que la Convention Désertification sont des cadres qui portent ce dialogue.

f. Discussions

- Il y a un fossé entre l'étendue des besoins et les réponses apportées : au niveau des États, les financements mobilisés pour les terres via divers fonds ne sont pas à la hauteur ni en termes de montants ni en termes de vitesse d'investissement. Les États ont besoin de l'appui de la société civile.
- On parle de désertification depuis très longtemps dans les pays du Sahel, où beaucoup d'actions sont entreprises, mais peu de résultats sont visibles. Il est nécessaire de créer et/ou renforcer les dispositions pour savoir où va l'argent du financement de la lutte contre la désertification.
- Des grandes initiatives existent sur la lutte contre la désertification, comment les fédérer alors que le niveau local est réellement pertinent pour agir ? Dans le même temps, des innovations sont développées localement et donnent des résultats intéressants, comment les diffuser plus largement ?



- L'implication des communautés à la base a été soulignée, il s'agit de populations rurales d'agriculteurs, de pasteurs, de peuples autochtones, etc. Il est souvent difficile pour ces personnes d'avoir accès et de comprendre les demandes, les décisions et les textes des Conventions internationales, qui ne sont souvent disponibles qu'en anglais. Le Réseau des Peuples Pasteurs du Sahel (RPPS Mali) appelle la Convention Désertification à faciliter la vulgarisation de ces textes.
- Dans cette lutte, il est primordial de mettre en lumière les expériences qui fonctionnent pour les déployer à plus grande échelle. Parmi les solutions qui existent, il y a l'agroécologie. Il est nécessaire d'investir pour diffuser ses pratiques, en formant et accompagnant les agriculteurs.

Pour lutter contre la désertification, les panelistes et les participants appellent à une plus grande action concertée entre tous les acteurs et à son inscription dans les priorités des États.

Le financement devrait être une priorité à tous les niveaux et à toutes les échelles. D'importants moyens financiers sont mobilisés pour aller dans l'espace alors qu'une partie des décideurs de ce monde a renoncé à soutenir des politiques de développement permettant simplement à un milliard de personnes de vivre dignement. Nous avons tous les moyens pour trouver et mettre en œuvre des solutions : la science, les hommes, les technologies... Il faut continuer à y croire et mener des actions concrètes de lutte contre la désertification.

« Le succès ne dure pas, l'échec ne tue pas, ce qui compte c'est d'avoir le courage de continuer. » Winston Churchill



4. Premier panel : La place des terres dans les initiatives en Afrique

Animation : M. Maxime Thibon, chargé de mission intersectorialité, Institut de Recherche et de Développement, France

La diminution de la diversité biologique, la dégradation des terres, la désertification et les changements climatiques sont des phénomènes interdépendants qui impactent conjointement les régions vulnérables par leurs effets néfastes. C'est pourquoi les Accords Multilatéraux sur l'Environnement issus de Rio préconisent un développement et une exploitation viable des ressources naturelles, la lutte contre la pauvreté, les renforcements des moyens à tous les niveaux et l'emploi des ressources fondées sur la participation, la coopération internationale et une approche intégrée des problèmes. Le défi est de mettre en place des stratégies pour faire pencher la balance du même côté.

a. M. Issifi Boureima

Représentant de la Commission Climat sur la Région du Sahel, Niger

La Commission Climat sur la Région du Sahel (CCRS) a été créée à la suite de la COP 22 de Marrakech, pour faciliter la mise en œuvre de l'accord de Paris. Elle regroupe des experts nationaux pour traiter des questions environnementales concernant le Sahel. Le Sahel climatique est une vaste région, délimitée par sa pluviométrie, démarrant au Cap Vert et s'étalant jusqu'en Djibouti. Les pays du Sahel sont massivement touchés par la désertification, et la CCRS intègre pleinement cet enjeu.

Les travaux de cette commission ont été initiés avec l'élaboration d'un rapport diagnostic intégrant le profil de vulnérabilité des populations. Sur la base de ce diagnostic qui indique que 70% des terres de la région sont dégradées, la commission a établi un Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel (PICRS 2018-2030) et un Programme Prioritaire pour Catalyser les Investissements (PPCI), organisé autour de 6 axes thématiques :

1. Restauration et réhabilitation des terres dégradées et des écosystèmes
2. Gestion intégrée des ressources en eau ;
3. Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux
4. Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès aux services énergétiques modernes
5. Développement de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques
6. Renforcement des capacités.

Cette initiative permet donc bien de faire le lien entre les enjeux climatiques et la lutte contre la désertification.

La table-ronde des partenaires financiers en février 2019 à Niamey a permis d'enregistrer des annonces pour la réalisation du PPCI, à hauteur de 3,42 milliards de dollars. La prochaine étape pour la Commission est donc l'exécution de son programme prioritaire. Il sera alors crucial que les différents acteurs, publics, privés et de la société civile, se concertent et collaborent dans la réalisation de cette initiative.



b. M. Elvis Paul Tangem

Coordinateur de l'Initiative pour la Grande Muraille Verte à l'Union Africaine

Sur le continent africain, les terres sont fortement dégradées, c'est un fait. L'état des sols dégradés ne permet plus d'y poursuivre les activités dont dépendent les modes de vie de la population. *« Si les terres disparaissent, nous disparaîtrons. »*

La plupart des conflits en Afrique sont directement ou indirectement liés aux terres. La terre a donc un rôle central dans toutes les initiatives qui existent actuellement. Elle est le fondement pour atteindre les objectifs et les stratégies de développement, prises en Afrique et dans le Monde, ainsi que les accords multilatéraux sur l'environnement (Agenda 2063, ODD, Accord de Paris).

De nombreux programmes de l'Union Africaine adressent la dégradation des terres et les changements climatiques : la Grande Muraille Verte, la stratégie continentale de lutte contre les changements climatiques, le cadre continental pour la gestion durable des forêts ou encore l'Africa Land Policy Center (ALPC) sur la gouvernance des terres.

Des initiatives comme la GMV sont reconnues aujourd'hui comme une solution tangible aux divers enjeux environnementaux, de sécurité et de développement au Sahara et au Sahel. On ne peut pas séparer la protection de la flore et de la faune et la préservation des sols ; toutes ces luttes doivent être menées de front car elles sont intrinsèquement liées.

La réussite de ces initiatives nécessite enfin une très forte mobilisation, de tous les acteurs. Le SPONG en tant que coalition, est un bon témoin d'une collaboration réussie entre la société civile et le gouvernement pour contribuer à la vie publique et au développement. Cela doit inspirer les organisations et gouvernements des autres pays. Une collaboration avec la société civile telle que celle qui a été engagée doit permettre d'apporter au sein des grandes initiatives sur les terres, les bonnes pratiques locales et les savoirs autochtones.

c. M. Amadé Ouedraogo

Point focal de la Convention des Nations-Unies sur la Diversité Biologique au Burkina Faso

La désertification et la dégradation des terres contribuent également à la destruction des écosystèmes et à la perte de diversité biologiques. Une série d'étude menées au Burkina Faso, fait ressortir plusieurs chiffres clés :

- 470 000 hectares de terres sont perdus chaque année,
- La perte de biodiversité atteindrait environ 18% du PIB,
- Ce sont 350 espèces de plantes et 12 espèces de mammifères qui sont directement menacés.

Toutes les initiatives prises, telles que la Semaine de l'Arbre, la Grande Muraille Verte ou encore la protection du parc de Nazinga (à la frontière du Ghana), contribuent à conscientiser la population et à mettre en lien les différents phénomènes (désertification, changements climatiques).

Pour réussir, ces initiatives nationales et régionales doivent être menées en synergie entre elles, et intégrer également les initiatives locales. Elles doivent s'inscrire dans les trois Conventions de Rio, cependant l'absence de coordination entre ces Conventions entraîne de déperditions financières.

« Tant qu'il n'y a pas de synergie et de volonté politique soutenue, nous risquons de ne pas atteindre de résultat. Nous vivons une mobilisation mondiale actuellement sur ces questions qui interpellent tout le monde. »



d. M. Ousseini Ouedraogo

Secrétaire Exécutif du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest

L'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO), mise en place par le ROPPA en avril 2018, est une plateforme de coopération intersectorielle. Elle vise à promouvoir et accompagner une transition agroécologique en Afrique de l'Ouest et à renforcer les synergies entre les différents organismes et échelles d'action, pour accentuer la force du plaidoyer, la visibilité du mouvement et l'impact de initiatives agroécologiques.

Cette Alliance se veut une réponse aux enjeux liés à la transformation nécessaire des système agro-alimentaires. En particulier, il s'agit d'inverser la tendance du développement de l'agriculture industrielle inspirée par la Révolution Verte, dont les effets négatifs sur l'environnement, les sociétés, les économies ou la santé sont désormais connus. De plus en plus de travaux de recherche valident les pratiques de l'agroécologie, comme des solutions aux enjeux environnementaux et de développement.

Des obstacles à la transition agroécologique persistent encore, pour les lever il est nécessaire d'agir simultanément au sein de différentes sphères d'influences (politique, recherche, paysannat, société civile) et de l'échelle locale à l'échelle internationale. Chaque acteur, à son niveau, est essentiel pour amener les changements, c'est pourquoi 3AO propose de définir les rôles et coordonner les actions communes pour développer l'agroécologie, partager les expériences entre acteurs, et renforcer leurs capacités techniques.

Cette synergie d'action, déjà évoquée plusieurs fois, est cruciale pour la réussite de la transition agroécologique. Elle doit conduire à la mise en place de mesures politiques incitatives. Par ailleurs, la prise en compte de l'agroécologie dans les enseignements pourra être un levier à la prise de conscience et à la réalisation effective d'une transition.

Ce type d'alliance internationale, ne permet encore pas suffisamment de rassembler experts scientifiques et acteurs de la société civile.

e. M. Sidi Ahmed Cheine

Chargé de projet pour l'association Tenmiya et le RADDO Mauritanie

Le Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis (RADDO) est un regroupement international d'acteurs de la société civile oasienne, dont l'ONG CARI assure la coordination.

Dans les zones arides et hyper arides, les écosystèmes oasiens sont fragiles et très vulnérables face aux changements climatiques. Ils sont pourtant peu intégrés dans les programmes de développement. C'est pourquoi le RADDO se donne pour mission de porter la voix des oasiens sur la scène internationale, afin de préserver ces écosystèmes et d'appuyer les paysans de ces contextes géographiques particuliers.

Les principaux problèmes auxquels sont confrontées les oasis sont :

- La rareté des ressources hydriques

Les oasis sont des agrosystèmes situés dans les zones désertiques, au bord des vallées, dans les bas-fonds. Elles sont donc très vulnérables aux changements climatiques et en particulier à la variabilité pluviométrique. Dans les années 60 et 70, la raréfaction des puits a amené les paysans à utiliser des systèmes d'exhaure



plus puissants, comme les motopompes, et à aller chercher de l'eau plus profondément. Mais ces apports technologiques n'ont pas été accompagnés de politiques de gestion et de protection des nappes phréatiques. Aujourd'hui, l'heure est à la mise en place de système de gestion économe de l'eau et moins énergivore : système californien, goutte à goutte, etc. Ces systèmes sont néanmoins très onéreux et les paysans oasiens ne sont pas toujours en mesure de les financer.

- Déplacement des populations

À partir des années 70, où le Sahara a connu d'intenses épisodes de sécheresse, les migrations massives des pays du Maghreb ont fait perdre une main d'œuvre importante aux oasis. Les jeunes oasiens restent touchés par ce phénomène. Le manque d'opportunités professionnelles et l'insécurité financière constante de leurs parents, leur font craindre pour leur avenir.

- Enclavement

Au vu du positionnement géographique des oasis, isolé et parfois difficile d'accès, les produits importés sont relativement coûteux pour leurs habitants. Cet isolement ne favorise pas non plus l'exportation des produits fabriqués sur place, et entrave donc le développement d'une économie basée sur une exploitation durable des ressources naturelles.

Un travail en synergie est essentiel pour sauver ces écosystèmes, les décideurs doivent notamment s'engager et mettre en place de subventions pour des moyens de production durables.

f. Discussions

Il existe beaucoup de projets et d'initiatives, adressant les enjeux des terres, et faisant le lien avec les enjeux de climat et de biodiversité, voire avec d'autres enjeux du développement (alimentation, santé, sécurité, etc.) Cependant, plusieurs constats demeurent concernant ces projets et initiatives :

- Les grandes initiatives sont menées sur les mêmes territoires mais sans cohérence ou synergie apparente entre elles.
- Une partie des acteurs indispensables sont trop peu impliqués dans la construction et la réalisation de ces initiatives, notamment les autorités locales, les chercheurs et scientifiques ou encore la société civile.
- Ces acteurs, et notamment ceux qui s'investissent localement, n'ont que rarement accès aux financements mobilisés dans ces initiatives, alors que les discours font état de milliards d'euros.
- L'intérêt politique pour la réalisation concrète de ces initiatives dans les pays n'est pas toujours à la hauteur des enjeux et besoins.

Parmi les pistes d'amélioration discutées :

- Améliorer la compréhension des processus de dégradation des terres à tous les niveaux et notamment dans les cursus de formation.
- Souligner ce qui ne marche dans toutes ces initiatives et dans les actions entreprises pour la lutte contre la dégradation des terres : dans certains cas, les chiffres annoncés par les responsables de projet diffèrent grandement de la réalité observable sur le terrain. Il faut accepter de parler de ce qui ne marche pas pour apprendre et corriger ses erreurs.



5. Deuxième panel : Décryptage des négociations en cours à la CNULD

Présidence : M. Justin Goungouna, Secrétaire Permanent du Conseil National pour le Développement Durable au Burkina Faso

Animation : Mme Jiajia Luo, représentante de la Région Asie au Panel des OSC de la CNULD

Le plaidoyer des organisations de la société civile, au sein de la Convention Désertification, est organisé et coordonné par un Panel de représentants des OSC, élus tous les deux ans. Ce Panel est composé d'un représentant des OSC pour chacun de groupes régionaux des Nations Unies (Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes, Europe centrale et orientale, Europe de l'Ouest et autres pays), ainsi que de deux représentants du Secrétariat Exécutif de la Convention. Le Panel des OSC facilite la participation et la visibilité des OSC et rassemble les positions de la société civile afin de les porter au sein de la Convention.

L'intervention des membres du Panel des OSC lors de Désertif'actions 2019 a permis de retracer le chemin parcouru sur l'ancrage des OSC au niveau de la CNULD, de présenter les axes communs de plaidoyer pour la prochaine COP, ainsi que les modalités de ce plaidoyer.

a. M. Octavio Perez Paro

Représentant de la région Amérique Latine - Caraïbes, président du College d'Ingenierie Agricole de Santiago del Estero, Argentine

La Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification a été adoptée en 1994 par 197 pays, à la suite du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Elle est la traduction d'un engagement international pour prendre en main les problèmes de désertification et des effets des sécheresses, plus spécifiquement dans les zones aride, semi-arides et subhumides sèches. Les pays africains, qui sont donc les plus touchés par la désertification ont une place importante et portent cette Convention.

La CNULD est constituée d'un ensemble d'institutions qui concourent à sa mise en œuvre :

- La Conférence des Parties (COP) : qui est l'organe de prise de décision pour la mise en œuvre de la Convention. Pour cela, les pays-Parties se réunissent tous les deux ans.
- Le Comité de révision de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) examine les rapports des pays sur la mise en œuvre de la Convention et fournit des recommandations.
- Le Comité Sciences et Technologies (CST) est un autre organe subsidiaire de la Convention qui fournit aux Parties des informations et recommandations scientifiques sur la lutte contre la désertification et les effets des sécheresses.
- Pour renforcer le CST, une Interface Science-Politique (SPI) a été mise en place afin d'améliorer le dialogue entre les scientifiques et les décideurs politiques.
- Le Mécanisme Mondial (GM) appuie les pays dans la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention, la lutte contre la désertification et les effets des sécheresses.

Ces organes sont appuyés et suivis par un Secrétariat Exécutif établi à Bonn en Allemagne.



La participation de la société civile au sein de la Convention est primordiale pour y porter la voix et les réalités des communautés confrontées quotidiennement à la désertification, et dont la Convention se fixe comme objectif d'améliorer les modes de vies. Aussi, la participation de la société civile est-elle inscrite dans les textes officiels. Aujourd'hui, près de 500 organisations de la société civile sont accréditées avec un statut d'observateur au niveau de la Convention.

Pour lutter contre la désertification, la Convention s'est positionnée pour la mise en œuvre de la cible 15.3 des Objectifs du Développement Durable. Cette cible ambitieuse d'ici 2030, d'atteindre un monde neutre en matière de dégradation des terres, en s'appuyant sur une combinaison de trois indicateurs que sont la couverture des sols, la productivité des sols et le stockage du carbone. La stratégie 2018-2030 de la CNUCLD adoptée lors de la COP13 (Ordos, Chine, 2017) est le cadre global pour atteindre cette neutralité. Les pays Parties se sont engagées à le traduire en plans d'action ciblant la restauration et la préservation de terres au moyen de projets transformatifs.

La contribution de la société civile à l'atteinte de la neutralité devra être fortement soutenue. Les organisations de la société civile disposent en effet de pratiques éprouvées pour accompagner les populations dans la gestion durable des terres et la réduction de la vulnérabilité des agrosystèmes aux effets climatiques.

b. Mme Nathalie Van Haren

Représentante de la région Europe de l'Ouest et Autres Groupes, ONG Both ENDS, Pays-Bas

La participation de la société civile au sein de la Convention, en particulier dans les instances décisionnelles que sont les Conférences des Parties, résulte d'un fort plaidoyer mené depuis deux décennies. Ce plaidoyer de la société civile a également contribué à la prise de décisions concernant le fonctionnement et la mise en œuvre de la Convention :

- La COP9 en 2009 a encouragé les pays à impliquer les organisations de la société civile dans la mise en œuvre de la stratégie décennale 2008-2018. Les OSC sont explicitement mentionnées dans cette stratégie.
- La même année, les OSC ont obtenu une décision de mise en place d'un panel de la société civile composée de deux représentants des OSC et de deux représentants du Secrétariat Exécutif. Ce panel avait pour mission initiale de faciliter la participation de la société civile dans les réunions de la COP et des autres organes subsidiaires.
- La COP10 en 2011 a élargi le panel à une représentant par annexe régionale de la Convention suivie d'une forte contestation de la société civile à propos de l'impossibilité des pays d'Europe de l'Ouest et autres groupes d'être représentés dans le panel faute d'annexe spécifique à la Convention.
- La COP11 en 2013 a permis de corriger ce défaut, avec un élargissement du panel des OSC qui serait alors composé de cinq membres élus par les organisations accréditées, représentant les cinq régions des Nations-Unies (Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes, Europe de l'Est, Europe de l'Ouest et autres régions). Un représentant élu de la société civile a également pu intégrer le SPI en tant qu'observateur.
- La COP12 en 2015 a intégré la déclaration des organisations de la société civile participant à la COP en annexe des décisions officielles.
- En 2017, la COP13 a inclus dans son agenda les propositions de la société civile concernant la sécurisation foncière, en particulier dans la réalisation de la neutralité, et sur la prise en compte du genre dans la lutte contre la dégradation des terres.



La construction de ce plaidoyer de la société civile a été jalonné par les éditions du Sommet Désertif'actions, préparatoires des COP.

c. Mme Djatougbe Aziaka

Représentante de la Région Afrique, Présidente de l'association Welfare Togo

S'inscrivant dans la préparation de la 14^{ème} Conférence des Parties prévue pour se tenir en septembre 2019, la dernière réunion du Comité de révision de la Convention (CRIC17) a eu lieu en Guyane au mois de janvier 2019. Une trentaine d'organisations de la société civile y ont pris part sous la supervision du Panel. Pour alerter les pays sur les préoccupations quotidiennes des populations affectées par la dégradation des terres, elles ont ensemble formulé et présenté cinq priorités majeures :

- Une plus grande reconnaissance de la contribution des initiatives communautaires à l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres, par les décideurs, les institutions financières et les autres acteurs.
- Renforcer la sécurité foncière pour les communautés en général, mais plus particulièrement pour les femmes et les jeunes, en mettant en œuvre les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers produites par la FAO.
- Renforcer la participation et renforcer les capacités de la société civile, en particulier des groupes de femmes, dans les processus de prise de décisions sur les questions liées à la neutralité, y compris dans la fixation d'objectifs et l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse, afin de garantir leur durabilité.
- Garantir l'accès à des sources de financement appropriées pour les initiatives communautaires dans l'atteinte de la neutralité et pour les organisations de la société civile qui les soutiennent.
- Transformer notre société afin d'atteindre une plus grande durabilité et équité, en particulier l'équité entre les sexes.

Au cours de cette session, le Panel et les OSC présents ont fourni un excellent travail qui a permis de fédérer les Parties pour que ces recommandations soient maintenues dans les conclusions du CRIC17 et soient présentes dans la déclaration qui servira de voie pour la COP14. A ces recommandations seront ajoutés celles formulées lors de Désertif'actions 2019, pour guider le travail de plaidoyer de la société civile lors de la COP14.

d. M. Marcos Montoiro

Représentant du Secrétariat Exécutif de la CNULD au sein du Panel des OSC

La COP14 de la CNULD se tiendra du 2 au 13 Septembre en Inde, à New Delhi. Le premier weekend aura lieu une réunion des organisations de la société civile afin de coordonner leur action au cours de la COP et d'identifier les temps forts sur lesquels agir. Parmi ces temps forts, deux sessions de dialogue ouvert permettront aux OSC de sensibiliser les pays-Parties sur une thématique commune. Le thème du foncier pourra notamment être abordé dans ce cadre, en gardant en tête que cette Convention doit protéger et restaurer la terre, car ceux qui utilisent la terre ont des difficultés à la protéger et à la restaurer seuls. L'un des thèmes fondamentaux qui sera discuté par les pays-Parties lors de cette COP sera la sécheresse, particulièrement dans les pays africains. Cette thématique a été peu abordée par le passé au sein de la Convention. Un protocole de Kyoto pour le changement climatique a été mis en place, mais quid d'un potentiel protocole pour la sécheresse ? Quid de l'implication du genre ? Quid du lien entre rural et urbain vis-à-vis des sécheresses ? Quid de la place de la jeunesse ? Quid de la création de chaîne de valeurs basées sur la terre ? Qui du lien entre la dégradation des terres et la santé ?



Autant de thèmes à discuter et travailler ensemble à la COP. La deuxième semaine de la COP14 permettra l'occasion de travailler à sur la synergie entre les trois Conventions de Rio : Désertification, Diversité biologique et Changements Climatiques.

Lors de ces différents temps, les parties prenantes à la COP devront aboutir à des décisions importantes concernant les solutions qui peuvent être trouvées et les solutions que les différents acteurs peuvent mener. À la suite de la COP14, se tiendra le Sommet Action Climat organisé par les Nations Unies à New York le 23 septembre 2019, s'agira là de déterminer des compromis concrets pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Desertif'actions 2019 est l'occasion de commencer à déterminer ces compromis pour lutter contre la dégradation des terres, les sécheresses et les effets des changements climatiques. Bien qu'il soit aisé d'être négatif, il est nécessaire de trouver ensemble des solutions et de les faire entendre ensemble aux décideurs.

e. Discussions

- **Dans les pays, le rapportage sur la mise en œuvre de la Convention n'implique pas suffisamment la société civile et ne permet pas de valoriser l'étendue de la contribution des OSC**

Plusieurs problèmes ont relevé, notamment les difficultés pour les OSC d'établir des contacts avec les points focaux de la CNUCLD dans les pays, l'absence de mécanisme clair de rapportage associant la société civile, le manque de capitalisation des différents programmes et projets. La pertinence des données collectées par les pays lors de l'élaboration des rapports est également questionnée.

La Convention joue son rôle en interpellant et en rappelant aux pays l'importance de l'implication des OSC, mais elle n'a pas de rôle contraignant. La société civile doit, elle aussi, se battre au niveau national pour obtenir son implication lors du processus de soumission du rapport de la Convention. Une meilleure reconnaissance au niveau national peut s'appuyer sur l'accréditation des OSC auprès de la CNUCLD. Aujourd'hui, dans le monde entier seulement 500 OSC sont accréditées, soit deux par pays. C'est un nombre que l'on sait trop faible en comparaison de la force que la société civile peut représenter. Il existe un vrai besoin de renforcement des capacités de la société civile pour suivre les processus de décision et de mise en œuvre de la Convention dans leur intégralité.

- **Il y a un manque de transmission d'information verticale, entre OSC implantées dans les territoires et décideurs nationaux et internationaux.**

L'intermédiaire manquant pour cette transmission pourrait être la collectivité territoriale. Son avantage est qu'elle est une institution, qui peut aussi influencer les décideurs nationaux, et internationaux par l'intermédiaire des États. La collectivité est aussi en contact direct et quotidien avec les acteurs de son territoire, dont les OSC.

- **La question de la synergie entre les trois Conventions et de la mise en évidence des liens entre la dégradation des terres et les autres enjeux de développement est importante, et la société civile doit s'en emparer.**

Cette synergie n'est pas encore suffisamment réalisée dans les États, où les ministères sont cloisonnés (environnement, agriculture, élevage, eaux...), et où les plans d'actions sectoriels se superposent.

- **Lors des COP, la société civile doit être mieux entendue des États**

Les organisations de la société civile ne sont pas toujours prises au sérieux par les gouvernements et les autres parties prenantes des COP. Lors de la COP13 en Chine, les



OSC ont déploré le fort absentéisme des Parties au cours des Session de Dialogue Ouvert, qui sont pourtant les temps forts de cette consultation État-Société Civile.

Un travail plus approfondi est à mener par la société civile dans l'organisation et la coordination des discussions durant la COP. Un certain nombre de temps clés sont disponibles, que ce soit lors des discussions officielles ou des événements parallèles. Il est nécessaire de donner envie aux États de venir écouter la société civile, de bien clarifier en amont de la COP les attentes des organisations. Les préoccupations de la société civile peuvent aussi trouver leurs échos dans les préoccupations des États, il faut alors travailler main dans la main durant la COP pour les faire entendre largement et adopter.

« La société civile peut porter des messages que nous ne pouvons pas énoncer en tant que représentant de l'État, il faut une certaine complicité entre la société civile et les représentants des états pour pouvoir avancer. » SP-CNDD Burkina Faso



6. Atelier 1 - L'IGMVSS et la société civile : faire de la GMV un cadre opérationnel de lutte contre la désertification

Animation : Mme Manon Albagnac, chargée de mission Sahel Désertification, CARI France

L'Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel est une réponse pertinente aux enjeux des terres, de la biodiversité et du climat. Dans les pays, elles proposent une approche adaptée en plaçant les collectivités au cœur de son intervention. Enfin en tant qu'initiative multi-pays, elle est une opportunité pour intégrer des enjeux transfrontaliers comme le pastoralisme.

L'IGMVSS attire donc un nombre croissant d'acteurs, mais des efforts restent à entreprendre pour faciliter sa compréhension et sa mise en œuvre dans les pays.

Les instances de la Grande Muraille Verte reconnaissent l'apport majeur de la société civile à la lutte contre la désertification et ses méthodes d'accompagnement des communautés. Une collaboration tend à être effective entre société civile et GMV, sur les plans politiques comme opérationnels. Mais cette reconnaissance mutuelle reste insuffisante pour déployer concrètement l'Initiative. Il est nécessaire de mieux favoriser les synergies entre la GMV et les autres acteurs intervenant sur son tracé. L'atelier a permis de donner la parole aux acteurs pour :

- Vulgariser la stratégie régionale harmonisée et son cadre de résultats
- Mieux connaître les actions mise en œuvre dans le cadre de la GMV
- Valoriser des projets de la société civile menés dans les territoires de la GMV et qui contribuent à atteindre ses objectifs
- Partager sur les outils de capitalisation des actions de la société civile

a. M. Elvis Paul Tangem

Coordinateur de l'Initiative pour la Grande Muraille Verte à l'Union Africaine

Face aux menaces environnementales pesant sur la région sahélienne, la Grande Muraille Verte est un partenariat africain visant à arrêter et inverser les tendances de dégradation des terres dans les zones arides et semi-arides. Ce partenariat est justifié par les liens étroits entre désertification, sécheresse, changements climatiques et perte de biodiversité sur les terres arides du Sahara et du Sahel, ainsi qu'avec la pauvreté, l'insécurité alimentaire et toutes les autres formes d'insécurité. Autant d'enjeux qui nécessitent d'être adressés de manière intégrée au sein d'un même cadre.

L'Initiative marque donc un engagement politique de haut niveau des dirigeants africains et apporte une contribution à la réalisation de l'Agenda 2063. La Grande Muraille Verte est également une réponse intégrée pour la mise en œuvre des trois Conventions de Rio : Climat, Biodiversité et Désertification.

Un cadre de résultats a été élaboré par l'Union Africaine, sur la base de la Stratégie Régionale Harmonisée de la Grande Muraille Verte. Il permet d'avoir une approche orientée sur l'atteinte des résultats, d'évaluer la mise en œuvre de l'Initiative et d'identifier les risques que les projets et programmes pourraient rencontrer.

Depuis sa création, le cadre de résultat a permis de :



- Fournir des conseils pour l'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour de nombreux projets.
- Être utilisé comme outil de rapportage et de partage des connaissances pour la restitution aux chefs d'États.
- Être mobilisé par les délégations de l'UA et de l'UE en tant qu'outil de suivi et d'évaluation pour capter les investissements

Il y a un besoin urgent de remettre à jour la Stratégie Régionale Harmonisée et son cadre de résultat. Onze ans après la décision initiale des chefs d'États et de gouvernement de réaliser la GMV, la technologie a changé, il y a de nouveaux outils et de nouvelles opportunités, mais aussi des défis émergents qui n'ont pas été pris en compte à l'époque. La prise en compte de l'Agenda 2063 et des ODD vont apporter de nouvelles considérations dans le cadre de résultat comme l'intégration des pasteurs, des autorités locales ou du secteur privé. Il s'agira également d'intégrer des résultats de la COP13, notamment en ce qui concerne la sécheresse. Par ailleurs le rôle de la société civile, bien que reconnu, reste insuffisamment défini dans le cadre de résultat. Avec cette révision, l'UA ambitionne d'obtenir un document plus pertinent et réaliste par rapport aux réalités du terrain, et également mieux aligné sur les accords mondiaux.

En 2016, lors de la 11^{ème} conférence de la GMV à Dakar, il y a eu une interrogation commune sur comment mieux prendre en compte les interventions de la multitude d'acteurs présents dans la zone de la Grande Muraille Verte et contribuant potentiellement à ses objectifs.

Par ailleurs, lors de la même conférence, un appel a été lancé par l'Union Africaine, aux acteurs dont les organisations de la société civile, qui veulent contribuer à la Grande Muraille Vert. L'UA a reçu des centaines de propositions, qui viennent même de l'autre bout du monde, mais il n'y a pour le moment pas eu de suites données à ces volontés d'engagement. Au niveau de l'UA, on ne sait pas encore procéder pour valoriser tous ces acteurs, c'est pourquoi le processus est arrêté.

L'UA attend donc des travaux de cet atelier thématique des recommandations pour mieux valoriser et diffuser le cadre de résultat, et pour organiser la participation de la société civile à la réalisation de la GMV.

b. Mme Aminata Correra

Cheffe de service Recherche et Développement à l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte

Sur le terrain, quel type d'action permet d'atteindre les objectifs de la GMV ?

Pour assurer la réalisation de la Grande Muraille Verte, l'APGMV promeut un mode d'intervention holistique, écosystémique, multisectoriel et inclusif, adapté aux réalités sociologiques et anthropologiques locales des terroirs. Cette stratégie s'illustre particulièrement dans le concept des Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI).

Les FACI sont des modèles innovants de développement économique des terroirs de la GMV déployés depuis 2016, dans le cadre d'un vaste programme qui s'étend sur 15 ans. À ce jour, des FACI de 2 à 15 hectares de superficie ont été installées dans six pays (Mauritanie, Niger, Tchad, Mali, Burkina Faso, Nigéria). Ces fermes sont mises en place dans des zones d'intervention choisies en fonction des entités géographiques préexistantes et homogène aux plans social et culturel. Elles



devaient être économiquement viables et présenter un capital humain en mesure de soutenir l'initiative.

Les FACI intègrent une diversité de systèmes de production (apiculture, maraîchage, pisciculture, petit élevage) ainsi que des boutiques communautaires, qui permettent la création de revenu pour des populations vulnérables. La gestion durable des terres et l'utilisation des énergies renouvelables sont le socle des FACI. Ces initiatives contribuent à l'augmentation des revenus locaux, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires et à la réduction de la migration des jeunes vers les centres urbains.

Les premières phases du programme d'implantation du FACI ont permis de constater une appropriation de ce concept par tous les acteurs. Il y a une volonté affichée des États à contribuer au financement de l'installation des FACI, de même qu'un accueil positif par les autorités administratives locales et traditionnelles.

Pour poursuivre le déploiement des FACI dans la zone de la Grande Muraille Verte, l'APGMV identifie comme perspectives :

- La mise en place d'une plateforme de partenariat financier et technique qui permettra de renforcer la mobilisation de financement déjà entamée et de renforcer le partenariat avec la recherche.
- Collaborer avec le NEPAD pour déployer les FACI dans l'ensemble des États membres.
- Renforcer l'implication des OSC dans la réalisation des FACI, et déployer une plateforme verte des femmes autour de la GMV.

L'APGMV lance un appel à toutes les OSC pour qu'elles se rapprochent des structures nationales de la GMV, et initient des collaborations pour réaliser l'initiative.

c. M. Damas Poda

Coordinateur du projet Action Contre la Désertification pour la FAO au Burkina Faso

Contribution du projet Action Contre la Désertification (ACD) à la mise en œuvre de la GMV au Burkina Faso

Le projet ACD (2014-2020) est mis en œuvre par la FAO dans six pays africains membres de la GMV (Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Niger, Nigéria et Sénégal), ainsi qu'en Haïti et aux Fidji.

Le projet appuie les pays dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux de l'IGMVSS et des programmes d'action de la CNULD. Il permet de renforcer la coopération Sud-Sud entre les pays de la GMV. De manière opérationnelle, le projet vise à restaurer les terres dégradées afin d'améliorer la production des systèmes agrosylvopastoraux et les conditions de vie des communautés locales.

Au Burkina Faso le projet intervient dans la région du Sahel, située à la pointe Nord-Est du pays et particulièrement touchée par la dégradation des terres. Le projet est mené en partenariat avec les structures déconcentrées de l'État, des organisations de la société civile et les communautés villageoises bénéficiaires. Deux approches d'intervention sont au cœur du projet ACD :

- L'approche paysage qui considère les vastes étendues touchées par la désertification, pouvant comporter plusieurs écosystèmes et plusieurs utilisateurs dont les besoins sont différents et parfois contradictoires.



- L'approche ménage qui permet d'orienter les actions sur de petites superficies destinées à l'exploitation familiale.

À travers ces approches le projet ambitionne de mettre les communautés au cœur de la gouvernance des terres pour permettre leur participation consciente, active et volontaire aux actions de restauration. L'implication effective des populations est l'un des facteurs de succès ressenti dans le projet, les sites restaurés sont gérés par des comités de 10 à 12 personnes accompagnés par le projet.

Pour la restauration des terres sur de vastes étendues pastorales, le projet a utilisé le labour à la charrue Delfino, suivi d'une végétalisation par semis direct d'herbacées et par plantation d'espèces ligneuses.

Sur les parcelles des exploitations familiales, les terres sont récupérées avec des travaux, réalisés manuellement, d'aménagements de conservation des eaux et de la fertilité dans les sols (demi-lunes, zaï, cordons pierreux, mise en défens, régénération naturelle assistée, etc.) Cela permet de revaloriser des sites totalement dégradés, qui sont par la suite mis en culture par les ménages.

Depuis 2017, le projet intervient sur près de 9 000 hectares de terres dégradées au profit de plus de 11 000 personnes. Les ménages ont aussi été appuyés pour commercialiser leurs productions : vente de semences, de foin, transformation et vente de produits forestiers non ligneux (miel, huile et savon de balanites).

Les actions menées par le projet ACD montrent qu'il est possible d'inverser les tendances à la dégradation des terres et des paysages. Cela appelle cependant à une mobilisation conséquente de ressources et à des interventions s'inscrivant sur un temps long. Pour permettre la mobilisation des ressources il est important de mettre en évidence le coût des investissements et le retour sur investissement des actions de restauration : sur 1 dollar investi, un retour en intérêts écosystémiques est estimé à 5 dollars.

d. Mme Fatima Kaba

Représentante de l'ONG ENDA Energie au Sénégal

Développer des filières économiques basées sur les ressources des terroirs

Le Programme Régional de Valeur Lait et Energie Solaire (PROGRES-Lait), financé par l'Union Européenne, intervient en Mauritanie et au Sénégal. Dans ces pays de pastoralisme, les sous-produits de l'élevage sont particulièrement peu valorisés. Le cheptel bovin est très important, pourtant la majeure partie du lait et des produits à base de lait reste importée (lait en poudre européen). Cela s'explique par notamment par l'absence d'accès à l'énergie dans les zones de production pastorales, pour conserver le lait.

C'est en réponse à ce constat que le projet a été formulé avec pour objectif d'assurer l'accès aux services énergétiques pour la chaîne de valeur lait en vue de renforcer l'économie locale.

70 plateformes de collecte et de transformation du lait, alimentée par l'énergie solaire, ont été mises en place. Des coopératives d'éleveurs se sont organisées autour de ces unités, et ont été formées sur la conservation du lait, sa transformation (fromage, yaourt) et sur sa commercialisation. Au Sénégal, le projet a permis d'améliorer les revenus de plus de 300 éleveurs. L'entrepreneuriat féminin a été mis en avant au niveau des plateformes de transformation, en ont découlé des bénéfices sociaux au sein de ménages ruraux (scolarisation et santé).



Ce projet s'intègre dans la vision de la Grande Muraille Verte, de soutenir des filières économiques basées sur une bonne gouvernance des ressources naturelles, et ayant des retombées positives multiples sur les conditions de vie des populations. Au Sénégal, la collaboration entre l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et la société civile, s'installe progressivement. Les agents de la Grande Muraille Verte s'impliquent dans les activités sur le terrain d'Enda Energie et suivent les projets menés. Cependant, la capitalisation de tous les projets menés dans les territoires de la Grande Muraille Verte reste un enjeu.

e. M. Sayouba Bonkongou

Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural, Burkina Faso

Une contribution concrète de la société civile à l'atteinte des objectifs de la Grande Muraille Verte

Le projet « les communautés reverdissent le Sahel » a été proposé par l'ONG néerlandaise Both ENDS et il est financé par une fondation privée (DOB Ecology). Prévu pour une durée de 10 ans (2018-2028), il ambitionne de restaurer au moins 200 000 hectares de terres au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal, en utilisant particulièrement la régénération naturelle assistée.

Le projet comporte trois volets :

- L'accompagnement des communautés rurales pour qu'elles restaurent leurs terres agricoles et pastorales avec la régénération naturelle assistée
- Le plaidoyer pour des politiques publiques facilitant ce type de restauration et pour attirer des partenaires techniques et financiers sur la régénération pilotée par les communautés
- Le renforcement des filières de transformation et de commercialisation des produits forestiers non ligneux, permettant de générer une économie de la restauration des terres.

Dans chacun des trois pays, le projet est mené par des consortiums société civile - recherche, qui réfléchissent et mettent en place des interventions adaptées à chaque contexte. Au Burkina Faso, le projet est coordonné par le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) et les actions sont menées par six de ses ONG membres et une structure de recherche (INERA). Les membres de ce consortium ont choisi d'agir dans 8 de leurs régions d'interventions. Une partie de ces zones d'actions recoupent le tracé de la Grande Muraille Verte.

Sur les trois premières années du projet, les six ONG conduiront des actions pour restaurer et gérer durablement 15 000 hectares. L'INERA les appuiera notamment pour le suivi de l'état des parcelles restaurées.

L'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR) accompagne depuis plusieurs années les communautés rurales de la région du Nord pour le développement d'une agriculture familiale durable, préservant les ressources naturelles. Dans le cadre du projet « les communautés reverdissent le Sahel », APEDR a commencé par identifier et cartographier à l'aide de prises de vue aériennes les zones d'intervention. Un inventaire floristique a été réalisé sur ces espaces, donnant une situation de référence. L'association a ensuite initié les premières formations en techniques de restauration (aménagements, fabrication de compost) ; puis ces bénéficiaires se sont mises au travail pour réaliser zaï, cordons pierreux et demi-lunes. Sur ces terres récupérées, ils favoriseront ensuite la régénération naturelle de la biomasse, tout en les mettant en culture. Les producteurs bénéficiaires sont consultés tout au long du projet, ils ont par exemple



choisi les espèces locales et utilitaires qu'ils souhaitent voir proliférer (moringa, baobab, acacias, etc.)

A l'issue d'un peu plus d'un an de projet, APEDR a formé 720 producteurs et mis en place 12 comités villageois. Ce sont 900 hectares de terres qui ont déjà été récupérés et les pépiniéristes villageois préparent plus de 10 000 plants qui seront installés sur les parcelles restaurées.

Ce projet contribue à la Grande Muraille Verte à plusieurs titres :

- Il associe les communautés à toutes les étapes du projet
- Il permet la récupération de terres dégradées et la reforestation
- Les actions de restaurations sont suivies du développement de filières économiques, permettant de valoriser durablement les ressources naturelles.

Enfin, la durée longue prévue pour ce projet permettra sans nul doute d'en voir les résultats réels sur l'amélioration de la situation des terres et l'accompagnement du projet sur toute cette durée devrait permettre aux populations de s'en approprier pleinement les résultats.

f. M. Jean-Jacques Bahire

Responsable SIG à la Coordination Nationale de la GMV au Burkina Faso

Un Système d'Information Géographique pour capitaliser les actions dans les territoires de la GMV

La Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel est un cadre fédérateur pour une multitude d'actions de gestion des ressources naturelles, des terres, des eaux et pour l'adaptation aux changements climatiques. Il est donc pertinent que la Grande Muraille Verte puisse suivre et capitaliser les interventions sur ces thématiques d'une multitude d'acteurs (société civile, collectivités, programmes nationaux, etc.)

Dans le cadre du deuxième programme de renforcement des capacités de la GMV au Burkina Faso (2017-2021) accompagné par l'association belge APEFE, une base de données et un SIG ont été élaborés comme outil de suivi-évaluation, de capitalisation des résultats des projets de terrain, de diffusion des bonnes pratiques et d'aide à la décision.

L'élaboration de cet outil s'est faite de manière participative en consultant des organisations de la société civile. L'analyse des données collectées sur leurs projet a permis d'élaborer la structure et le contenu de la base de données et du SIG. Une fois l'outil mis en place, les premières OSC partenaires ont été formées à l'utilisation de la base de données et du SIG, pour qu'elles puissent l'alimenter avec les résultats de leurs actions.

L'interface de la base de données permet d'enregistrer pour chaque site ou parcelle d'intervention : la superficie du site, son gestionnaire, son statut foncier, son usage, les aménagements réalisés, etc. Le Système d'Information Géographique permet de générer des cartes détaillées des interventions réalisées dans une même zone. A termes, ces outils ont vocation à permettre aux différents acteurs de la gestion durable des terres de mutualiser leurs moyens d'intervention pour une meilleure efficacité. Les données extraites périodiquement sont capitalisées par la coordination nationale de la GMV et incluses dans son rapport d'activité.

La base de données et le SIG pourront enfin fournir des informations détaillées pour la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres au Burkina Faso.



g. Discussions

Comment se fait l'intégration entre les différents modes de production dans les FACI ?

Les systèmes de production présentés sont complémentaires, l'eau de la pisciculture est utilisée pour l'arrosage du maraichage, les sous-produits du maraichage sont utilisés pour l'alimentation des petits ruminants, etc.

Quels sont les critères déterminants pour l'établissement des FACI dans les pays ?

Pour la réalisation des FACI, un appel a été lancé à tous les pays. Le concept de FACI a été conçu en collaboration avec l'ensemble des pays. Il y a un document cadre global, et en fonction des moyens et des réalités les pays, les activités à développer sont identifiées avec les communautés. Le déploiement des FACI nécessite de mobiliser plus de fonds.

Quels sont les facteurs de succès du projet ACD ? Comment obtenir cette disponibilité en fourrages sans mise en défens des parcelles de production ?

La forte implication des populations et la clarification de l'utilisation des terres restaurés ont été déterminante. Les terres incultes n'intéressent personne, mais dès qu'on leur donne de la valeur elles intéressent du monde. Les comités de gestion mis en place ont élaboré les règles de gestion des sites et sont chargés de leur surveillance. Enfin, l'animation de la concertation entre les communautés, impliquant les éleveurs, permet de résoudre certains problèmes de divagation des animaux.

Quelle relation entre l'IGMVSS et le marché carbone ? La réalisation de l'Initiative offre des potentialités en termes de séquestration du carbone.

En 2015, le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement (CEN-SAD) a émis l'avis de mettre en place une banque carbone. Deux études ont déjà été réalisées, sur la faisabilité, et la structuration de la banque qui sera mise en place.

Comment améliorer la prise en compte des OSC dans la mise en œuvre des politiques publiques au niveau régional ?

Il est nécessaire d'initier un rapport plus global entre la société civile l'Union Africaine pour valoriser le rôle des OSC dans la mise en œuvre de toutes les politiques africaines. Ce sont plutôt les réseaux et plateformes de la société civile qui doivent interagir avec l'UA. Les OSC doivent s'organiser dans les pays pour s'assurer de la participation du plus grand nombre.

Un participant a déploré le manque d'articulation apparent entre les présentations de l'UA et de l'APGMV, ce qui renforce la perception d'une Initiative à deux têtes.

La tête politique de l'Initiative est l'Union Africaine, et le bras opérationnel est l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. La coopération entre les deux instances n'est pas très claire et fluide. C'est un réel frein au développement de la Grande Muraille Verte.



h. Résultats des travaux

Les travaux en sous-groupe de cet atelier thématique se sont déroulés selon trois axes de travail :

- Quels critères prendre en compte pour les OSC alignent leurs actions à la GMV ?
- Comment amplifier le partage d'information entre OSC et GMV ?
- Quelles recommandations la société civile adresse à la Grande Muraille Verte pour qu'elle passe d'un cadre politique à un cadre opérationnel.

Les trois sous-groupes constitués ont produit les recommandations présentées ci-après, qui sont d'ordre techniques et stratégiques. Elles devront alimenter le travail initié par l'Union Africaine de révision de la Stratégie Harmonisée de la Grande Muraille Verte.

Un Cadre de Résultats a été tiré de la Stratégie Harmonisée de la Grande Muraille Verte, et doit permettre le suivi et l'évaluation des actions. Ce document n'a pas été vulgarisé dans les pays et est difficilement utilisables par les acteurs dans les territoires de l'initiative. Aussi, les OSC ont-elles cherché à identifier quels sont les critères prioritaires à prendre en compte pour identifier une action ou un projet comme contribuant à la GMV.

Les membres du groupe se sont dans un premier temps appuyés sur l'identification des projets menés dans le cadre de la GMV dans leurs pays. Les projets recensés sont le suivants :

Ils ont ensuite défini une liste de critères pour caractériser les actions qui contribuent à la Grande Muraille Verte :

Critères d'un projet contribuant à la GMV	
Zone géographique d'intervention et échelle d'intervention	Zone géographique définies dans les textes de la GMV Toute les échelles d'intervention possible (du local au national, en passant par le transfrontalier) sont à prendre en compte comme pouvant contribuer à la GMV
Thématique d'intervention / objectifs	Gestion durable des terres et ressources naturelles Économie verte Adaptation aux changements climatiques Développement économique local Gouvernance du terroir
Collaboration avec ou sans GMV	La collaboration avec la structure nationale de gestion de la GMV (agence, coordination) est souhaitable



Impacts à rechercher dans les projets contribuant à la GMV	Amélioration des conditions de vie des population Amélioration de la cohésion sociale Réduction de l'exode et des migrations Impacts économiques positifs Création de richesses et d'emplois Redynamisation des organisations de base Amélioration de la gouvernance locale Services écosystémiques positifs des ressources naturelle Accroissement de la biodiversité
Type de cibles et bénéficiaires des projets contribuant à la GMV	Les acteurs à cibler en priorité sont : les populations locales, les collectivités territoriales, les OCB, les organisations faitières, les entreprises privées.

Ces éléments mettent en reliefs les co-bénéfices sur la vie des communautés, attendus des actions de restauration et de gestion des ressources naturelles : il ne s'agit pas de reboiser ou restaurer dans un objectif seulement environnemental. Le soutien aux filières économiques basées sur une exploitation durable des ressources et la création d'emplois verts sont des contributions fortes à la GMV. Pour assurer une pérennité de ces actions, elles doivent intégrer le renforcement des organisations de base et l'amélioration de la gouvernance locale des ressources naturelles.

Enfin, ces actions qui sont portées par la société civile peuvent associer la participation d'autres types d'acteurs, notamment l'État à travers les services techniques déconcentrés du secteur rural, mais aussi la recherche scientifique, les médias, le secteur privé et les autorités religieuses et coutumières.

Bien qu'il y ait une reconnaissance mutuelle entre Grande Muraille Verte et société civile, dans les pays comme au niveau régional, la communication et le partage d'information entre elles reste peu fluide. *Quels outils et pratiques peuvent être envisagés pour améliorer cette circulation de l'information ?*

Outil	Ce qui marche bien	Ce qui est à améliorer
Les Bases de données et SIG Élaborés aux niveaux nationaux et régionaux	Engouement des différents acteurs (Visibilité des actions des partenaires, améliorer la communication autour de l'outil, niveau national et s'étendre au niveau régional)	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les langues locales dans la conception des bases de données - Collecte des données continue - Données économiques et sur les innovations sociales - transparence et ouverture - Communication sur l'outil à améliorer
Comité de pilotage Réunions annuelles pilotées par la GMV avec l'ensemble des acteurs	Fonctionne bien si objectifs précis	Partenariats formalisés Listes membres connues Fréquence des rencontres Séances ouvertes (grand public, dans la zone d'intervention)



Lettres d'information, médias Diffusion régulière d'informations sur la mise en œuvre des projets et des informations sur les ONG	Radios rurales (langues locales) Fiabilité de l'information	Accès internet (newsletter en ligne)
Sites web et médias sociaux Animation et mise à jour régulière informations régulières sur le net	Connexion avec les initiatives à toutes les échelles	Actualiser les informations Avoir un site web actualisé pour tous les pays Synchronisation avec les réseaux sociaux
Réseaux société civile Partage d'informations entre les membres et vers les partenaires	Renforcement des capacités sur la GMV	Mettre en place un réseau des OSC de la GMV Plus de réseaux et plateformes au niveau communautaire Inviter les responsables politiques Promouvoir l'engagement volontaire dans ces réseaux (durabilité)
Partage de rapport des activités	Fiabilité des informations et des données	Diffusion et valorisation Respect des périodes de publication Canevas rapportage simple

i. Recommandations formulées

Depuis l'adoption de l'IGMVSS en 2007 et son opérationnalisation dans les pays à partir de 2010, des fora ont été organisés dans les pays pour sensibiliser et informer les OSC sur l'Initiative. Un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'UA en 2016 a permis de récolter les propositions de 120 OSC. Mais cela n'a pas débouché sur une structuration plus concrète de la relation entre société civile et GMV. Les organisations de la société civile n'ont pas encore trouvé leur place au sein de l'Initiative.

Des recommandations sont formulées sur la base du regard que porte le Sommet Désertif'actions sur la GMV et sont adressées à qui voudra appuyer la mise en œuvre de l'Initiative :

- **Améliorer la communication** entre les structures nationale de la GMV et les OSC, et leurs plateformes et réseaux. Cette communication doit être structurée, simple et fréquente.
- **Structurer et formaliser une alliance internationale** des OSC qui manifestent leur engagement dans la mise en œuvre de la GMV, notamment pour le plaidoyer.
- Réitérer un appel pressant à l'Union Africaine d'**assumer pleinement son rôle de leadership politique** sur l'Initiative de la Grande Muraille Verte.
- **Opérationnaliser rapidement les bases de données** nationales pour une capitalisation des actions et projets et leur consolidation au niveau international.
- **Favoriser en toute circonstance la participation explicite** (sur une base déclarative) de la société civile, aux projets et programmes contribuant à la mise en œuvre de la GMV.



7. Atelier 2 - Pastoralisme en zones arides : Réaffirmer son rôle majeur dans la lutte contre la désertification

Animation : M. Razingrim Ouedraogo, Chargé de programme zones arides, UICN Afrique de l'Ouest et Centrale

Cet atelier s'est inscrit dans un objectif porté par l'UICN de renforcer le dialogue régional et mondial sur les valeurs des parcours, les opportunités de restauration des parcours et le rôle des pasteurs en tant que gardiens des paysages de parcours. Les travaux conduits sur deux journées entre acteurs pastoraux, société civile, institutions et représentants de la Grande Muraille Verte ont permis la documentation et le partage des solutions pour la restauration des parcours, le renforcement de l'engagement des pasteurs dans les initiatives régionales et mondiales en faveur d'une gestion durable des terres, et la promotion des initiatives pour influencer les politiques et les investissements en faveur de la restauration des parcours et de la lutte contre la désertification.

a. Session 1 : Pourquoi la restauration des parcours est-elle importante ?

M. Salifou Sare (Coopération Suisse), M. André Kiema (INERA Burkina Faso), M. Amado Ouedraogo (Ministère des ressources animales et halieutiques, Burkina Faso), Dr Maty Ba Diao (CILSS), M. Eatenad Rafalla (Desert Research Center, Égypte).

Les interventions de ce panel ont mis en relief l'étendue et les impacts de la dégradation des sols pastoraux d'une part, et les enjeux d'un pastoralisme durable en termes de fourniture de bénéfices pour les humains et l'environnement d'autre part. Cela a permis d'argumenter en faveur d'un accroissement des investissements dans ce secteur.

La restauration des parcours contribue au développement du secteur agricole, et constitue donc un potentiel sur lequel s'appuyer dans le processus de développement d'un pays, à travers la production de viande ou de lait, mais aussi d'autres sous-produits agricoles (fumier), et autres produits forestiers non ligneux. Par exemple, les terres du Burkina Faso produisent 77% de la viande consommée dans le pays, d'où l'importance également de connaître la valeur écosystémique des terres de parcours.

Il est donc primordial que les États établissent une stratégie sous-régionale de la restauration des terres, en soutenant les organisations paysannes, la subvention des aires de repos et la mise en place de banques d'aliments du bétail. La restauration et la végétalisation des terres de parcours permettront d'augmenter la contribution du secteur pastoral à l'économie. Des espèces végétales comme *Acacia senegalensis*, ont leur importance car elles sont appréciées par les petits ruminants et les chameaux. De plus, elle produit de la gomme arabique qui peut être une source de revenu supplémentaire. Toute action de restauration doit accorder un temps nécessaire pour le suivi de la régénération végétale.



Une meilleure évaluation des pâturages est nécessaire, en utilisant des outils qui permettront de générer des données et connaissances fiables. Il faut utiliser la gestion des aires protégées comme moteur de données sur le pâturage.

Les institutions régionales ont leur rôle à jouer. Par exemple la CEDEAO devrait se doter d'un cadre politique avec des orientations concernant le pastoralisme et s'assurer que les pays le mettent en place. Le CILSS a défini une stratégie sur le pastoralisme qui intègre la problématique des parcours avec la lutte contre désertification.

Sécuriser les zones de parcours dans un contexte de menace terroriste. Il y a un grand défi sécuritaire qui réduit la mobilité des personnes et du cheptel. Dans ce contexte d'insécurité actuel, il faut identifier comment assurer la mobilité du cheptel, et éviter les réglementations d'exclusion.

Les défis du secteur pastoral identifiés :

- Mauvaises pratiques dans les pâturages et abandon du pâturage
- Le manque de marché convenable de commercialisation
- Les changements climatiques, nécessitant de mieux intégrer la question de la séquestration du carbone
- Le manque de structure de coordination de ce secteur
- Les menaces pesant sur le foncier pastoral : exploitation minière, accaparement des terres, manque de planification communautaire
- Le manque d'investissement de long terme ne permettant pas de lutter durablement contre la dégradation des terres
- Le contexte général d'insécurité et les conflits liés aux terres
- L'abandon des activités pastorales par les jeunes qui ne les considèrent pas comme rentables

Quelques solutions à ces défis incluent :

- Promouvoir l'alphabétisation dans les villages, l'artisanat pour les femmes rurales, les micro-projets
- Organiser les communautés dans la gestion durable des terres, et leur apporter un soutien
- Intéresser le privé aux terres de parcours
- Assurer le respect de la réglementation existante sur la mobilité du cheptel
- Aborder la question de la gestion des parcours de façon régionale
- Bien aménager les parcours et développer les infrastructures qui les accompagnent
- Organiser les filières de commercialisation des produits issus du pastoralisme

La restauration des parcours est essentielle et primordiale dans le développement d'un pastoralisme durable et pour le financement de ce secteur.

b. Session 2 : Comment restaurer et gérer de manière durable les parcours ?

M. Pablo Manzano (UICN), Mme Serena Ferrari (FAO), Mme Claire Ogali (UICN), M. Marius Damiba (LuxDéveloppement)

Il s'est agi d'analyser le rôle et l'implication des acteurs et secteurs dans la lutte contre la désertification et la restauration des parcours.



Il est nécessaire d'améliorer la gestion des parcours à travers la restauration des terres dans une perspective de durabilité. Deux groupes d'options sont envisageables. Le premier a trait à la technologie qui comprend l'amélioration de la mobilité, le contrôle du pâturage à travers des plans de pâturage et l'amélioration des infrastructures. Le second groupe est relatif à l'approche : il s'agit de la gestion communautaire des ressources naturelles, la planification de l'utilisation des terres et des eaux, le marketing et les revenus alternatifs (tourisme). Pour encourager la restauration, il faudrait aussi encourager l'éducation, en l'adaptant aux réalités de personnes en perpétuelle mobilité.

La FAO soutien le développement d'un pastoralisme durable à travers différents outils. Une plateforme vise à appuyer les pasteurs et améliorer leur contribution au processus de prise de décisions politiques. La plateforme est bâtie sur trois piliers : la production de connaissances, le soutien au développement de réseaux régionaux de pasteurs, et la création de cadres d'échange sur le pastoralisme à travers le partenariat. Il existe également des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire. Ces directives intègrent les terres pastorales, de même qu'un guide technique qui vise à en améliorer la gouvernance des terres pastorales.

Une évaluation de la santé et du suivi des parcours à travers la télédétection a été menée par l'UICN. Elle a permis d'identifier les zones dont les terres sont dégradées. Parmi les facteurs pris en compte par cette étude : la nécessité de choisir la période adéquate de l'évaluation, les angles d'analyse (point de vue des forestiers ou des pasteurs) et les connaissances locales dans l'évaluation.

La Coopération Luxembourgeoise (LuxDev) a soutenu la restauration de terres de parcours au Burkina Faso. Ce soutien répond aux contraintes des parcours liées à l'accroissement du cheptel, la dégradation des terres pastorales, les conflits de l'exploitation des ressources naturelles et la vulnérabilité des ménages pastoraux. Les communautés à la base, les municipalités et les services techniques déconcentrés ont été impliqués dans le processus de récupération et de valorisation des espaces pastoraux. Des études ont montré que les zones de parcours séquestrent efficacement le carbone. Si les potentialités de stockage de carbone sont quantifiées, des crédits carbone peuvent être vendus pour financer la restauration des terres dégradées.

Les différentes interventions ont permis de faire ressortir les messages clés suivants :

- Il y a de nombreux défis liés à l'empiètement, la variabilité des précipitations, la température ; il est important de bien identifier à quel moment faire l'évaluation de la santé des parcours
- L'approche participative est incorporée dans l'évaluation de la santé des parcours ; cela est basé sur la confiance des gestionnaires des terres, l'intégration des connaissances scientifiques dans les connaissances locales
- Il faut rechercher les financements pour la restauration des parcours, et trouver les mécanismes pour encourager les investisseurs, y compris le secteur privé, à investir dans le pastoralisme
- Il faut soutenir de façon technique et financière les communautés, et les sensibiliser sur les techniques et comportements à adopter pour la restauration des parcours



- L'agriculture extensive et l'agriculture de rente occupent une grande partie des terres ce qui réduit l'espace d'intervention des pasteurs

Quelques recommandations incluent :

- Inclure les pasteurs dans l'élaboration des politiques foncière
- Avoir recourt à la justice pour la conservation d'une zone pastorale
- Utiliser les parcours dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité
- Les pasteurs ne connaissent pas les frontières donc il est important qu'ils soient protégés, formés, informés et qu'ils contribuent dans les prises de décision les concernant
- Améliorer la gestion des parcours à travers des approches et pratiques innovantes pour une sécurité alimentaire et la durabilité

c. Travaux en groupe sur la restauration et la gestion durables des parcours

Trois sessions en sous-groupes parallèles ont permis aux participants d'approfondir les discussions, en se basant sur leurs expériences de représentants de pasteurs, de porteurs de projets, de chercheurs ou encore de représentants politiques. De leurs échanges sont tirées des recommandations pour la restauration des parcours, une gouvernance durable de leurs ressources et le suivi de leur état de santé.

- Les pratiques de restauration des parcours

Les travaux ont mis en exergue le fait que les processus de restauration des terres, en particulier dans les parcours, doivent s'inscrire dans un temps long pour être couronnés de succès et devenir irréversibles. En effet, il faut prendre le temps pour impliquer et accompagner toutes les communautés utilisant ces terres. De plus les résultats de la restauration, en termes de régénération de la biomasse (arbres, herbacées), ne sont pleinement visibles qu'après le passage de plusieurs saisons.

Recommandations formulées :

- Inscrire les interventions de restauration dans le temps, pour garantir un bon accompagnement des communautés et s'assurer du caractère irréversible de restauration ;
- Impliquer les populations et les acteurs à la base dans la conception des projets et programmes, et renforcer leurs capacités pour assurer leur pérennisation ;
- Utiliser les plateformes d'information existantes (téléphonie mobile, radios, etc.) pour mettre à la disposition des éleveurs les informations sur l'état des parcours et leur capacité de charge ;
- Reconnaître les modes de gestion des communautés pastorales et la prise en compte des droits des pasteurs sur leurs terres dans les politiques publiques ;
- Continuer à promouvoir le pastoralisme auprès des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte ;
- Lutter contre les mauvaises pratiques de gestion dans les parcours pastoraux ;
- Intégrer les filières d'exploitation des produits forestiers non ligneux dans la gestion du pastoralisme pour contribuer à la sécurité alimentaire et à la génération de revenus ;



- Améliorer les filières de commercialisation du bétail, en multipliant les marchés de bétail, et en améliorant les conditions de transport et d'acheminement des produits issus d'élevage.
- La gouvernance des ressources pastorales

La présentation de *success stories* de systèmes de gouvernance adoptés autour des ressources pastorales, a montré le rôle de la société civile dans l'accompagnement des communautés locales à des changements d'attitude. Ces réorganisations locales fonctionnent lorsque les communautés sont responsabilisées et moteur des prises de décision. Ces initiatives ne doivent pas pour autant être menées en tenant les gouvernements centraux à l'écart, au contraire lorsqu'ils sont impliqués et voient les résultats, ils sont en mesure d'accompagner leur pérennisation et leur duplication en les inscrivant dans les textes réglementaires. Le message clé ressorti des travaux est que la gestion participative des parcours est un facteur clé pour en assurer la durabilité.

Recommandations formulées :

- Les communautés locales doivent être incluses, responsabilisées et autonomisées dans les processus de gestion des parcours.
- Il est nécessaire de communiquer et d'informer largement pour se défaire de l'image négative des pasteurs source de dégradation et d'insécurité. Ils ont un rôle central dans la gestion durable des terres arides et dans la cohésion sociale.
- Une meilleure application des textes régissant les mobilités est nécessaire et les forces de l'ordre doivent être interpellées pour cela
- Les pays frontaliers doivent améliorer leur coopération autour de la gestion des parcours, en particulier lorsque les pasteurs se déplacent d'un pays à l'autre
- L'évaluation et le suivi de la santé des parcours

Les échanges ont porté sur les méthodes d'évaluation participative des parcours, illustrées par la présentation de deux expériences :

- Le maillage des points d'eau et leur influence sur la santé des parcours dans le Sahel (CILSS/CIRAD). Les résultats de ce travail ont permis d'attirer l'attention des politiques et de tous les acteurs sur la nécessité de concilier la disponibilité fourragère, et un bon maillage des points d'eau de façon à éviter la dégradation des sols.
- Le suivi fourrager au Niger (CEDEAO, CILSS). Des constats ont été faits sur la disparition au fil des ans de certaines espèces végétales liées aux différentes pratiques d'élevage (nomadisme, transhumance, sédentarisation). L'évaluation a conclu sur la nécessité de diversifier les pratiques pour maintenir un bon état des sols. Une meilleure coordination régionale est également recommandée.

Concernant les méthodes d'évaluation, les travaux ont fait ressortir la nécessité de les expérimenter dans un premier temps, en s'assurant de la participation de tous les acteurs, puis de les vulgariser si les résultats sont probants.



d. Session 3 : Comment mobiliser les acteurs clés pour restaurer les parcours dégradés ?

M. Daniel McGahey (Earth Systems, UK), M. Boureima Dodo (Réseau Bilital Maroobe, Niger), M. Tezera Getahun (Pastoralist Forum Ethiopia), Dr. Shahira Wahbi (Ligue des États Arabes), Mr. Adamou Bouhari (ONU Environnement), Mr. Haissam Taaimi (Development and Regeneration Association, Liban), Mr. Elvis Paul Tangem (Union africaine - GMV)

Les échanges de cette dernière session de l'atelier thématique sur le pastoralisme et la restauration des parcours ont concerné les financements pour soutenir le pastoralisme et la restauration des parcours, et les leviers permettant d'encourager les acteurs, notamment du privé, à investir dans ce secteur. Enfin, des recommandations ont été formulées pour mieux influencer les politiques pour la restauration des parcours.

- Quels financements pour soutenir le pastoralisme et la restauration des parcours ?

La finance carbone pour la restauration des terres

Des projets menés dans le cadre du Plan Vivo permettent d'établir des « Contrats de paiements pour services écosystémiques » à l'intention de petits producteurs ruraux engagés dans des actions de restauration des écosystèmes. Des projets Plan Vivo issus du programme de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Burkina Faso ont permis de récupérer, sécuriser et gérer durablement des ressources pastorales. De 2011 à 2016, 8400 hectares de terres pastorales dégradées ont été récupérées à l'aide de la technique Vellerani puis valorisées par la vente de crédits carbone qui ont généré des fonds pour les communautés. Ces fonds ont ensuite été utilisés pour la réalisation d'activités au profit du village (réhabilitation de forage, installation de moulins à grain, soutien aux initiatives des femmes, etc.)

Recommandations formulées :

- Il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs sur les financements innovants et la mise en place de projets carbone
- Analyser les dynamiques de fourniture et demande dans les marchés du carbone
- Produire des données sur la contribution du pastoralisme à la régulation du carbone du sol, pour entre autres élaborer des politiques claires en matière de croissance économique verte dans le système pastoral
- Soutenir la création de banques agropastorales : les banques agricoles sont les principales sources de financement ; il n'existe pas de source spécifique de financement pour les pasteurs.

- Comment encourager les acteurs du privé à investir dans la restauration des parcours ?

Une analyse a été réalisée par Earth Systems sur l'économie de la restauration des terres, dans le cas concret de la réalisation de la Grande Muraille Verte. Elle montre que la Grande Muraille Verte a permis de catalyser des actions d'agroforesterie, entraînant une amélioration des services écosystémiques bien comprise. En revanche, les impacts de la restauration des zones de parcours restent peu étudiés, et une initiative comme la Grande Muraille Verte n'a pas entraîné beaucoup d'investissements dans ce domaine. Les potentialités en termes de séquestration de



carbone des zones de parcours est pourtant connu, de même que la contribution du pastoralisme à l'économie des pays concernés. Le pastoralisme devrait pouvoir être un secteur dans lequel le privé peut investir, mais il est nécessaire de renforcer les filières commerciales autour de ce mode de production.

Recommandations formulées :

- Il est nécessaire de commencer par mettre en évidence les services écosystémiques offerts par les parcours, en matière de moyens de subsistance et de d'économie. Cela permettra de proposer des projets à des modes de financements novateurs comme le paiement des services écosystémiques.
 - Il est aussi nécessaire de montrer au secteur privé la viabilité du pastoralisme et provoquer le changement de perception sur le secteur du pastoralisme, qui n'est pas un secteur à risque
 - Le plaidoyer pour le pastoralisme doit être porté par des champions qui peuvent défendre les intérêts des parcours à tous les niveaux - local, national et international, et aussi au sein des gouvernements.
- Comment influencer les politiques pour la restauration des parcours ? Quels rôles des processus internationaux ?

Il est primordial d'adopter des cadres juridiques pour régir la gestion de l'élevage pastoral. Un plaidoyer en faveur de lois prenant en compte pasteurs et agropasteurs est nécessaires. Ce plaidoyer doit être mené par une alliance de tous les acteurs (privés, élus, et gouvernement, société civile) et s'appuyer sur des preuves tangibles des bénéfices fournis par les écosystèmes pastoraux. Au regard de la sectorisation du développement durable, le processus de plaidoyer doit permettre de connecter les enjeux agricoles, environnementaux et pastoraux pour une meilleure coordination des politiques.

Recommandations formulées :

Il faut un appui et une action politique accrue pour investir dans l'amélioration des potentiels socio-économiques et écologiques des pasteurs tels que les migrations saisonnières comme une façon de lutter contre le changement climatique, et promouvoir la conservation de la diversité bio culturelle des pasteurs.

- Pour cela, il est nécessaire d'améliorer le dialogue entre les pasteurs et les décideurs.
- Ce dialogue doit être initié à tous les niveaux, et doit concourir à une meilleure prise en compte du pastoralisme dans les politiques de développement : dans les collectivités territoriales, l'élevage pastoral doit être pris en compte dans les schémas d'aménagement.
- Ce dialogue doit aussi déboucher sur la sécurisation des zones pastorales (contre l'accaparement des terres) et la gestion des conflits.

Les Nations Unies désignent régulièrement des journées, semaines ou années spéciales, pour mettre en lumière des sujets particuliers. Afin de braquer les projecteurs sur **les parcours pastoraux et les défis auxquels ils sont confrontés** plusieurs organisations demandent l'adoption d'une « Année Internationale des Parcours et des Pasteurs (IYRP)¹ ». Cela contribuerait à améliorer la connaissance mondiale sur les parcours et pasteurs, l'adoption de politiques publiques et de financements dédiés.

¹ Plus d'informations sur l'IYRP : <https://globalrangelands.org/international-year-rangelands-and-pastoralists-initiative>



8. Atelier 3 – La mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres : anticiper les enjeux de la gestion foncière

Animation : M. Maxime Thibon, chargé de mission intersectorialité, Institut de Recherche et de Développement, France

En traitant du foncier, le Sommet Désertif'actions 2019 s'inscrit bien dans la préparation de la prochaine COP de la CNULD, où le foncier sera abordé pour la première fois dans les discussions officielles. Cet atelier thématique devra permettre de se préparer à suivre et contribuer à ces discussions, en formulant des messages et recommandations fortes.

Il est donc nécessaire de :

- ✓ Améliorer la compréhension et la prise de conscience sur l'interconnexion entre la restauration et la gestion durable des terres, et la sécurité des régimes fonciers.
- ✓ Générer des idées et définir des options pour intégrer la sécurité du régime foncier dans les actions de restauration des terres, de gestion des terres, en particulier dans le cadre de l'atteinte de la neutralité, pour éviter en définitive l'accaparement des terres.

La question du foncier est particulièrement cruciale dans la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT). La NDT est l'une des cibles de l'Objectif de Développement Durable 15 « Vie terrestre ». Cette cible vise à atteindre d'ici 2030 un monde neutre en matière de dégradation des terres, en évitant ou réduisant la dégradation et en restaurant les terres dégradées. La CNULD prend en main cette cible et invite ses Pays Parties à élaborer de grands projets transformatifs de restauration des terres. Si cette ambition est louable, elle n'est pas sans poser de question sur le statut foncier des terres restaurées et le respect des droits des populations qui utilisent ou vivent sur ces terres.

a. M. Marcos Montoiro

Chargé des relations avec la société civile, Secrétariat Exécutif de la CNULD

L'absence de considération des enjeux fonciers au sein de la Convention est à déplorer. Si la question n'a jamais été posée sur la table durant des décennies, c'est qu'elle est assez sensible pour certains régimes politiques. Pourtant, les liens entre la propriété foncière, la gestion durable des terres et la mise en œuvre de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres sont étroits. Le panel des OSC de la CNULD en collaboration avec chercheur canadien de l'université McGill et la FAO, a produit un document qui démontre que la gestion efficace du foncier est un levier à l'atteinte de la Neutralité. Ce document s'appuie entre autres sur une série d'études de cas, où la gestion du foncier a été confiée aux communautés qui ont géré la terre correctement.

La question foncière est d'autant plus importante qu'elle est en lien avec d'autres enjeux du développement. L'ambition mondiale de lutte contre la pauvreté (ODD1), cible à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, aient les mêmes droits d'accès aux ressources naturelles et de propriété foncière. Au regard du rôle majeur joué par les femmes dans la production



agricole et la restauration des terres, il est primordial d'améliorer leurs droits fonciers, et cela est une cible de l'ODD5.

La mise sous pression des gouvernements sur le foncier et les questions qui y sont liées commence à produire des effets. Des États ont commencé à analyser leur situation et leurs pratiques internes, pour mieux adresser ces enjeux dans le futur. Les Directives Volontaires sur la Gouvernance des Régimes Fonciers (FAO) sont suivies par au moins une vingtaine de pays. Il est donc temps que la Convention, en traitant de cette question, puisse aussi formuler des objectifs en matière de foncier.

b. Chris Magero

Chargé de programme, Global Drylands Initiative, UICN Afrique du Sud et de l'Est

Le régime foncier dans la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)

La dégradation des terres est un problème mondial, car elle affecte tous les écosystèmes avec pour conséquence une perte de la productivité économique et écologique du sol. La perte de sols, la baisse de la fertilité et la pollution, touchent actuellement entre un quart et un tiers des terres émergées de la planète, engendrant une perte économique estimée à 231 milliards d'USD chaque année.

Lors du Sommet de Rio+20, les pays se sont accordés pour atteindre un monde neutre en matière de dégradation des terres. L'Objectif de Développement Durable n°15 vise à protéger les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, mettre fin à la dégradation des terres et la perte de biodiversité. La Neutralité en matière de Dégradation des Terres constitue l'une des cibles à atteindre de cet ODD. Elle se définit comme « un état par lequel la quantité et la qualité de terres, nécessaires pour soutenir les fonctions et services écosystémiques et améliorer la sécurité alimentaire, restent stables ou augmentent... ».

La NDT est considéré comme le cadre de référence pour lutter contre la dégradation des terres, en incluant d'autres objectifs, tels que le Défi de Bonn sur la restauration des forêts et des paysages. À terme, l'atteinte de la NDT contribuera aussi à l'atteinte de plusieurs autres ODD (sécurité alimentaire, résilience face au changement climatique, migration, conservation de la biodiversité, etc.).

Actuellement, 121 pays dans le monde se sont engagés à fixer des objectifs nationaux volontaires pour atteindre la Neutralité. La définition de ces objectifs est guidée par le cadre conceptuel scientifique de la CNULD, qui intègre plusieurs principes recommandés par l'UICN, notamment la nécessité pour les interventions de respecter et renforcer le régime foncier. Dans chaque pays, une fois les objectifs de Neutralité établis, l'étape suivante consistera à mobiliser des investissements majeurs pour atteindre ces objectifs, par la restauration de tous les types de terres : forêts, prairies, terres agricoles, zones humides, etc.

L'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres attire déjà des financements, notamment à travers le Fonds dédié mis en place dans le cadre de la Convention, qui devraient contribuer à la réalisation de projets à grandes échelles. Ces projets doivent être envisagés comme des opportunités pour agir sur la sécurisation foncière. À cette fin, il est avant tout important que la société civile s'engage en collaboration avec les gouvernements, pour la mise en place des principes de la NDT, puis pour contribuer à sa réalisation. Les OSC doivent être le vecteur pour informer les paysans et les utilisateurs de la terre sur ce concept. Afin



de permettre aux OSC à la base de jouer ce rôle, les acteurs publics et privés doivent renforcer les communautés locales afin qu'elles puissent être les vecteurs d'information et d'actions des territoires locaux.

a. Mme Nathalie Van Haren

Représentante de la région Europe de l'Ouest et Autres Groupes, ONG Both ENDS, Pays-Bas

La sécurisation des régimes fonciers, la participation inclusive des acteurs de la gestion des terres et la mobilisation des financements sont des conditions pour atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres. Concernant la sécurisation des régimes fonciers, il est pertinent de s'appuyer sur les « **Directives Volontaires sur la bonne gouvernance des régimes fonciers** »², élaborées par la FAO et approuvées en 2012 par le Comité des Nations-Unies sur la sécurité alimentaire mondiale. Les directives volontaires encouragent une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans tous les types de régimes : publics, privés, communaux, autochtones, coutumiers et informels. Il s'agit d'un cadre que les États peuvent utiliser pour élaborer leurs propres stratégies, politiques, législations, programmes et activités. Les Directives Volontaires permettent aux gouvernements, à la société civile, au secteur privé et aux citoyens de déterminer si les actions proposées constituent des pratiques acceptables. Les fondements de ces directives incluent la reconnaissance et le respect de tous les droits fonciers légitimes, leur promotion, leur protection, un accès à la justice garanti et la prévention des conflits liés à la terre, etc.

Le Fonds NDT, créé à la suite de la COP13 par la CNUCLD, le Mécanisme Mondial et Mirova est destiné à contribuer à la mise en œuvre de la Neutralité, en mobilisant des financements privés pour financer des projets bancables de restauration des terres. Le montant minimum des prêts octroyés par le Fonds NDT étant élevé, il est peu approprié pour les initiatives communautaires. De plus, les conditions d'accès sont nombreuses et compliquées. Afin que le Fonds contribue positivement à la sécurisation foncière, les OSC suggèrent d'incorporer les Directives Volontaires dans son mécanisme de financement, de faire participer les populations pour un aménagement concerté du territoire, et de s'assurer que ces investissements publics et privés ne heurteront pas les propriétaires fonciers formels ou informels. Enfin, le Fonds NDT doit favoriser le dialogue entre les communautés, les autorités locales et les gouvernements nationaux pour un changement d'échelle des initiatives communautaires.

b. M. Abdoulaye Karama

Représentant de la société civile dans le comité de suivi de la NDT au Burkina Faso, SOS Sahel International

Depuis 2016, le Burkina Faso s'est engagé à définir un programme lui permettant d'atteindre la neutralité d'ici à 2030, ce qui implique la restauration de 100% des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013). Cela nécessite d'agir sur 5,16 millions d'hectares de terres dégradées soit 19 % du territoire national. Pour espérer atteindre cet objectif ambitieux, il faut absolument mettre un terme à la déforestation, améliorer la productivité des prairies et des terres cultivées et augmenter le stock de carbone sur 800 000 hectares pour parvenir à un minimum

² Directives Volontaires sur les Régimes Fonciers : <http://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>



de 1% de matière organique. À la suite de la fixation de ces cibles, elles doivent encore être intégrées dans les politiques publiques nationales du secteur rural. Le Burkina Faso a également démarré l'identification et le montage de projets et programmes transformatifs pour atteindre ces cibles.

La société civile du Burkina Faso a été impliquée dans la fixation des cibles volontaires, et continue à suivre l'État dans le processus d'atteinte de la neutralité. Parmi les recommandations portées dans ce cadre, la NDT ne doit pas être un prétexte pour légitimer la dégradation de terres compensée par la restauration d'autre part. Par ailleurs, les interventions programmées pour atteindre la neutralité doivent être adaptées à la réalité et aux régimes fonciers de chaque pays sahélien. Des mesures sont à prendre pour renforcer et garantir l'accès des femmes et des groupes spécifiques au foncier rural, et pour protéger les petits agriculteurs contre l'accaparement des terres.

Enfin, les organisations de la société civile plaident pour que soient prise en compte leurs interventions en matière de LCD et de GDT comme une contribution à l'atteinte de la NDT. Des pratiques agroécologiques, comme celles accompagnées par SOS Sahel au Burkina Faso, complétées par une structuration des filières de transformation et de commercialisation des produits, s'inscrivent en effet bien dans une démarche de restauration et de gestion durable des terres permettant la création de valeur ajoutée. Ce type de pratiques est à intégrer dans les grands projets qui pourront être financés par le Fonds sur la NDT.

c. M. Michel Jérôme Tankoano

Expert gestion durable des terres, Conseil National pour le Développement Durable au Burkina Faso

Mises-en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) : anticiper les enjeux de la gestion foncière au Burkina Faso

Au Burkina Faso, la progression de la dégradation des terres est passée de 360 000 hectares/an dans les années 90 à une moyenne de 470 000 hectares/an depuis 2002. Les émissions de gaz à effet de serre conséquentes de la dégradation des terres représentent 88% du bilan global. Au rythme actuel, le pays devrait avoir perdu ses terres productives d'ici 40 ans.

Une réponse politique a pourtant été mise en place pour faire face à la désertification depuis de nombreuses années, avec la ratification des Conventions de Rio et l'adoption de plans d'actions nationaux pour le développement rural, la lutte contre la désertification ou encore l'adaptation aux changements climatiques. Malgré ces engagements, le pays n'a pas été en mesure d'inverser les dégradations à l'œuvre. Plusieurs freins sont identifiés au déploiement de la gestion durable des terres :

- Une coordination insuffisante des actions de développement
- Une faible capacité d'intervention des acteurs locaux et notamment des collectivités
- L'insuffisance de la sécurisation foncière, corrélée avec l'évolution des activités agro-sylvo-pastorales qui sont le socle du développement économique du Burkina Faso.

Une pluralité d'outils d'encadrement de la gestion foncière a été mise en place depuis les années 2000, afin d'une part de sécuriser l'accès équitable à la terre et



de favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. Des structures dédiées à la gestion du foncier ont été créées au niveau national (comité interministériel), dans les communes et communautés rurales (commissions foncières villageoises, commissions de conciliation). L'adoption de stratégies, de lois et de schémas d'aménagement du territoire a permis de mettre fin au monopole de l'État sur les terres rurales, et d'en confier la gestion aux populations à la base. Cependant, les structures locales de gestion foncière manquent de ressources, de compétences et de fait, ne sont pas fonctionnelles. Les communes peinent également à jouer leur rôle de pilote sur la gestion du foncier. Enfin, les textes régissant le foncier sont peu connus, compris et donc appliqués localement. L'application d'une bonne gouvernance foncière, à travers la mise en place d'outils de gestion dans les territoires, reste un enjeu autour duquel tous les acteurs (OSC, privés, collectivités, État, communautés locales, etc.) doivent se retrouver. Cela est un préalable indispensable à l'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres.

d. M. Daouda Traore

Chargé de projet, Association Tiipaalga au Burkina Faso

Tiipaalga œuvre à lutter contre la dégradation des ressources naturelles et la pauvreté des populations rurales dans les zones sahéliennes du Burkina Faso. Des actions directes sont mises en place pour la restauration des terres dégradées avec les ménages ruraux. La stratégie d'intervention de Tiipaalga est basée sur une approche participative avec conduite avec les communautés villageoises, et intégrant les savoir-faire locaux dès la conception des projets. Toutes les autorités locales sont informées en début d'intervention et sont interrogées à travers des concertations lors d'Assemblées Générales Villageoises. Par la suite, des Assemblées Générales Spécifiques sont organisées afin de travailler directement avec les ménages. Cette méthode permet à l'association de cibler précisément les bénéficiaires des activités de restauration des terres telles que la mise en défens. La mise en défens consiste à appuyer des ménages paysans pour clôturer des parcelles de 2 à 3 hectares, et en restaurer les terres. La question de la sécurisation foncière de ces parcelles doit donc être réglée avant l'installation de la clôture, en incluant le droit administratif et les règles coutumières. Un Procès-Verbal d'accord foncier local, incluant les droits coutumiers et administratifs, est signé par les parties prenantes que sont les autorités coutumières et administratives, le paysan bénéficiaire et ses voisins immédiats. À terme, les paysans bénéficiaires doivent pouvoir utiliser et entretenir librement les ressources de ces parcelles, sur lesquelles eux-mêmes investissent puisqu'ils s'engagent à mobiliser les agrégats et la main-d'œuvre pour restaurer la parcelle, puis à appliquer un plan d'action sur 7 ans renouvelable une fois. Ce plan d'action inclut notamment la réalisation d'un pare-feu et l'application de techniques durables de restauration des sols permettant d'augmenter la biomasse et la biodiversité. Au bout de 5 ans, le paysan peut voir ses revenus s'améliorer grâce à la vente de fourrage et de produits forestiers non ligneux.

À travers les différentes échelles, Tiipaalga arrive à avoir une approche locale intégrée. L'appui à la mise en défens est complété par des formations pour les ménages et l'organisation des filières de commercialisation autour de produits issus d'activités agricoles et forestières durables. A ce jour, Tiipaalga a soutenu la mise en défens de 364 parcelles dans 120 villages répartis dans 25 communes, ce qui a permis la restauration de 931 hectares de terres dégradées.



Ces efforts ne sont rendus possibles que par un travail sur le long terme auprès des population, pour changer les mentalités sur l'exploitation des ressources naturelles. A travers les mise en défens, les paysans apprennent à considérer que l'on élève un arbre comme l'on élève un animal.

e. Discussions

- Est-il possible d'articuler l'ODD 4 « Éducation de qualité » avec la Neutralité ? En effet, cet Objectif insiste entre autres sur les formations en lien avec le développement durable, le renforcement des organisations, l'augmentation des bourses d'études au Sud, etc. Sur les questions liées aux terres et à la neutralité, il est très important de croiser les points de vue et les visions. Il y a un besoin de renforcement des capacités des population, déjà évoqué, et d'éducation sur la dégradation des ressources naturelles en particulier des terres. L'ODD 4 n'est donc pas directement en lien avec la Neutralité mais peut bel et bien en être un support.

- Il est indispensable de prendre en compte le pastoralisme dans les débats sur le foncier dans les zones arides, et cela n'a pas été abordé dans les interventions introductives.

Le pastoralisme est bien pris en compte dans les Directives Volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers, notamment en ce qui concerne la gestion des conflits. Cela souligne l'importance d'inclure ces Directives dans les politiques foncières des pays.

- Beaucoup d'insuffisances sont encore à déplorer concernant l'accès des femmes au foncier. Des stratégies existent, mais il y a un manque de partage d'information et de mobilisation des acteurs clés. Au Sahel, en milieu rural les femmes ne sont jamais pleinement propriétaires de terres, en raison notamment de freins posés par le droit coutumier. Même lorsqu'elles y ont un accès sécurisé, il y a souvent un homme derrière qui tire des profits de cet accès.

La Convention Désertification mène actuellement un travail pour mieux intégrer la dimension du genre dans les questions foncières.

- La question minière suscite de vifs débats. Les impacts des mines ne sont plus à démontrer : destruction des écosystèmes, pollution des eaux, paysages défigurés, impact social déplorable, etc. Tenant compte du fait que ce sont des entreprises internationales qui exploitent le sous-sol africain, est-ce aux États de prendre les choses en main, ou faut-il directement faire appel à la communauté internationale ?

Au niveau nation il existe déjà des lois et de réglementations concernant les mines, mais les textes ne sont pas toujours appliqués. Un mécanisme international pourrait faire du lobbying sur le respect des normes environnementales. La société civile a un grand rôle à jouer dans ce plaidoyer. A l'échelle des pays, il faut attirer l'attention des communautés, des autorités locales et nationales, afin qu'elles veillent à ce que les engagements pris par les sociétés minières soient appliqués, de même que les lois publiques.



f. Recommandations formulées

Recommandations aux décideurs internationaux :

- ✓ La restauration des terres et la sécurité foncière sont des moyens pour garantir la bonne gestion des terres, la mise en œuvre de la NDT et le développement solidaire et durable des populations. Les financements de projet de restauration des terres dégradées doivent donc intégrer des garanties sûres et durables pour la sécurisation foncière.

Recommandations aux décideurs nationaux :

- ✓ Mettre en œuvre les Directives Volontaires pour la Bonne Gouvernance des Régimes Fonciers, élaborées par la FAO.
- ✓ Assurer une diffusion de l'ensemble des textes relatifs à la gestion des terres, et à la sécurisation foncière, en impliquant tous les acteurs et parties prenantes.
- ✓ Mettre en place des systèmes inclusifs de médiation et de règlement des conflits fonciers, en intégrant les pratiques traditionnelles.
- ✓ Mobiliser largement des fonds pour les activités portées par les communautés et permettant leur émergence, ainsi que pour la mise à l'échelle de ces activités.
- ✓ Les décideurs nationaux doivent s'assurer que les investissements publics et privés s'alignent sur les politiques locales et garantissent le respect des droits fonciers et d'usage, formels ou traditionnels, de même que les savoirs locaux et bonnes pratiques.
- ✓ Renforcer la prise en compte des droits humains, sociaux et environnementaux dans les investissements publics et privés.
- ✓ Adopter des mesures et des moyens de financement pour la mise en œuvre des lois et politiques sur la bonne gouvernance des terres et des forêts, au niveau local
- ✓ Reconnaître les usages coutumiers des terres et les sécuriser légalement pour les utilisateurs.
- ✓ Assurer que les actions permettant l'atteinte de la neutralité dans tous les secteurs soient coordonnées entre elles et s'assurer que les droits et intérêts des communautés pastorales soient garantis.
- ✓ Intégrer la prise en compte des femmes, des jeunes, des producteurs pauvres et très pauvres dans la définition des politiques et engagements nationaux comme régionaux.
- ✓ Renforcer les dispositifs de sécurisation foncière pour tenir compte des systèmes coutumiers de gestion des terres, pour permettre une amélioration de l'accès des femmes à la terre, avec un coût accessible pour les ménages vulnérables.
- ✓ Promouvoir une décentralisation effective, incluant le transfert de responsabilités (gestion foncière décentralisée, aménagement du territoire) et de moyens.
- ✓ Assurer une protection des exploitations agricoles familiales contre toutes les formes d'accaparement des terres (agribusiness, urbanisation, grands projets NDT).



Recommandations aux décideurs locaux :

- ✓ Promouvoir l'agroécologie et les pratiques de GDT dans les programmes locaux de restauration des terres et comme outil de sécurisation des droits fonciers et d'usage.
- ✓ Fournir un cadre local favorable à la restauration des écosystèmes (aménagement du territoire, sécurisation foncière)

Recommandations aux OSC :

- ✓ Mettre en valeur les initiatives communautaires de restauration et de gestion durable des terres, auprès des pouvoirs publics, comme contribution à la Neutralité.
- ✓ Poursuivre le dialogue et le plaidoyer avec les décideurs pour mettre en place les conditions favorables à la mise à l'échelle des initiatives communautaires.
- ✓ Valoriser et promouvoir les efforts et les savoirs des communautés locales. Renforcer leurs capacités à sécuriser leurs droits sur les ressources naturelles.

Recommandations aux monde académique et à l'enseignement supérieur :

- ✓ Développer des approches interdisciplinaires et multi partenariales (dont les communautés et leurs représentants) sur les mesures et approches innovantes en matière de sécurisation des droits fonciers (dont les systèmes de médiation) et de mise à l'échelle de l'agroécologie
- ✓ Identifier, évaluer et promouvoir les bonnes pratiques et les systèmes coutumiers de gestion des terres pour identifier des modalités innovantes à mettre en œuvre dans le cadre de la neutralité.
- ✓ Prendre en compte les thématiques liées au foncier et à la neutralité dans les dans les curricula de l'enseignement supérieur.

Recommandations aux partenaires techniques et financiers :

- ✓ Poursuivre et renforcer les financements pour appuyer les actions de recherche et de développement pour la mise en œuvre des Conventions de Rio, de leur synergie et des ODD.
- ✓ Appuyer le renforcement des systèmes de gestion foncière déjà existant en incluant toutes les couches sociales.
- ✓ Encourager la mise à l'échelle des initiatives portées par les communautés et les OSC

Recommandations concernant les secteurs privé et minier :

- ✓ Respecter les textes en matière de gestion environnementale
- ✓ Mettre en place des systèmes de contrôle pour l'application des textes
- ✓ Renforcer les capacités des OSC en matière de suivi de la mise en œuvre des contrats et engagements des sociétés minières sur la gestion des impacts environnementaux



9. Atelier 4 – Les multi-usages de l'eau : améliorer la gestion intégrée des ressources en eau

Animation : M. Nabil Ben Khatra, Coordinateur du Programme Environnement, Observatoire du Sahara et du Sahel

L'eau est nécessaire pour toutes les activités humaines, pour satisfaire nos besoins vitaux mais aussi pour les usages domestiques, agricoles, les activités industrielles et artisanales, sans oublier les besoins des écosystèmes eux-mêmes. Ces usages sont le fait d'une très grande diversité d'acteurs, souvent cloisonnés entre eux. Aujourd'hui, face à une disponibilité en eau souvent moindre en raison des changements climatiques et d'une plus grande pression de chacun de ces usages sur les ressources, la concurrence entre usages est exacerbée. De plus, cette disponibilité varie selon les régions et reste assez mal connue en termes de quantité et qualité.

Plusieurs études ont montré que le Sahel dispose d'importantes ressources en eaux souterraines et superficielles mais se trouve confronté à un problème de mobilisation. La contrainte à l'utilisation productive de l'eau est principalement le coût économique des prélèvements et du stockage. La maîtrise des ressources en eau, ou la capacité des sociétés à mobiliser et contrôler l'eau (douce) à travers l'espace et le temps, représente un formidable outil de développement socioéconomique durable.

Dans cette perspective, la problématique de disponibilité, accessibilité et usages multiples de l'eau prend toute son importance. La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, de la terre et des ressources connexes dans le but de maximiser le bien-être économique et social d'une manière équitable et sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.

Cet atelier a souhaité améliorer la connaissance de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de diffuser la connaissance existante, afin de contribuer au renforcement des stratégies de chaque acteur, dans les pays mais aussi aux échelons régionaux et globaux.

Il était attendu que les échanges permettent de :

- Produire un argumentaire pour un plaidoyer international
- Partager les expériences entre les acteurs et identifier les actions de référence
- Identifier les éléments de gouvernance (du macro au micro), en identifier les contraintes (et donc des pistes pour palier à ces contraintes) et les savoirs faire, afin de développer un argumentaire de plaidoyer pour améliorer cette gouvernance

a. Mme Fatou Mar Ndiaye

Experte SIG et gestion des ressources naturelles, Observatoire du Sahara et du Sahel

Améliorer la connaissance sur la ressource en eau

L'Observatoire du Sahara et du Sahel est une organisation intergouvernementale travaillant majoritairement sur les thématiques de l'eau et de la terre. L'OSS a pour mission d'être une plateforme de partenariat Nord-Sud et Sud-Sud, mais également



une interface d'articulation science politique et un instrument de collaboration à la disposition des pays membres.

L'OSS a travaillé à cartographier la disponibilité des ressources en eau renouvelables, en Afrique du Nord et sur la bande sahélienne, avec de projections en 2030 et 2050. Ces projections laissent entrevoir une diminution de la quantité d'eau disponible par habitant dans le futur, en particulier dans les pays du Sahel. La ressource en eau étant déjà limitée dans ces zones arides, les changements climatiques et l'augmentation des besoins, menacent sa disponibilité future. Des pénuries et conflits autour de la ressources sont à envisager sérieusement.

Bien que la problématique soit intégrée dans les agendas internationaux (agenda 2030 : ODD6, Conventions Désertification et Biodiversité, Accord de Paris, etc.), un manque de connaissances sur la ressource et de moyens financiers pour générer ces connaissances reste à déplorer, et entrave la planification de stratégies de gestion durable. Les inventaires des points de prélèvements en eau et des surfaces irriguées sont incomplets et peu mis à jour. Le suivi quantifié de l'utilisation d'eau par les différents secteurs (eau potable, agriculture, industrie) n'est pas fiable.

L'OSS tente de répondre à ces manques en menant depuis plusieurs années des études pour une plus grande mobilisation de l'eau, une meilleure utilisation de l'eau en agriculture, mais également pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays. L'Observatoire participe à la mobilisation de moyens financiers pour mener à bien des projets et encourager une meilleure gestion des ressources naturelles.

L'OSS promeut l'utilisation de données satellites qui permettent d'avoir des informations fiables avec un contrôle périodique et des cartes actualisées. L'utilisation des données satellites a permis l'élaboration d'un Géoportail qui valorise l'information, la rend accessible et exploitable. Le traitement des données permet à l'OSS d'estimer la disponibilité des eaux de surface et souterraines, de planifier des activités selon les stocks disponibles et de mettre en place des systèmes d'alerte précoces en cas de risques.

Pour conclure, malgré les travaux de l'OSS ou d'autres organismes et notamment nationaux, beaucoup de défis restent à relever concernant l'amélioration de la connaissance sur la ressource en eau. Les engagements politiques sur cette question restent faibles, et au niveau régional certaines informations restent sensibles. Par ailleurs, le secteur de l'eau reste cloisonné et les connaissances sur la ressource peuvent être entre les mains de spécialistes, alors qu'elles devraient être transmises aux décideurs et aux autres acteurs du développement.

b. M. Antoine N'Do

Chef du département partenariats et coopération du Secrétariat Permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Burkina Faso

Des cadres de concertation multiacteurs

Les besoins croissants pour une ressource en eau dont la disponibilité et le caractère renouvelable sont menacés, nécessite de mettre en place une gestion intégrée de la ressource. Le Burkina Faso s'est donc doté d'un cadre institutionnel pour la GIRE, avec une représentation à différentes échelles.

Le Conseil National de l'Eau est l'une des instances de ce cadre institutionnel. Il rassemble des représentants de l'État, des collectivités, des autorités religieuses et coutumières, de la société civile, de la recherche, des différents secteurs socio-



professionnels et des usagers de l'eau. La mise en place du Conseil National de l'Eau en 2001 devait répondre à un manque de coordination des différentes structures et intervenant sur l'eau et à un manque de participation du secteur non public à la gouvernance de la ressource.

Le rôle du Conseil National de l'Eau, qui est un organe consultatif, est de définir les orientations politiques nationales pour une gestion durable de l'eau. Il est consulté sur toutes les questions liées à la ressource en eau : plans et schémas d'aménagement, projets de gestion, services publics en charge de la distribution et de l'assainissement, fiscalité, lois et règlements.

Des cadres de concertation transfrontaliers autour de la GIRE ont également été mis en place :

- Cadre technique de concertation Mali-Burkina Faso
- Cadre technique de concertation Ghana-Burkina Faso
- Comité transfrontalier de gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Sourou (Mali-Burkina Faso)
- Comité transfrontalier de gestion des ressources en eau du sous-bassin du Nakanbé (Ghana-Burkina Faso)

Ces cadres sont indispensables au dispositif institutionnel de gestion d'une ressource qui ne s'arrête pas aux frontières géographiques des pays. Ils contribuent aussi à la mise en œuvre des politiques nationales. Toutefois ils restent insuffisamment fonctionnels du fait de l'insuffisance de financement des États et la disparité des approches de gestion du secteur de l'eau entre les États.

c. M. Léonard Bationo

Chef du Service Développement Durable à l'Agence de l'eau Nakambé, Burkina Faso

L'approche bassin versant

Les Agences de l'eau au Burkina Faso sont des Groupements d'Intérêt Publics constitués de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des usagers et de personnes physiques ou morales ayant compétence sur les espaces de gestion des ressources en eau. L'objectif des Agences de l'eau est de valoriser les bassins hydrographiques en leur donnant un cadre approprié de connaissances, de planification et de gestion de la ressource. Il existe au Burkina Faso, cinq agences de l'eau, à savoir celle du Nakanbé, du Mouhoun, des Cascades, du Gourma et du Liptako. Chaque agence est découpée en sous bassins versants afin de permettre une gestion intégrée plus efficace et adaptée au milieu. À l'échelle de ces sous-bassins versants, interviennent des Comités Locaux de l'Eau chargés dans cette zone d'un certain nombre de missions et notamment de définir les orientations sur leur espace de compétence.

Ces bassins versants subissent de plein fouet les effets de la désertification, certains sont parfois complètement désertés par les populations. Les agences de l'eau mettent donc en place des actions afin de lutter contre cette dégradation des terres et de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources en eau. Elles travaillent avec les services techniques déconcentrés de l'État et les populations pour appliquer des techniques de conservation des eaux et des sols, et elles apportent des aides financières aux actions menées par les collectivités, les organisations socioprofessionnelles et les usagers. Le financement des Agence de l'eau provient entre autres des taxes perçues auprès des usagers pour leurs prélèvements et pour la pollution qu'ils occasionnent selon le principe « pollueur-payeur ». Pour mener à



bien leurs missions les Agences de l'eau restent confrontées à une faible autonomie financière mais aussi à un manque de complémentarité et de cohérence entre leurs interventions et celles des autres acteurs (État, collectivités, OSC, etc.)

Les Agences de l'eau plaident donc pour un renforcement des approches à l'échelle des bassins versants, avec de véritables démarches collectives impliquant l'ensemble des acteurs. La communication et de la diffusion régulière d'information sont également déterminantes dans la compréhension des objectifs et le partage d'une vision commune.

d. M. Sandro Ali

Représentant de l'Office International de l'Eau

La coopération Nord-Sud pour la GIRE

La coopération entre des Agences de l'eau françaises et les Agences burkinabè du Nakanbé et du Mouhoun a permis de renforcer ces dernières, dans leurs démarches de gestion intégrée des ressources en eau, et pour la mise en œuvre de projets d'eau et d'assainissement. Cette coopération s'est traduite par le renforcement des capacités des équipes des Agences de l'eau, le partage d'expérience lors de visites des bassins versants français, un apport d'expertise et un appui à la maîtrise d'ouvrage. La coopération a adressé aussi bien les questions de gouvernance et de planification de la ressource, que les mécanismes de financement durable et de gestion des connaissances sur l'eau. Les partenariats ont abouti notamment à la cartographie des bassins versants et à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Les objectifs communs de ces projets d'appuis sont de créer une synergie dans l'accompagnement des deux Agences de l'eau burkinabè concernées, mais également de permettre un partage national de l'accompagnement à l'ensemble des agences. Le partage d'expériences sous régional entre les différents homologues et le renforcement des liens entre les projets de solidarité eau et assainissements et les projets GIRE figurent également à la liste des objectifs de ces projets. L'avantage de ces projets de coopération est qu'ils permettent de s'inspirer de l'expérience française de la GIRE, mais également de créer un accompagnement sur mesure, adapté au contexte de chaque bassin.

e. M. Sidi Ahmed Cheine

Chargé de projet pour l'association Tenmiya et le RADDO Mauritanie

Les écosystèmes oasiens au cœur des enjeux des multi-usages de l'eau

Les oasis sont des agroécosystèmes millénaires historiquement créés sur les itinéraires des caravanes commerciales qui reliaient l'Afrique au Moyen-Orient. Les oasis sont tributaires d'une ressource en eau permanente et sont donc localisées au bord des bassins-versants ou dans des vallées. Une gestion durable de l'eau est primordiale dans l'existence et le maintien des oasis. Elles sont donc particulièrement menacées par les changements climatiques.

Les systèmes traditionnels de gestion de la ressource en eau résultent d'une gestion rationnelle, basée sur des institutions ancestrales (Juge d'eau) et vouées à éviter les conflits. Les sécheresses des années 70 qui ont durement affecté les oasis, ont



nécessité la mise en place de systèmes rationnels de gestion de l'eau pour couvrir les multiples besoins agricoles, d'élevage et domestiques. La modernisation des modes de vie a créé une concurrence accrue sur la ressource, avec l'apparition de nouveaux usages liés à l'urbanisation et au développement du secteur privé.

L'augmentation des besoins d'une population croissante, et l'apparition des nouveaux usages ont engendré une exploitation abusive et l'appauvrissement des nappes phréatiques.

Une gestion intégrée et durable des ressources en eaux est donc au cœur de la préservation de ces écosystèmes fragiles et menacés. Cette gestion doit prendre en compte des bonnes pratiques ancestrales de partage, mais aussi des nouvelles technologies adaptées (micro-irrigation). L'accès à ces nouvelles technologies pour les paysans oasiens reste couteux, il est donc nécessaire que les États prennent en main la sauvegarde des oasis en subventionnant les agriculteurs familiaux.

f. Discussions

Enjeux concernant la connaissance de la ressource en eau et sa diffusion :

Les participants reconnaissent la nécessité d'améliorer les connaissances sur les ressources en eau dans les zones arides, en termes de quantité, de qualité et de disponibilité. Ces connaissances doivent ensuite être diffusées et croisées avec une analyse des besoins réel en eau à l'échelle locale. Cela servira alors à renforcer les stratégies nationales voire régionales du secteur de l'eau. Les participants s'accordent enfin à dire que la gouvernance de l'eau doit être renforcée aussi bien au niveau régional, à l'échelle des bassins versants par exemple, qu'au niveau local dans les communes et les villages.

Enjeux concernant les multiples usages de l'eau et la gestion partagée de la ressource :

Aujourd'hui, les pratiques d'utilisation de l'eau ne permettent pas toujours une utilisation rationnelle des ressources et une restauration régulière de la quantité et de la qualité des eaux stockées dans les sols. En zones arides, et particulièrement dans les milieux ruraux, le stockage des eaux de pluie est un défi majeur.

Concernant un stock d'eau disponible, face aux multiples usagers et à l'augmentation de la demande, il est nécessaire d'organiser l'utilisation de la ressource en fonction des besoins prioritaires des populations. Celles-ci doivent donc être à la base de l'élaboration des politiques de gestion de l'eau.

Enfin, des pratiques de gestion durable de l'eau existent, et ont été notamment développées par la société civile. Ces expériences sont à mettre en valeur dans les politiques publiques, en visant leur mise à l'échelle.

g. Recommandations formulées

Améliorer la connaissance de la ressource et sa diffusion :

- **Identifier** des données réellement utilisables et mettre en place un canevas (cadre) de collectes de données en impliquant les États, les institutions et la société civile
- **Mettre en place** des dispositifs adaptés et des outils de collecte, de diffusion et de circulation de l'information sur l'eau (qualité et quantité) sous des formats accessibles (par exemple : création d'un observatoire régional des ressources en eau)
- **Renforcer** ou **mettre en place** des mécanismes d'échanges d'informations entre les différents acteurs concernés par la production et l'utilisation des données



Organiser durablement les multiples usages de l'eau :

- **Favoriser** un changement d'échelle pour une meilleure efficacité dans la préservation et la valorisation des ressources (moyens politiques, humains et financiers)
- **Renforcer** les capacités des acteurs locaux (dont les collectivités locales et les associations de gestion) pour qu'ils jouent un rôle réel dans la maîtrise d'ouvrages (politique locale plus adaptée aux priorités)
- **Développer** des pratiques agroécologiques à plus grande échelle (culture et élevage), pour une meilleure conservation de l'eau dans le sol
- **Reconnaître** la place des OSC dans la complémentarité des acteurs : créer une synergie entre les différents acteurs du secteur pour garantir une co-construction durable

Mettre en place les dispositions de gouvernance partagée de la ressource :

- **Dynamiser** et **renforcer** les cadres de concertations (locaux, nationaux, transfrontaliers) sur la gestion partagée de l'eau et établir des liens et partages d'expériences entre les cadres
- **Renforcer** les synergies entre les différents secteurs du domaine de l'eau
- **Renforcer** les capacités de la société civile et des élus locaux pour une meilleure implication dans la gestion des ressources en eau
- **Appliquer** les accords de Paris sur l'harmonisation et la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers dans le domaine de l'eau
- **Insérer** la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux dans les cursus scolaires et dans les activités culturelles et promouvoir l'Information, l'éducation et la communication auprès du large public
- **Reconsidérer** le rôle central des femmes dans la gouvernance de l'eau



10. Troisième panel : Les financements de la lutte contre la désertification

Présidence : M. Philippe Zoungrana, Coordinateur du programme régional de gestion des ressources naturelles et changement climatique, Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

Animation : M. Sylvestre Tiemtore, Coordinateur du SPONG

Quelques chiffres clés évocateurs introduisent ce panel :

- Pour financer le développement, à travers l'atteinte des 17 ODD, il manquerait 2 500 milliards d'USD chaque année.
- Le continent africain importe pour 25 milliards d'USD de denrées alimentaires chaque année, alors qu'on estime qu'il faudrait 40 milliards d'USD pour résoudre définitivement la question de la sécurité alimentaire.

Il existe des fonds pour l'environnement, le climat, la sécurité alimentaire, et tous les autres domaines du développement, mais leur accès pose problème : où se trouvent ces fonds ? Comment y accéder ?

a. M. Benoit Ouedraogo

Point focal du Fonds pour l'Environnement Mondial au Burkina Faso

Le Fonds pour l'Environnement Mondial est une institution financière mise en place à la suite du Sommet pour la Terre de Rio de Janeiro (1992) pour adresser les enjeux environnementaux de la planète. Il sert, à l'échelle mondiale, d'outil d'application des trois Conventions de Rio, mais aussi de la Convention sur l'eau adoptée à Helsinki et de la Convention de Stockholm sur les polluants.

Les moyens de financement octroyés par le FEM sont particulièrement destinés à couvrir les « surcoûts » ou coûts additionnels nécessaires pour qu'un projet ayant des effets positifs au niveau national ait des effets positifs au niveau mondial. Les projets financés doivent d'abord répondre à un problème environnemental réel, ainsi le FEM ne financera pas, par exemple, de projet purement agricole.

Parmi les mécanismes de financement du FEM, le Programme de Micro Financement est accessible aux communautés et OSC, constituées légalement. Ce programme vise à développer des stratégies à petite échelle, qui prennent appui sur les résultats d'un diagnostic participatif de l'ensemble des parties prenantes, et aboutissent à la réduction des menaces qui pèsent sur l'environnement mondial, et à l'amélioration des conditions de vies des populations.

Ces financements sont accessibles par le biais d'appels à propositions lancés par le Programme des Nations Unies pour le Développement, pour des financements maximums de 50 000 USD. Parmi les domaines d'action éligibles, les projets peuvent concerner : la biodiversité, l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, les énergies nouvelles et renouvelables, la lutte contre le plastique, la lutte contre la dégradation des terres, les eaux internationales, les polluants organiques persistants.

Au Burkina Faso, le FEM intervient dans quatre régions où se trouve une forte concentration de population (Centre Sud, Centre Est, Nord et Centre), pour maximiser les impacts des projets. Des appels à projet sont lancés deux ou trois fois par an. Il est nécessaire d'associer au maximum les populations dans le montage des



projets, pour avoir une analyse fine de leurs besoins et contraintes, et élaborer des stratégies d'intervention vraiment impactantes.

b. M. Gautier Queru

Directeur du Fonds pour la Neutralité, Mirova (vidéo)

Le Fonds pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres, est une initiative lancée par la CNUCLD, à suite de la COP12 qui avait donné pour mission au Mécanisme Mondial de mobiliser plus de financements privés et de stimuler des financements innovants en faveur de la NDT.

Dans ce contexte, la société Mirova a été sélectionnée pour structurer et gérer un fonds, qui aurait vocation à mobiliser des financements pour des projets de restauration des terres dans tous les pays en développement. L'alignement de ce Fonds sur la cible de NDT, passe par une collaboration étroite avec les initiatives publiques en la matière (points focaux nationaux de la CNUCLD, AFR100³, Décennie pour la restauration des écosystèmes lancée par les Nations-Unies). Le Fonds prend également en compte le cadre conceptuel élaboré par le SPI, pour mesurer les progrès réalisés sur la base des trois indicateurs de la NDT.

Au-delà de l'atteinte de la NDT, l'ambition du Fonds est de générer un grand nombre d'impacts environnementaux et sociaux, des co-bénéfices en premier lieu pour les communautés locales. Ainsi, les projets doivent-ils démontrer une capacité à contribuer à la sécurité alimentaire, la protection de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques, l'amélioration des conditions de vie des communautés, l'inclusion du genre, etc.

Il est par ailleurs essentiel dans les projets, d'éviter les risques environnementaux et sociaux, comme par exemple l'accaparement du foncier. À cette fin, sur la base de consultations, notamment auprès de la société civile, le Fonds NDT a élaboré des standards, qui ont été renforcés par ses deux principaux investisseurs : l'Agence Française de Développement et la Banque Européenne d'Investissement. Concernant la question foncière, le Fonds intègre notamment les Lignes directrices volontaires sur la gouvernance des régimes fonciers définies par la FAO, et réputées strictes et fiables.

Le Fonds NDT a vocation à apporter des financements de long terme pour la restauration et la gestion durable des terres, et à montrer qu'il est viable économiquement d'investir dans ces activités. Pour cela, deux approches sont croisées : l'approche territoriale où les opérateurs vont interagir positivement avec l'environnement, les ressources naturelles, les communautés locales pour en générer de multiples bénéfices ; et l'approche filière où les acteurs vont être capable de valoriser les activités et les biens produits par ces activités durables. Un grand nombre de pratiques, qui rendent compatibles la restauration des terres et une activité productive, existent déjà et sont mobilisables (agroécologie, foresterie durable, etc.)

Le Fonds considère l'importance de travailler avec les petites exploitations familiales, en soutenant des projets qui permettent d'agrèger un grand nombre de ces producteurs, pour qu'ils atteignent une masse critique au sein, par exemple, de coopératives.

Le Fonds NDT apporte alors de la dette long terme, qui va financer la transformation de l'usage des terres, la mise en place des bonnes pratiques agricoles sur le terrain, les intrants, la main d'œuvre, l'assistance technique. Ensuite par une activité

³ Initiative Africaine pour la Restauration des Forêts et Paysages



productive, le projet va être en mesure de montrer sa viabilité économique et de repayer le financement.

En parallèle du Fonds, a été créée une facilité d'assistance technique pour renforcer les compétences des porteurs de projet, afin de faire en sorte que leurs projets aient cette viabilité économique.

Le Fonds et la facilité sont maintenant pleinement opérationnels, plus de 170 projets ont déjà été examinés, 10 d'entre eux sont en cours de construction avancée, et un premier investissement a démarré. Il s'agit d'un programme agroforestier au Pérou, dans des zones fortement dégradées par les pratiques d'abattit-brulis. Le porteur de projet y travaille avec les coopératives de producteurs pour développer des systèmes agroforestiers de café, certifiés bio et équitable, permettant de restaurer les terres dégradées et de commercialiser le café. Le projet va permettre la construction d'une unité de première transformation pour ajouter de la valeur localement. Il est donc possible de rendre viables des projets qui ont des impacts environnementaux et sociaux très importants. Il y a une nouvelle génération d'entrepreneurs, qui ont compris les opportunités d'investir dans des filières qui permettent de produire durablement, de manière certifiée, des aliments qui ont des bienfaits pour le consommateur, pour les communautés et pour l'environnement. Les organisations de la société civile ont le rôle d'initier ces activités, de les recommander ; ensuite il faut que des entrepreneurs se mobilisent pour les porter et les déployer.

« On a une mission de développer une véritable économie de la restauration, porteuse de promesse, porteuse de valeurs, porteuse de création de richesses en particulier pour les communautés. »

c. M. Jean-Marc Chataigner

Ambassadeur envoyé spécial pour le Sahel, France (vidéo)

Au Sahel, l'agriculture a été un sujet oublié par les bailleurs de fonds, alors que la population de la région double tous les 20 ans et reste en majeure partie rurale. Le défi de nourrir cette population, et d'employer cette jeunesse qui arrive sur le marché du travail, est le premier défi que doit relever le Sahel. Il faut remettre l'agriculture au cœur de l'action des bailleurs de fonds, mais pas n'importe quelle agriculture. Développer une agriculture intensive et productiviste, c'est risquer de répéter les erreurs commises dans d'autres pays et qui pourraient être désastreuses dans cette région où les écosystèmes et les sols sont beaucoup plus fragiles. Des statistiques montrent que le Sahel peut nourrir le Sahel via le développement d'une agriculture équilibrée, entre les filières nourricières et d'exportation, et intégrant des approches intelligentes de gestion des terres arables et des eaux de pluies, qui permettent de conserver l'équilibre naturel. L'agroécologie est une voie prometteuse, qui répond aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, mais aussi de la gestion durable des terres, la résilience aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité. L'agroécologie permet de résoudre l'équation complexe de transformation des systèmes agricoles en tenant compte des enjeux du développement.

La France a choisi de développer l'Initiative Verte pour le Sahel, qui est un partenariat entre différents acteurs publics (AFD), de la recherche (CIRAD, IRD) et de la société civile. Ce partenariat vise à soutenir l'effort de déploiement de l'agroécologie et de l'agriculture verte au Sahel. La question de l'alimentation et de l'agriculture au Sahel, dont il est important de débattre entre partenaires et entre bailleurs, est aussi porté au sein de l'Alliance Sahel, qui est un partenariat de douze



bailleurs de fonds, et dans le cadre du G5 Sahel, qui est l'approche faïtière des pays du Sahel en matière de développement.

Ce n'est que dans la construction partenariale que nous pourrons obtenir des résultats et mesurer ces résultats. Sans cet investissement massif dans l'agriculture, le Sahel ne pourra pas répondre aux défis de demain. L'enjeu est immédiat !

d. M. Nabil Ben Khatra

Coordinateur du Programme Environnement, Observatoire du Sahara et du Sahel

Accès aux guichets climat : opportunités et défis

La reconnaissance progressive du défi que représente la lutte contre les changements climatiques, depuis l'adoption d'une Convention dédiée en 1992 jusqu'à l'Accord de Paris signé en 2015, a contribué à la mobilisation de fonds par les pays développés pour appuyer les pays en développement à concilier leurs efforts de lutte contre les changements climatiques et la promotion de leurs économies. Parmi ces fonds, le Fonds Vert pour le Climat (GCF) ou le Fonds d'Adaptation, mobilisent plusieurs milliards d'USD. Cependant, ils restent difficiles d'accès sur le continent africain en raison de procédures d'accréditation compliquées et longues, et d'insuffisance des entités nationales d'accès direct.

Pour améliorer l'accès à ces fonds sur le continent, l'Observatoire du Sahara et du Sahel s'est fait accréditer comme entité de mise en œuvre régionale du GCF et du Fonds d'Adaptation. A ce titre, l'OSS prend la responsabilité de la gestion globale d'un projet ou programme financé par ces fonds. Il joue un rôle d'interface entre les Fonds et les pays bénéficiaires. Il peut alors accompagner les pays dans le développement de requêtes de projet, dont le processus, de la première note à la décision finale du fonds, reste long (1 à 2 ans) et laborieux.

Ces fonds peuvent être mobilisés pour financer des actions de lutte contre la désertification. Pour cela, les porteurs de projet doivent faire ressortir les liens entre désertification et changements climatiques. Il faut revenir aux textes fondateurs de la Convention Désertification dans lesquels ces liens sont explicitement nommés. De même, les conclusions de comités comme le GIEC ou le SPI peuvent permettre de bâtir des argumentaires solides pour accéder aux fonds Climat.

e. M. Souleymane Jean Marie Sourwema

Point focal du Fonds Vert Climat au Burkina Faso

Le Fonds d'Investissement pour l'Environnement, a été créé en 2015 au Burkina Faso, en réponse à un constat du manque d'outils financiers permettant de mettre en place des programmes pérennes sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Le Fonds s'aligne sur trois dimensions du développement durable :

- Viabilité environnementale : contribuer à la réduction des tendances actuelles de dégradation de l'environnement et lutter contre les effets néfastes des changements climatiques.
- Efficacité économique : soutenir une croissance forte et durable du pays en créant des richesses et des revenus dans les filières de l'environnement et des ressources naturelles.
- Équité sociale : lutter contre la pauvreté en favorisant l'accès des groupes vulnérables aux financements, en particulier les jeunes et les femmes.



Le Fonds a pour missions essentielles de rechercher et mobiliser des ressources financières, nationales et internationales, au profit de l'environnement, d'allouer ces ressources aux différents acteurs du secteur, et de contrôler l'utilisation de ces ressources. Le FIE peut donc financer des actions entreprises par les services publics, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et la recherche. Des subventions octroyées à travers des appels à projets ont déjà permis d'exécuter 370 projets pour plus de 6 millions d'euros. Le FIE a également soutenus des projets de 32 communes pour près de 7 millions d'euros. Il s'agit donc principalement de microprojets, dont les impacts ont été visibles. Pour assurer une bonne qualité des requêtes de financement, le FIE a accompagné les communautés à concevoir des projets, en formant des rédacteurs au niveau local.

En termes de perspectives, le FIE vise à poursuivre la mobilisation de financements, pour intervenir davantage sur la lutte contre la désertification et les effets des changements climatiques. À cette fin, le Fonds a entamé le processus d'accréditation au Fonds Vert Climat. Par ailleurs, le FIE souhaite évoluer vers des prêts pour des projets à grandes envergures.

f. M. Patrick Houben

Chargé de programme Développement rural, sécurité alimentaire, environnement, Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso

Il y a une multiplicité des thématiques d'intervention liées aux ressources naturelles (eau, agriculture, terres, biodiversité, climat, etc.), qui sont corrélées entre elles, mais pour lesquelles l'accès aux financements reste cloisonné (cas du FEM qui ne finance pas de projets agricoles). Il est donc difficile de faire financer des programmes multisectoriels.

Par ailleurs, d'autres facteurs de première importance sont peu pris en compte par les différents fonds, comme la démographie, la décentralisation, la sécurité ou encore le foncier ; alors que ces facteurs peuvent être des leviers à une meilleure efficacité des financements.

L'Union Européenne et ses États membres sont les principaux bailleurs du développement et ont beaucoup d'engagements sur les questions de climat, de lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles. Par ailleurs, ils contribuent de manière significative à la CNULD. L'Union Européenne dispose de modalités de financement variées, pour lesquelles les organisations de la société civile sont un des types d'acteurs bénéficiaires. Ces financements s'adressent aussi, entre autres, aux administrations nationales et régionales, aux autorités locales ou encore au secteur privé. La compréhension de ces mécanismes de financement et de leurs procédures d'attribution, reste peu partagée au sein de tous les acteurs du développement. Ces procédures se sont complexifiées en réponse aux dérives qu'il y a pu avoir, par le passé, dans l'utilisation des fonds de l'UE, et à l'accroissement de la transparence dans la gestion de ces fonds publics vis-à-vis des citoyens européens.

Pour les porteurs de projet, il est donc nécessaire de s'adapter à ces règles, de montrer leur capacité à agir et de continuer à participer aux différents appels à propositions : 100% de ceux qui ont été subventionnés ont d'abord tenté leur chance.

Les fonds disponibles en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques sont en augmentation. Des efforts sont déployés pour attirer des financements émanant du privé, que les fonds de l'UE permettent de



garantir. Un meilleur chiffrage économique des services écosystémiques d'une agriculture durable permettra de faire un pas en avant, en attirant des investisseurs sur ce secteur.

Sur l'orientation des financements, le plaidoyer porté par la société civile reste important, et l'UE implique bien la société civile dans le dialogue. Il y a un intérêt à ce que l'UE et les acteurs non étatiques forment une force importante et homogène.

g. Discussions

- Un des freins à l'accès aux financements est la barrière linguistique. Pour la plupart des fonds, l'information n'est disponible qu'en anglais. L'OSS a traduit les principaux documents concernant le Fonds Vert Climat et le Fonds d'Adaptation en français. Une première note conceptuelle peut être soumise en français, et si elle est bonne, la discussion se poursuit entre l'OSS et le porteur de projet.
- Les petites organisations de la société civile et les organisations communautaires de base ont un très faible accès aux financements. Cela découle du fait que les bailleurs ont opté pour une limitation des interlocuteurs, afin de mieux gérer les ressources. Ces petites organisations ne disposent pas des compétences suffisantes pour gérer des fonds émanant directement des grands bailleurs. Le soutien à des projets proposant des financements en cascade à l'endroit de ces petites organisations, reste une option mise en œuvre par certains bailleurs, dont l'UE, pour faire émerger les organisations à la base.
- Une proposition émanant des participants de Désertif'actions est la création d'un fonds international, spécifiquement dédié aux organisations de la société civile. Un appel est lancé aux commissions économiques régionales pour mettre à disposition plus de moyens à destination des OSC.
- Une préoccupation de plus en plus actuelle dans les pays sahéliens en particulier, est le financement des acteurs des zones à risque sécuritaire.

Au niveau du GCF, il existe une catégorisation des zones à risque et le Fonds ne finance pas de projets dans des zones de guerres. Au Burkina Faso, où la situation sécuritaire s'est dégradée au cours des dernières années, il n'y a pas eu de discontinuité dans les projets financés par le FIE.



11. Plénière de clôture : en route pour New Delhi

Animation : Patrice Burger, président et fondateur du CARI, France

La plénière clôturant les trois journées de discussions et de travaux a permis aux intervenants d'avoir un regard croisé sur la rencontre, de dégager les atouts en matière de NDT, les défis et d'en dégager des recommandations ou suggestions.

a. Mme Bora Masumbuko

Chargée de programmes aires protégées, UICN

Malgré l'ampleur actuelle du phénomène, des forces ressortent des trois jours du Sommet Désertif'actions 2019, et permettent d'envisager la lutte contre la désertification avec un certain optimisme. Plusieurs initiatives ont été passées en revue, elles marquent un engagement croissant des décideurs et d'autres acteurs à s'attaquer aux fléaux de la dégradation des terres, de la biodiversité et des changements climatiques. Des efforts sont à poursuivre pour améliorer les synergies entre ces initiatives.

Ces mêmes décideurs prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'intégrer les communautés à la base, dont les modes de vie sont directement affectés par la dégradation des ressources naturelles. Ils ne peuvent en effet plus ignorer les conséquences en termes d'insécurité et de migrations qui découlent de dérèglements environnementaux, et qui font chaque jour la Une des journaux. L'implication accrue des communautés devra leur permettre de proposer leurs solutions, basées sur leurs savoirs traditionnels. Les décideurs devront également mieux coopérer afin de répondre aux enjeux transfrontaliers à l'ordre du jour, comme l'émergence d'un pastoralisme durable.

Il y a enfin une mobilisation importante autour de l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres. Cependant, les financements disponibles pour financer des programmes et projets permettant d'atteindre la neutralité restent peu adéquats face aux besoins réels de soutien des initiatives portées par les communautés. Les Conventions de Rio sont des leviers puissants sur lesquels il faudra s'appuyer pour réussir des actions permettant d'atteindre la neutralité.

L'intégralité du travail réalisé au cours de D'a19 s'inscrit en droite ligne dans le plan d'action de l'UICN, qui soutient la déclaration finale adoptée par les participants. Le prochain congrès de l'UICN, prévu en 2020 à Marseille, en France, sera un cadre approprié où continuer à porter les messages de Désertif'actions.

b. M. Lazare Tagnabou

Point focal de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification, Burkina Faso

Le Burkina Faso a accueilli deux événements mondiaux sur la lutte contre la désertification :

- En 2017 : la célébration officielle de la Journée Mondiale de la lutte contre la Désertification, organisée par la CNULD.
- En 2019 : ce Sommet international de la société civile Désertif'actions.

Dans le même intervalle de temps, 5 burkinabè ont reçu des prix internationaux pour leur actions en matière de lutte contre la désertification et de préservation de



l'environnement. Enfin, la salle de la Convention Désertification aux Nations Unies portera bientôt le nom de Hama Arba Diallo, premier secrétaire exécutif de la Convention, originaire du Burkina Faso.

« *Le Burkina Faso peut être fier de l'action de ses enfants, mais il lui faut redoubler d'effort dans la lutte contre la désertification et en faire chaque jour plus !* »

Il existe toujours des faiblesses en termes d'outils de planification et dans la mobilisation des financements pour lutter contre la dégradation des terres et atteindre la cible 15.3 des ODD. Pour relever ces défis, les points focaux CNULD du groupe Afrique se rencontreront en Afrique du Sud où ils formuleront des recommandations qui seront remontées à la COP14. Pour sa part, le Burkina Faso souhaite que l'appui aux pays se poursuive pour l'élaboration des projets et programmes visant l'atteinte de la Neutralité. Pour le financement de ces projets, les fonds disponibles restent difficiles d'accès. Il est nécessaire d'en alléger les conditions, en particulier pour les pays affectés par le terrorisme ; une place toute particulière doit être allouée à la restauration de leurs écosystèmes.

Le point focal de la CNULD au Burkina Faso conclut son intervention sur la nécessité de mettre à la disposition de la société civile des moyens adéquats pour plus d'impacts.

c. Mme Djatougbe Aziaka

Représentante de la Région Afrique, Présidente de l'association Welfare Togo

Le Sommet Désertif'actions 2019 a été un succès à plusieurs égards. La diversité des acteurs présents a permis d'avoir des débats riches confrontant les points de vue de la société civile et de la recherche, d'acteurs du Sud et du Nord, et intervenant sur différentes thématiques au niveau local ou international. Les résultats consignés dans la déclaration finale du Sommet sont donc parfaitement pertinents. En termes de plaidoyer, ils viennent compléter les cinq priorités élaborées lors du 17^{ème} CRIC en janvier 2019. Le panel des OSC de la CNULD s'engage à œuvrer pour intégrer les conclusions et recommandations de D'a 19 dans les priorités de la société civile lors de la COP14 et jusqu'à la COP15.

Pour que ces recommandations deviennent réalité, société civile et décideurs doivent accroître leur collaboration et leurs synergies d'action. La synergie et la concertation ont été des mots clés durant les trois jours de D'a19. Il faut créer des alliances, engager plus de chercheurs, de femmes, de jeunes et de représentant des communautés locales à tous les niveaux.

d. M. Bhawani Shanker Kusum

Vice-président du RIOD, association Gram Bharati Samiti, Inde

En dernier lieu, la parole est revenue à Mr Bhawani Shanker Kusum, Vice-Président du Réseau International des Organisations sur la Désertification, une alliance de 15 ONG. Ce réseau a récemment envoyé une proposition de projet pour le Fonds NDT sur « la réhabilitation des terres désertiques dégradées par l'agroforesterie en collaboration avec les communautés » et attend aujourd'hui la réponse.

M. Kusum est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre la désertification en Inde. Son association Gram Bharati Samiti (GBS) est accréditée depuis 1996 auprès de la CNULD. A travers une série de photos, il a offert un aperçu de la richesse des actions menées pour stabiliser les dunes de sables, promouvoir



l'agroforesterie, conserver les sols et les eaux ; tout en travaillant main dans la main avec les populations et en mobilisant leurs savoirs-faires ancestraux.

L'association GBS s'est aussi engagée à vulgariser les négociations au sein de la CNULD, en traduisant les textes de la Convention en Hindi. Il est essentiel que les communautés à la base aient accès à ces textes-là.

Des rayons d'espoir existent pour mettre fin à la désertification, en s'appuyant sur la reconnaissance des efforts des populations et de la société civile, à travers les opportunités de création de revenus verts et la diminution des coûts d'aménagements à travers l'implication des acteurs locaux pour la main d'œuvre (construction des barrages, etc.).

En Inde, près de 500 000 km² de terre sont considérés comme complètement dégradés, la société civile appelle le gouvernement à consacrer ces terres à la reforestation plutôt qu'à des fins commerciales.

Pour conclure son intervention, M. Kusum invite tous les acteurs présents pour D'a19 à se rendre à la COP14 en Inde, pays de culture et de civilisation, où toutes les conditions sont requises pour les accueillir et leur faire passer un bon séjour.

e. Discussions

Il est nécessaire d'impliquer et de former davantage d'acteurs :

- Les communicants et de journalistes pour diffuser des messages adéquats afin de reconquérir notre planète.
- Les enseignants pour développer l'éducation environnementale et encourager les jeunes à s'organiser entre eux.
- Les ressortissants des diasporas doivent être impliqués dans les processus de la CNULD. Ils contribuent déjà financièrement au développement de leurs pays d'origine.

Les dirigeants africains doivent faire plus d'efforts pour collaborer sur la lutte contre la désertification et les dégradations environnementales :

- Ils doivent parler d'une même voix afin de mobiliser des financements conséquents et adaptés
- Ils doivent accroître les investissements pour un pastoralisme durable, en lien avec d'autres initiatives régionales comme la Grande Muraille Verte.



12. Actions de sensibilisation

Au-delà du dialogue d'experts et de praticiens, le Sommet Désertif'actions se veut un moment de sensibilisation et d'éveil de conscience sur les terres et l'importance de les préserver. Le débat a donc été ouvert à un public plus large à travers des espaces de dialogues, mais aussi des temps plus culturels et festifs.

a. Conférences et débats

Un débat d'idées et un « maquis des sciences » ont été organisés en partenariat avec l'Institut Français de Ouagadougou. Ces tables-rondes qui figuraient à l'agenda de l'Institut Français ont attiré un public composé notamment d'étudiants.

Un événement parallèle a également été proposé lors de la « journée grand public » au Parc Bangr Weogo de Ouagadougou, par l'ONG néerlandaise Both ENDS.

- **« L'agroécologie face à la désertification, la force du vivant. »**

Maquis des sciences organisé avec l'IRD, le mercredi 19 juin

Les maquis des sciences organisés régulièrement par l'IRD, reflètent la volonté des chercheurs et des autres acteurs du développement de communiquer et d'agir ensemble.

Panelistes :

M. Robin Duponnois, Directeur de recherche à l'IRD et Président du Comité Scientifique Français sur la Désertification

Mme Barkissa Fofana, doctorante à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso

M. Prosper Zemba, Point Focal Agroécologie au Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles du Burkina Faso

M. Yacouba Sawadogo, Paysan récompensé du Prix Nobel alternatif en 2018

Mme Blandine Sankara, Présidente de l'association Yelemani et membre du Collectif Citoyen pour l'Agroécologie au Burkina Faso

M. Sylvain Berton, Directeur des opérations de l'association Agrisud International au Burkina Faso

Animation : **M. Karim Namoano**, journaliste et membre de l'Association des Journalistes et Communicateurs Scientifiques du Burkina Faso

Les interventions des membres du panel ont été précédé par la projection du film « Désertification » réalisé par la fondation Good Planet et qui rappelle que les Nations Unies reconnaissent que l'agroécologie permettrait de doubler la production agricole mondiale.

L'agroécologie est au cœur des travaux des panelistes réunis pour cette table-ronde. M. Yacouba Sawadogo, a mobilisé le travail des termites qui se nourrissent de débris végétaux et créent des micro-galeries dans le sols. Cela lui a permis de mieux conserver les eaux de pluie dans ses champs, afin que ses arbres et cultures en profitent.

Les organismes vivants dans le sol, c'est justement ce qu'étudie Mme Barkissa Fofana, pour comprendre comment ils contribuent à la régénération des terres. Elle s'intéresse particulièrement aux champignons présents dans leur sols et qui jouent un rôle de fertilisant.



En s'appuyant sur ces savoirs scientifiques, les organisations de la société civile diffusent les pratiques d'agroécologie auprès des populations rurales. Mme Blandine Sankara a ainsi relaté une expérience de restauration de terres complètement incultes par des femmes du Burkina Faso. Elle a mis l'accent sur les complémentarités entre agroécologie et souveraineté alimentaire. L'agroécologie permet en effet d'utiliser de manière durable les potentialités locales pour nourrir les familles.

En permettant une bonne gestion des eaux et des sols, l'agroécologie vise en effet une amélioration des performances agricoles. M. Sylvain Berton rappelle qu'il n'y a pas de recette miracle, mais un ensemble de pratiques et de techniques qui doivent être réinterrogés dans chaque contexte. Le contexte territorial doit être porteur au déploiement de l'agroécologie. Les élus des collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de leurs territoires doivent impulser une reconnaissance de l'agroécologie dans les politiques. Au Burkina Faso, le gouvernement veut octroyer une place plus importante à l'agroécologie et prépare pour cela une stratégie nationale.

- **« Le rôle et l'emploi des jeunes dans la lutte contre la désertification : un avenir possible. »**

Organisée avec France Volontaires, le jeudi 20 juin

Les terres sont le capital des plus pauvres à qui elles fournissent alimentation et ressources pour le développement économique. Au Sahel, la dégradation des terres et la désertification compromettent l'avenir des populations rurales qui vivent de l'agriculture et de l'élevage. La désertification représente une menace importante pour les jeunes sahéliens, héritiers des terres.

Il est donc essentiel de les impliquer et de faciliter leurs actions dans la lutte contre la désertification, et le développement de pratiques de gestion durable des terres, permettant de créer de l'activité économique. Cette conférence a proposé un regard croisé entre la Convention des Nations Unies sur la Désertification et les organisations de la société civile qui cherchent à susciter l'engagement des jeunes. Le panel et le public ont exploré les engagements des jeunes pour la préservation de leurs terres, et débattu des opportunités de création d'emploi que peut offrir la lutte contre la désertification

Panélistes :

Mme Yvonne Bourgo, membre de l'association Jeunesse Unie pour un Développement Durable au Burkina Faso

M. Zorome Zarafilou, membre de la Coordination Nationale des Jeunes pour l'Environnement et le Climat au Burkina Faso

Mme Djatougbe Aziaka, présidente de l'association Welfare Togo et représentante de la région Afrique au panel des OSC de la CNULD

M. Marcos Montoiro, chargé de suivi de la société civile au secrétariat exécutif de la CNULD

M. Pilga Larba, représentant le Ministère en charge de la Jeunesse au Burkina Faso

Animation : **M. Adolphe Somda**, Animateur de l'Espace Volontariats de France Volontaires au Burkina Faso

L'association JUDEV D accompagne depuis 10 ans les jeunes souhaitant s'investir dans des actions de lutte contre la désertification. Elle organise chaque année des camps de reboisement de terrains dégradés. Ces rassemblements qui convient des participants des pays frontaliers, permettent de créer des liens entre jeunes. Des activités culturelles ponctuent les travaux de plantations d'arbres, ainsi que des temps de formations, sur la prévention des conflits par exemple.



D'après Mme Djatougbe Aziaka, cette jeunesse qui s'engage est parfaitement consciente et capable de se poser les bonnes questions sur les actions à entreprendre aujourd'hui et demain. Le problème est que les jeunes ont perdu l'espoir concernant l'accès à la terre, et ils ne peuvent attendre que les États trouvent toutes les solutions. Ils doivent prendre leur avenir en main, comme au Togo où des jeunes ont été accompagnés par une association pour se réinstaller comme agriculteur.

Les jeunes doivent aussi se faire entendre des décideurs dans leurs pays et à l'international. La CONAJEC créée à la suite de la COP21 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, se donne pour mission d'informer et d'organiser la jeunesse pour peser sur les négociations internationales. Du côté de la Convention Désertification, la jeunesse est aussi au cœur des préoccupations. En 2017, lors de la COP13 un forum des jeunes s'est tenu pour la première fois et a permis de faire entendre leurs préoccupations aux Parties de la Convention. Le secrétariat exécutif de la CNUCLD travaille aussi avec d'autres agences onusiennes sur la question de l'emploi des jeunes, pour la mettre en lien avec la lutte contre la désertification.

- **Les atouts de la régénération naturelle assistée (RNA) pour gérer durablement les terres**

Événement parallèle organisé par l'ONG Both ENDS, le samedi 22 juin

Cette conférence a donné la parole aux acteurs (ONG, collectivités et scientifiques) engagés dans le projet « les communautés reverdissent le Sahel » qui vise sur une durée de 10 ans à restaurer des terres dans trois pays (Burkina Faso, Niger, Sénégal) en accompagnant les populations rurales dans la pratique de la régénération naturelle assistée. Ce projet est financé par DOB Ecology, une fondation néerlandaise.

Panelistes :

Dr Abasse Tougiani, CRESA au Niger

M. Omer Ouedraogo, coordinateur du projet pour le SPONG au Burkina Faso et point focal du ReSaD

M. Nouhou Rahaman, représentant l'ONG Himma au Niger

M. Ali Neino, représentant de l'association Marché de Bois Rural au Niger

M. Assimou Abarchi, Maire de la commune de Dan Kassari au Niger

M. Moussa Halilou, point focal du ReSaD au Niger

Animation : **Mme Fiona Dragstra**, coordinatrice du projet pour Both ENDS

La régénération naturelle assistée est une pratique agroforestière qui consiste à restaurer et protéger les arbres et arbustes, à partir des pousses naturelles et repousses de souches présentes dans les champs. Le développement des espèces ligneuses ainsi régénérées permet d'améliorer la structure et la fertilité des sols, ainsi que leur capacité à retenir l'eau. La biomasse produite par la RNA va aussi stocker du carbone et contribue alors à atténuer les effets des changements climatiques.

Au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal, les acteurs de la société civile et de la recherche collaborent pour accompagner les populations rurales dans la restauration de leurs champs en employant les techniques de la régénération naturelle assistée. Dans chaque village d'intervention, cela demande au préalable un travail important de sensibilisation, et d'explication des processus écologiques à l'œuvre. Les populations sont responsabilisées dans le projet par la mise en place



de comités villageois, et les premières actions de RNA sont pratiquées par des paysans volontaires qui pourront ensuite vulgariser les techniques.

Le projet ne se limite pas à la restauration des terres et à la régénération de couverts arborés. Les bénéficiaires sont accompagnées pour la valorisation des produits de la RNA. En effet, en plus des avantages écosystémiques qu'apportent les arbres dans les champs cultivés, les populations et en particulier les femmes, tirent des revenus de la transformation et la vente des fruits et autres produits apportés par ces arbres. Ainsi la RNA contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaires et économiques des familles rurales.

La RNA, en entretenant ce qui est déjà là, est une pratique de restauration végétales moins coûteuse que le reboisement. Les acteurs du projet s'organisent donc aussi pour porter un plaidoyer commun auprès des gouvernements pour qu'ils favorisent la pratique de la RNA. Ce travail de plaidoyer a aussi mobilisé les populations qui ont été interrogées sur les difficultés qu'elles rencontrent pour faire croître des arbres dans les champs qu'elles cultivent. La question de l'accès aux terres et de la sécurisation foncière est au cœur de leurs préoccupations. Les agriculteurs ont en effet des réticences à investir du temps dans la restauration de sols qu'ils ne seront pas certains de pouvoir cultiver dans le futur. Concernant la gestion des arbres, différentes lois et réglementations sont antagonistes dans les pays du Sahel. Les paysans n'ont par exemple, pas toujours le droit de couper des branches des arbres présents dans leurs champs. Autant de freins qui demeurent pour le déploiement de la RNA ou même d'autres pratiques de gestion durable des terres. Les acteurs du projet ont dix ans pour faire bouger les lignes, et commenceront par porter leur recommandations pour une sécurisation du foncier lors de la COP 14 de la CNUCLD.

b. Activités culturelles

- **Concert de la chanteuse malienne Mariam Koné**

Organisé en partenariat avec l'Institut Français de Ouagadougou, le vendredi 21 juin
Rien d'important ne peut se faire sans célébration : les participants ont été conviés à célébrer la terre à l'occasion de la fête de la musique. Un concert offert par les organisateurs a permis à la malienne Mariam Koné de partager son titre DJA KELE, objet d'un clip mobilisateur réalisé avec le CARI et le ReSaD sur la nécessité de se mobiliser pour les terres.

- **Le concours international de dessins**

Un moment incontournable de Désertif'actions depuis 2015 : le concours international de dessin. Ce sont plus de 30 artistes internationaux qui ont répondu à l'appel pour relayer un message d'espoir autour de l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel. Les 25 meilleurs dessins ont été exposés durant une semaine dans la rotonde de l'Institut Français de Ouagadougou.

Les deux gagnants du concours sont les dessinateurs burkinabè « Glez » et « El Marto ».

- **Salon International de l'Arbre**

Organisé par le Mouvement Écologique du Burkina Faso

Le samedi 22 juin, les participants de Désertif'actions ont été conviés au Parc Bangr Weogo de Ouagadougou pour découvrir le village associatif de la deuxième édition du Salon International de l'Arbre. En bordure d'une magnifique forêt classée, ils ont pu découvrir les 80 stands d'associations burkinabè et profiter d'animations musicales. La matinée de cette journée a été honorée par une averse toujours bien accueillie au cœur du Sahel.



13. Annexes

a. Programme

Jour #1 – Mercredi 19 juin

9h – 9h45 : Mot de bienvenue des organisateurs

9h45 – 11h : Plénière introductive

12h – 13h30 : Premier Panel – La place des terres dans les initiatives en Afrique
Centre National Cardinal Paul Zoungana

15h – 17h : Deuxième Panel – Décryptage des négociations en cours à la CNULD

17h – 18h : Présentation des ateliers thématiques du lendemain
Centre National Cardinal Paul Zoungana

16h – 18h : Maquis des sciences – L'agroécologie face à la désertification, la force du vivant

Institut Français de Ouagadougou

Jour #2 – Jeudi 20 juin

9h – 10h30 : Cérémonie officielle du Sommet Désertif'actions

11h30 – 18h : Ateliers thématiques en parallèle

- Atelier 1 - L'IGMVSS et la société civile : faire de la GMV un cadre opérationnel de lutte contre la désertification
- Atelier 2 - Pastoralisme en zones arides : Réaffirmer son rôle majeur dans la lutte contre la désertification
- Atelier 3 - La mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres : anticiper les enjeux de la gestion foncière
- Atelier 4 - Les multi-usages de l'eau : améliorer la gestion intégrée des ressources en eau

Centre National Cardinal Paul Zoungana et Hôtel Palm Beach

18h30 – 20h : Conférence-débat – Le rôle et l'emploi des jeunes dans la lutte contre la désertification : un avenir possible

Institut Français de Ouagadougou

19h30 – 22h : Réception d'honneur et remise des prix du concours international de dessin de Désertif'actions

Mairie de Ouagadougou

Jour #3 – Vendredi 21 juin

9h – 11h : Restitution des travaux des ateliers thématiques et discussions

11h30 – 13h : Troisième panel – Les financements de la lutte contre la désertification
Centre National Cardinal Paul Zoungana

15h30 – 17h30 : Plénière de clôture – En route pour New Delhi

Centre National Cardinal Paul Zoungana



21h - 00h : Concert de la fête de la musique - prestation de Mariam Koné
Institut Français de Ouagadougou

Jour #4 - Samedi 22 juin

Toute la journée : Salon International de l'Arbre - Village associatif

10h - 11h : Conférence-débat - Le projet les Communautés reverdissent le Sahel
Parc Bangr Weogo



b. Liste des participants

Nom	Prénom	Organisation	Pays	Adresse mail
Abarchi	Harouna	Association Nodde Nooto	Niger	ab.harou@gmail.com
Abarchi	Assinamou	Maire de Dankassari	Niger	
Abdoulfatah	Abdourahman Arab	GMV Djibouti	Djibouti	abdoulfatah91@outlook.fr
Abdramane	Assane	OSS	Niger	assanediori2@yahoo.fr
Afenutsu	Espoir Kuassivi	OSS	Togo	espoirafenutsu@gmail.com
AG Mohamed Mit	Aboubacrine	Réseau des Peuples Pasteurs du Sahel (RPPS)	Mali	agmohamedmitta@yahoo.fr
Ag Rousmane	Assinamar	AZHAR	Mali	assi.namar@yahoo.fr
Agossou	Euloge	OSS	Bénin	adeson03@yahoo.fr
Akermann	Kaspar	HEKS/EPER	Switzerland	kaspar.akermann@heks.ch
Akwah Neba	George	UICN	Burkina Faso	george.akwah@iucn.org
Al-Fayez	Jamal	HFDJB	Jordanie	jamal@badiafund.gov.jo
Alanga	Ibrahim	Almadeina	Niger	ibrahimalangayahoo.fr
Albagnac	Manon	CARI	Burkina Faso	projet.resad@gmail.com
Allemand	Géraldine	CARI	France	geraldine@cariassociation.org
Arnoux	Emily	CARI	Maroc	carioasismaroc@gmail.com
Attahiru Jaoji	Alhassan	CORET	Nigeria	jaoji13@gmail.com
Ayemangue	Lanyirané	Union Générale des Élèves et Étudiants de TIEBELE	Burkina Faso	lanyiraneayemangue@gmail.com
Ba	Issa	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Burkina Faso	baismael45@gmail.com
Ba	Demba	EGAP	Sénégal	
Ba Diao	Maty	CILSS	Burkina Faso	maty.ba-diao@cilss.int
Ba Ndeye	Fatou Diop	GMV Sénégal	Sénégal	awadiop@hotmail.com
Babatunde	Musiliu Abiodun	GMV Nigéria	Nigeria	musliu007@yahoo.com
Babatunde Akinola	Segun	GMV Nigeria	Nigeria	akinolashegun@yahoo.com
Bahire	Jean-Jacques	GMV Burkina Faso	Burkina Faso	jeanjacquestbahire@yahoo.fr
Bakary	Diakite	Tiipaalga	Burkina Faso	bakary.tiipaalga@tiipaalga.org
Bambara	Ghislain	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Burkina Faso	ghislain.bambara@gmail.com
Bandé	Hamidou	ROUGA	Burkina Faso	
Barry	Ibrahim	Centre d'Étude et Promotion Agropastorale	Mali	ibrahimbarry01@yahoo.fr
Barry	Issa	Projet Neer Tamba	Burkina Faso	kindoissaler@yahoo.fr
Barry	Hadjiratou	Université Senghor (Alexandrie)	Burkina Faso	hadjiratou.barry.2017@etu-usenghor.org
Bassema	Joséphine	APIL	Burkina Faso	apil@fasonet.bf
Bassiere	Nestor Batio	Ministre de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique	Burkina Faso	



Bassirou	Sougue	Mouvement Écologique du Burkina Faso	Burkina Faso	bassirousougue47@gmail.com
Batiam	Apèdounga Florent	Union Générale des Élèves et Étudiants de TIEBELE	Burkina Faso	batiamflo92@yahoo.fr
Batiomo	Flavien	OCADES	Burkina Faso	batiomoflavien@yahoo.fr
Bationo	Leonard	Agence de l'eau du Nakambe	Burkina Faso	
Bawa	Idris	Miyetti Allah Cattle Breeders Association of Nigeria	Nigeria	arcidris2@gmail.com
Bawani Shanker	Kusum	Gram Bharati Samiti	India	bskusum@gmail.com
Bayili	Justin	Actea / pS-Eau	Burkina Faso	reseau.actea@gmail.com
Bazié	Fabrice	GMV Burkina Faso	Burkina Faso	fyb.bazie@apefe.org
Bazongo	Georges	TreeAid	Burkina Faso	georges.bazongo@treeaid.org
Beaulieu	Helene	Terre et Humanisme	Burkina Faso	e.patetsos@terre-humanisme.org
Beaumont	Benjamin	ISSEP	Belgique	e.hallot@issep.be
Ben Chekroun	Flora	CARI	Tunisie	carioassistunisie@gmail.com
Ben Khatra	Nabil	OSS	Tunisie	nabil.benkhatra@oss.org.tn
Benzid	Lilia	OSS	Tunisie	lilia.benzid@oss.org.tn
Berton	Sylvain	Agrisud International	France	sberton@agrisud.org
Bizo	Ismael	CNCOD	Niger	ismaelbizo@gmail.com
Björkdahl	Göran	Ambassade de Suède	Burkina Faso	goran.bjorkdahl@gov.se
Boly	Hassane	Société Coopérative d'éleveurs de Mongtedo	Burkina Faso	
Bonkougou	Sayouba	APEDR	Burkina Faso	saibonkougou@gmail.com
Boughali	Brahim	APW	Algérie	boughalibrahim@hotmail.com
Bougma	Alassane	SPONG	Burkina Faso	alassane.bougma@spong-bf.org
Bouhari	Adamou	ONU Environnement	Côte d'Ivoire	adamou.bouhari@un.org
Boukar Mamadou	Abakar	Pastoraliste	Tchad	okafor97adam@gmail.com
Boukiri Diallo	Sabourou	Coopérative Diam Naati	Mali	jamnaati@gmail.com
Boukoum	Assane	AGED	Burkina Faso	assanebok59@gmail.com
Bouquin	Emmanuelle	CARI	France	bouquin.emmanuelle@gmail.com
Boureima	Issifi	Commission climat du Sahel	Niger	boureimaissifi@yahoo.fr
Boureima	Amadou	FAO	Niger	aboureimamadou@gmail.com
Boureima	Diallo	Fédération des Eleveurs du Burkina	Burkina Faso	feb_burkina@yahoo.fr
Boureima	Fandou Irdirssa	GAP	Niger	idrissa.fandou@yahoo.fr
Boureima	Dodo	Réseau Bilital Maroobé	Niger	goroubanda@yahoo.fr
Bourjac	Mathilde	CARI	France	oasis@cariassociation.org
Bronfort	Sacha	Autre Terre	Burkina Faso	sacha.bronfort@autreterre.org
Brossé	Christophe	CARI	France	christophe@cariassociation.org
Burger	Patrice	CARI	France	patriceb@cariassociation.org
Chailleux	Sébastien	La Voute Nubienne	France	communication@lavoutenubienn e.org
Cheine	Sidi Ahmed	Tenmiya	Mauritanie	sidi1964@yahoo.fr



Chotte	Jean-Luc	IRD	France	jean-luc.chotte@ird.fr
Cisse	Boubacar	CRUS	Burkina Faso	bolimam@yahoo.fr
Cisse	Aboubacarys	OSS	Mali	cisseno1@yahoo.fr
Cisse	Samba	Commune urbaine de Dori	Burkina Faso	cissamba@gmail.com
Compaore	Jean Paul	RCJPE	Burkina Faso	rcjpefad@yahoo.com
Compaore	Juliette	SPONG	Burkina Faso	juliette@ongasmade.org
Comparoe	Noel	PNUD	Burkina Faso	noel.compaore@undp.org
Cornet	Antoine	CSFD	France	robin.duponnois@ird.fr
Correra	Aminata	Agence Panafricaine de la GMV	Mauritanie	rd.apgmv@grandemurailleverte.org
Coulibaly	Charles	CONAJEC	Burkina Faso	buenicharlescoulibaly@yahoo.fr
Coulibaly	Ibrahim	Fondation Tartaga	Burkina Faso	
Daffa	Adama	OSS	Mauritanie	daffadam1@yahoo.fr
Dahmane	Houcine	Ambassade de France	Burkina Faso	houcine.dahmane@diplomatie.gouv.fr
Dakouo	Benjamin Wabè	CRESPAD / GIZ	Burkina Faso	dakouo.benjamin@gmail.com
Damas	Poda	FAO	Burkina Faso	Damas.Poda@fao.org
Damiba	Dieudonné	LuxDev	Burkina Faso	dieudonne.damiba@luxdev.lu
Damiba	Marius	LuxDev	Burkina Faso	mariusdamimba@luxdev.lu
Darmane	Lawan	RAYOUA KARKARA	Niger	lawandarmane@gmail.com
Decraene	Paul-Antoine	Ambassade de France	Burkina Faso	paul-antoine.dekraene@diplomatie.gouv.fr
Deffontaines	Sylvain	Agrisud International	France	deffontaines@yahoo.fr
Deid	Ahmed	GNAP	Mauritanie	
Dembaga	Demba	DKGF-France	France	dembadembaga@gmail.com
Demerre	Séverine	CARI	Mauritanie	carioasismauritanie@gmail.com
Derkimba	Adeline	CARI	France	adeline@cariassociation.org
Diallo	Ahmed Sékou	AFAD	Mali	sahmediallo@gmail.com
Diallo	Oumar	GMV Mauritanie	Mauritanie	oumar5040@yahoo.fr
Diallo	Ousséni	Green Cross Burkina Faso	Burkina Faso	greencross.burkinafaso@gmail.com
Diallo	Hamidou	Mairie de Dori	Burkina Faso	djambodiallo@gmail.com
Dianda	Issa	CONAJEC	Burkina Faso	isdianda@yahoo.fr
Diany	Brahima	SICM	Mali	dianybrahima@yahoo.fr
Diasso	Malakilo	Sahel Energie Solaire	Burkina Faso	mdiasso@gmail.com
Diop	Abdoul	Groupement national des agropasteurs	Mauritanie	diopabdulamadiri@gmail.com
Diop	Mamadou	IED Afrique	Sénégal	mamadoudiop@iedafrique.org
Diop	Malick	OSS	Sénégal	mdiop@pdidas.org
Djatougbe Akouvi	Aziaka	Togo Welfare	Togo	togowelfare@gmail.com
Dondasse	Mounirayou	Club Jeune Laafi	Burkina Faso	clubjeunelaafi@gmail.com
Doucoure	Koumba	Ville de Montreuil	France	koumba.doucoure@montreuil.fr
Doulcom	Lazare	Mouvement Écologique du Burkina Faso	Burkina Faso	doulcomlaz@yahoo.fr
Doulcom	Guillaume	SOS Sahel International	Burkina Faso	guillaume.doulcom@sossahel.org
Doulkom	Adama	GMV Burkina Faso	Burkina Faso	doulkom.adama@yahoo.fr
Drabo	Souleymane	SPONG	Burkina Faso	drabo63@outlook.com
Dragstra	Fiona	Both ENDS	Pays-Bas	f.dragstra@bothends.org
Draz	Mohamed	DRC	Egypt	draz127@yahoo.com



Dridi	Leila	OSS	Tunisie	leila.dridi@oss.org.tn
Dumet	Dominique	IRD	Burkina Faso	dominique.dumet@IRD.fr
Duponnois	Robin	Agropolis International	France	robin.duponnois@ird.fr
Eatemad	Rafalla	DRC	Égypte	
El Adj Ilboudo	Kadre	Union départemental des éleveurs	Burkina Faso	
Elagab	Mohammed Abdalla Idres	Chamber of agriculture & livestock	Soudan	mohamedidag@gmail.com
Elradi Saboon	Sharafaeldeen	Pasturalist union of sinnar state	Soudan	khldsaboon@gmail.com
Eva	Dossche	Hommes et Terres	Burkina Faso	eva.dossche@hommesetterre.com
Fadlalla	Osman	Al Massar organization	Soudan	hq@almassar.org
Fall	Mamadou	IED Afrique	Sénégal	mfall@iedafrique.org
Faye	Aliou	UICN	Burkina Faso	aliou.faye@iucn.org
Ferrari	Serena	FAO	Italie	Serena.Ferrari@fao.org
Foyet	Metolo	Université d'Abomey Calavi	Bénin	metolof@gmail.com
Gambo	Amadou	ONG CDR	Niger	ongcdr@yahoo.fr
Ganame	Assita	CONAJEC	Burkina Faso	
Garreau	Jean-Marc	SOS SAHEL International	Sénégal	jean-marc.garreau@sossahel.org
Gaye	Souleymane	NITIDAE	Burkina Faso	a.nicole@nitidae.org
Getahun	Tezera	Pastoralist Forum Ethiopia	Éthiopie	tezerag@yahoo.co.uk
Gizaw Gebremariam	Asfaw	ISD	Éthiopie	gizawgeb@gmail.com
Gnanou	Adama	Réseau MARP	Burkina Faso	ouedraogom.mathieu@yahoo.fr
Gosso	Laurette	CEPAZE	France	contact@cepaze.org
Goungounga	Justin	Conseil National pour le Développement Durable	Burkina Faso	jgoungounga@yahoo.fr
Guel	Alain	Catholic Relief Services	Burkina Faso	alain.guel@crs.org
Guyon	Francis	ISSEP	Burkina Faso	e.hallot@issep.be
Halilou	Moussa	CNCOD / ReSaD	Niger	resadniger@yahoo.fr
Hallot	Eric	ISSEP	Belgique	e.hallot@issep.be
Hamadou	Mohamed	Association de Développement de Caravane de Goobaad	Djibouti	dad.arho2@gmail.com
Hamrouni	Abdelbasset	ACDD Gabes	Tunisie	bacet0863@gnet.tn
Hima	Amina	Kassai	Niger	hima.amina@yahoo.fr
Ider	Mohammed	APEB	Algérie	idermed47@gmail.com
Idi	Nounnou	AREN	Niger	idinounnou@gmail.com
Ilboudo	Mouniratou	Club Jeune Laafi	Burkina Faso	clubjeunelaafi@gmail.com
Jiajia	Luo	China Green Foundation	Chine	jiajluo@millionforest.org
Kaba	Fatimata	Enda Energie	Sénégal	tatima_ta@yahoo.fr
Kabore	Mahamadi	Club Jeune Laafi	Burkina Faso	clubjeunelaafi@gmail.com
Kabore	Soumaila	CONAJEC	Burkina Faso	soumb24@gmail.com
Kabore	Faycal Omar	Makesense	Burkina Faso	faycal@makesense.org
Kabore	Beatrice	OCADES	Burkina Faso	b.kabore97@yahoo.fr
Kabore	Sindewindin	Projet Neer Tamba	Burkina Faso	sindewindinsimonkabore@gmail.com



Kabore	Athanase Fidele	Radios Rurales International	Burkina Faso	afkabore@gmail.com
Kabore	Daouda	SPONG	Burkina Faso	daouda.kabore@spong-bf.org
Kabore	Kouka	GRET	Burkina Faso	kaborekouka@gmail.com
Kamba	Mamadou	AGED	Burkina Faso	kambamamadou@yahoo.fr
Kanazoe	Yacouba	Inades-Formation	Burkina Faso	yacouba.kanazoe@gmail.com
Karama	Abdoulaye	SOS SAHEL International	Burkina Faso	abdoulayekarama5@gmail.com
Kiema	Prosper	Fondation Jean Paul II	Burkina Faso	aproski24@yahoo.fr
Kiemtoré	Moussa	Association Promoculture	Burkina Faso	kientore.moussa@gmail.com
Kindo	Adrien	PASMEP	Burkina Faso	pawendkindo@gmail.com
Kindo	Issa	Projet Neer Tamba	Burkina Faso	kindoissaler@yahoo.fr
Kindo	Mamoudou	Université Ouaga I	Burkina Faso	kindomamoudou@live.fr
Kintiga	Jean Aimé	Terre et Humanisme	Burkina Faso	e.patetsos@terre-humanisme.org
Konaré	Daouda	GMV Mali	Mali	daoudakonare67@gmail.com
Kondombo	Thérèse	APIL	Burkina Faso	apil@fasonet.bf
Kouadio	Kouakou Jean	Groupe Afrique de l'Ouest de l'UNCCD	Côte d'Ivoire	kouadiokolou@yahoo.fr
Koutou	Mamadou	SAFGRAD	Burkina Faso	Koutoum@africa-union.org
Kouyate Goundo	Sissoko	REFEDE	Mali	goundo.sora@gmail.com
Kroma	Seydou	Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso	Burkina Faso	
Lambert	Benoît	La Voute Nubienne	France	communication@lavoutenubienn e.org
Lankoandé	Camille	JUDEVD	Burkina Faso	judevd_burkina@yahoo.fr
Lapeyre de Cabanes	Xavier	Ambassadeur de France	Burkina Faso	
Lapeyrie	Frédéric	Agropolis International	France	robin.duponnois@ird.fr
Lougue	Aboubacar Okana	CONAJEC	Burkina Faso	aokana.lougue@conajec.org
Lumumba	Amory	CARI	France	contact@cariassociation.org
Lungaho	Linda	UICN	Kenya	Linda.Lungaho@iucn.org
Mabrouk	Mohamed Y.	SECS-Sudan	Soudan	mohamedmabrouk.zoa@gmail.com
Magero	Chris	UICN	Kenya	chris.magero@iucn.org
Mahamat Sani	Abakar	FROEKI	Tchad	mahamatsaniabakar@yahoo.com
Maïga	Boubakar	RECOPA	Burkina Faso	recopa74@yahoo.fr
Maïga	Amadou Nouhoun	A2N	Niger	amadounouhounmaiga@gmail.com
Maïsharou	Abdou	GMV Niger	Niger	maïsharou.abdou@yahoo.fr
Mallé	Halimatou	REFEDE	Mali	mallehalima@gmail.com
Mampuya	Christian	Kynarou	Burkina Faso	
Manzano Baena	Pablo	UICN	Kenya	pablo.manzano.baena@gmail.com
Mar	Ndeye Fatou	OSS	Tunisie	fatou.mar@oss.org.tn
Masumboko	Bora	UICN	Kenya	bora.masumbuko@iucn.org
Mberyo	Noella	SPONG	Burkina Faso	noelmbereyo@gmail.com
McGahey	Daniel	Eath Systems	UK	daniel.mcgahey@gmail.com
Meadat	Amer	UICN	Jordanie	amermeadat@iucn.org
Millogo	René	PASMEP	Burkina Faso	renemillogo@gmail.com
Milogo Kale	Julienne	CONAJEC	Burkina Faso	



Mohamed	Faisa	Le Baobab	Burkina Faso	
Montoiro	Marcos	UNCCD	Espagne	mmontoiro@unccd.int
Moreira	Adewala fawaz	ICFP	Bénin	adewalefawaz10@gmail.com
Mortabit	Marouane	Merouane Touali Consulting	Maroc	merouane.touali@gmail.com
Moulai	Adel	APEB	Algérie	moulaidel@hotmail.com
Moutari	Maman	HEKS/EPER	Niger	kaspar.akermann@heks.ch
Mowad	Galal	CEDARE	Egypt	amegeed@cedare.int
Moyenga	Jean Jacques	Cadre de concertation des Éleveurs de la région de l'Est	Burkina Faso	
Muller	Marine	OSHUN	Burkina Faso	marine.muller@oshunconnect.com
N'Do	Antoine	SP/GIRE	Burkina Faso	ndoantoine@yahoo.fr
Nabaloum	Angèle	IRD	Burkina Faso	
Naghizadeh	Nahideh	CENESTA	Iran	nahid.naghizadeh@gmail.com
Nakande	Alassane	CONAJEC	Burkina Faso	nakandal@yahoo.fr
Namoano	Yemboado Georges	GIZ	Burkina Faso	yemboado.namoano@giz.de
Nanan	Zakaria	SOS SAHEL International	Sénégal	emilie.rouxel@sossahel.org
Nassouri	Odette	ATT	Burkina Faso	
Ndiaye	Ousmane	PPZS / ISRA	Sénégal	fisco42000@yahoo.fr
Neino	Ali	MBR	Niger	
Ngangtar	Ramadji	GMV Tchad	Tchad	daidom8@gmail.com
Nikiema	Sosthène	Terre Verte	Burkina Faso	sosnikiema@gmail.com
Nouhou	Rahaman	HIMMA	Niger	association_himma@yahoo.fr
Ogali	Claire	UICN	Kenya	claire.ogali@iucn.org
Osei	Kari Kari	OSS	Ghana	oseikarikari63@gmail.com
Osman	Ali Hamid Osman	OSS	Soudan	alihamido@hotmail.com
Otieno	Ken	Rangelands Initiative/CELEP	Kenya	kenotieno@reconcile-ea.org
Ouangrawa	Boukari	PASMEP	Burkina Faso	ouaboukari@yahoo.fr
Ouattara	Prosper	LuxDev	Burkina Faso	prosper.ouattara@luxdev.lu
Ouattara	Allamadogo	REACH Italia	Burkina Faso	oallamadogo@yahoo.fr
Ouattara	Fousséni	V4CP / SNV	Burkina Faso	ofousseni@snv.org
Oubda	Dimitri	Fondation Tartaga	Burkina Faso	
Ouedraogo	Delphine	Ambassade de Suède	Burkina Faso	delphine.ouedraogo@gov.se
Ouedraogo	Abdoulaye	APIL	Burkina Faso	apil@fasonet.bf
Ouedraogo	Salmata	ASND	Burkina Faso	Sally_son@hotmail.fr
Ouedraogo	Marie Louise	CONAJEC	Burkina Faso	ouedlouis@gmail.com
Ouedraogo	Hamado	DGEAP/MRAH	Burkina Faso	ohamadou25@yahoo.fr
Ouedraogo	Nomewendé Joël	FNGN	Burkina Faso	joel.ouedraogo@fngnbf.org
Ouedraogo	Oureratou	UICN	Burkina Faso	oureratou.ouedraogo@ext.iucn.org
Ouedraogo	Razingrim	UICN	Burkina Faso	razingrim.ouedraogo@iucn.org
Ouedraogo	Rachid	L'Economiste	Burkina Faso	
Ouedraogo	Amadé	MEEVCC	Burkina Faso	amadejunior@yahoo.fr
Ouedraogo	Kassoum	MODHEM / SNV	Burkina Faso	kouedraogo@snv.org
Ouedraogo	Benoît	PMF-FEM	Burkina Faso	benoit.ouedraogo@gmail.com
Ouedraogo	Issouf	Projet Neer Tamba	Burkina Faso	issouf.oueder@gmail.com



Ouedraogo	Moussa	Projet Neer Tamba	Burkina Faso	moussa_oued@yahoo.fr
Ouedraogo	Mathieu	RESEAU MARP	Burkina Faso	ouedraogom.mathieu@yahoo.fr
Ouedraogo	Ousseini	ROPPA	Burkina Faso	
Ouedraogo	Evans Boris	SPONG	Burkina Faso	boris.ouedraogo@spong-bf.org
Ouedraogo	Omer	SPONG / ReSaD	Burkina Faso	omer_ouedraogo@yahoo.fr
Ouedraogo	Richard	SPONG / ReSaD	Burkina Faso	ouedraogorichard36@gmail.com
Ouily	Boubacar	La Voute Nubienne	Burkina Faso	communication@lavoutenubienn e.org
Ouma	Daniel	Tanzania Natural Resource Forum	Tanzanie	d.ouma@tnrf.org
Pananditigri	Roch	GMV Burkina Faso	Burkina Faso	rochpan3@yahoo.fr
Perez Pardo	Octavio	CIASE	Argentine	octavioperezpardo@gmail.com
Radjaa	Boudjéma	Association SPEZA	Algérie	radjbou200@yahoo.fr
Ramde	François Paul	UFC Dori	Burkina Faso	ramdefp@ufc-dori.org
Rapademnaba	Henri	Fondation Tartaga	Burkina Faso	
Rizqiya	Ahmad	OSS	Nigeria	smallkato2015@yahoo.com
Romba	Jules	Projet Neer Tamba	Burkina Faso	stanislasromba@gmail.com
Sako	Amidou	GCOZA	Mali	gcoza.mali@gmail.com
Samar	Taha	UICN	Jordanie	samar.taha@iucn.org
Sankara	Issa	Fédération des Eleveurs du Burkina du BAM	Burkina Faso	
Sanogo	Wayirmin Alassane	PRODIATA / SNV	Burkina Faso	wsanogo@snv.org
Sanon	Lydie	CRESPAD	Burkina Faso	sanonlydie@yahoo.fr
Saraneh	Enas	UICN	Jordanie	
Sarre	Marie Eudoxe	TARPAGA	Burkina Faso	eudoxesarre04@gmail.com
Savadogo	Mathieu	ARFA	Burkina Faso	mathsava@yahoo.fr
Savadogo	Teeg Wendé Barthelemy	Association Zood Nooma pour le Développement (AZND)	Burkina Faso	barth_tel@yahoo.fr
Savadogo	Yves	Hommes et Terres	Burkina Faso	yves.savadogo@hommesetterre. com
Sawadogo	Carine	Club Jeune Laafi	Burkina Faso	clubjeunelaafi@gmail.com
Sawadogo	Victor	RIKOLTO	Belgique	
Schüller	Stefan	Both ENDS	Pays-Bas	stefan-schueller@gmx.de
Segbo	Yaya	Commune urbaine de Dori	Burkina Faso	segbo70@yahoo.fr
Sene	Babacar	Agropasteur	Sénégal	agropasteur@yahoo.fr
Shahira Hassan Ahmed	Wahbi	LAS	Soudan	shuhryar@yahoo.com
Simboro	Aly	Office International de l'EAU	Burkina Faso	
Sinare	Hanna	Stockholm Resilience Centre	Suède	hanna.sinare@su.se
Siri	Mariama	SPONG	Burkina Faso	sirimariam@yahoo.fr
Siri	Marlène-Wazina	SPONG	Burkina Faso	sirimarlene2@gmail.com
Skirrow	Tom	Tree Aid	UK	tom.skirrow@treeaid.org
Somba	Adolphe	France Volontaires	Burkina Faso	adolphe.somda@france- volontaires.org
Some	Roland	SPONG	Burkina Faso	rolandsome84@gmail.com
Sorgho	Mahamadi	Terre Verte	Burkina Faso	sosnikiema@gmail.com
Soubeiga	Raïssa	CONAJEC	Burkina Faso	



Soumana	Idrissa	INRAN	Niger	
Sow	Samba Mamadou	ADID	Sénégal	
Syan	Patrice	Hunger project Burkina Faso / SPONG	Burkina Faso	patricesyan@yahoo.fr
Taaimi	Haissam	Association for Development and Renewal	Lebanon	dralbb@gmail.com
Tagnabou	Dambatia Lazare	MEEVCC	Burkina Faso	wedambatia@yahoo.fr
Taleb Ahmed	Jeddou Mohamed Elmoctar		Mauritanie	
Tamboura	Hamidou	SICM	Mali	hamidoutamboura21gmail.com
Tangem	Elvis Paul Nfor	African Union Commission	Ethiopie	elvispault@africa-union.org
Tankoano	Michel Jérôme	CNEDD	Burkina Faso	mjtankoano@yahoo.fr
Tapsoba	Louis Marie Dominique	AFEP	Burkina Faso	louistapsoba@gmail.com
Tarpilga	Corneille	Université de Bobo	Burkina Faso	corneilletarpilga@gmail.com
Terris	Bernard	Danaya	France	bernard.terris@danaya-france.org
Thiaw	Ibrahim	Secrétaire Exécutif de la CNULD	Allemagne	
Thibon	Maxime	IRD	Burkina Faso	maxime.thibon@ird.fr
Thiombiano	Evariste	CONAJEC	Burkina Faso	evaristeth18@gmail.com
Thiombiano	Adissatou Mariam	TARPAGA	Burkina Faso	adissath@yahoo.fr
Tidjani	Adamou	Université Abdou Moumouni	Niger	didierta@yahoo.fr
Tiemtoré	Elisabeth	CONAJEC	Burkina Faso	
Tiemtoré	Sylvestre	SPONG	Burkina Faso	bilsy73@gmail.com
Tientega	Lionel Michaël	Autre Terre	Burkina Faso	lionel.tientega@autreterre.org
Toe	Raïssa	CONAJEC	Burkina Faso	
Toinon	Sibiri	AIDAS	Burkina Faso	sibiri@aidasburkina.org
Touali	Merouane	Merouane Touali Consulting	Maroc	merouane.touali@gmail.com
Tougiani	Abasse	INRAN	Niger	abasse.tougiani@gmail.com
Toure	Ibra	CILSS/CIRAD	France	ibra.toure@cirad.fr
Traore	Louis-Blanc	OSS	Tunisie	louisblanc.traore@oss.org.tn
Traore	Daouda	Tiipaalga	Burkina Faso	daouda.traore@tiipaalga.org
Traore	Arouna	CCIDS	Burkina Faso	diaye077@gmail.com
Traore	Farid	CNRST/INERA	Burkina Faso	farid.traore@yahoo.fr
Tsegazeab	Embaye	GMV Érythrée	Érythrée	tsegazeabembaye87@gmail.com
Turcaud	Sébastien	Association Voute Nubienne	Burkina Faso	sebastien.turcaud@lavoutenubienne.org
Valea Diallo	Fatimata	PASMEP	Burkina Faso	fatouvalea@yahoo.fr
Vall Naffa	Mohamed	Tenmiya	Mauritanie	mvnaffa@yahoo.fr
Van Haren	Nathalie	Both ENDS	Pays-Bas	n.vanharen@bothends.org
Veillon	Anna	Enda Pronat	Sénégal	annaveillon@gmail.com
Vogt	Gill	LuxDev	Burkina Faso	gill.vogt@luxdev.lu
Wael	Alrashdan	Ministry of Agriculture	Jordanie	wael_alrashdan@yahoo.com
Weldetsadik	Abebe Seifu	GMV Éthiopie	Éthiopie	seifuabebe99@gmail.com

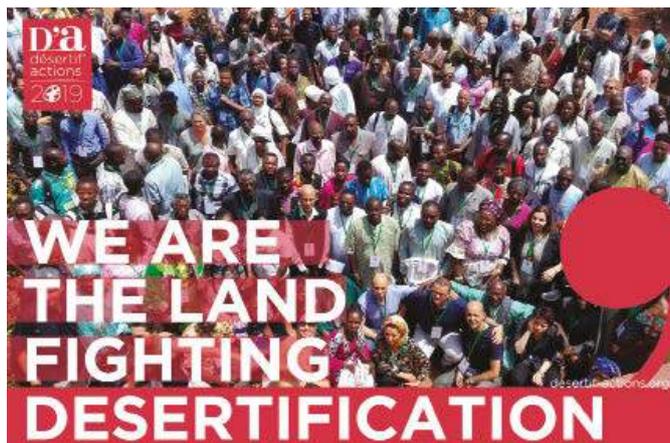


Woirin	Didier	APEFE	Burkina Faso	d.woirin@apefe.org
Wyard	Coraline	ISSEP	Belgique	e.hallot@issep.be
Yahaya	Ahamed	CARI	Algérie	carioasisalgerie@gmail.com
Yameogo	Mariam	ADIF	Burkina Faso	mariambadini12@gmail.com
Yameogo	Mickaël	SPONG	Burkina Faso	mickaelyk@gmail.com
Yanogo	Philippe	OCADES	Burkina Faso	philyanogo@gmail.com
Yatabéré	Abdou	GRDR	Mauritanie	abdou@yatabere@grdr.org
Yeboah	Emmanuel	OSS	Ghana	yeboatus@yahoo.com
Yevuh	Géraud	Élevages sans frontières	Togo	geraud.yevuh@elevagessansfrontieres.org
Yougbare	Souleymane	CNAbio	Burkina Faso	youqbaresouleymane@gmail.com
Zabbaou	Liman	Ville de Montreuil	France	zabbaou.liman@montreuil.fr
Zerbo	Ibrahima	GRDR	Mali	ibrahima.zerbo@grdr.org
Zerbo	Adama	SOS SAHEL International France	Tchad	emilie.rouxel@sossahel.org
Zombré	Sandrine	Réseau Action pour le Climat	Burkina Faso	sandyzombre@gmail.com
Zongo	Jean Eudes Wendintoin	ASMADE	Burkina Faso	eudes-z@ongasmade.org
Zongo	Aline	Inades-Formation	Burkina Faso	aline.zongo@inadesfo.net
Zongo	Dominique	OSS	Burkina Faso	zongo_dominique@yahoo.fr
Zorome	Zarafilou	CONAJEC	Burkina Faso	zorafilou007@conajec.org
Zougba	Tounougrenoma Serge	Tiipaalga	Burkina Faso	serge.zougba@tiipaalga.org
Zoungrana	Louis Evence	OSS	Tunisie	louis.zoungrana@oss.org.tn
Zouré	Cheick Oumar	Zie	Burkina Faso	cheickoumar.zoure@gmail.com



3AO : Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest
ACD : Action Contre la Désertification (projet de la FAO)
AFD : Agence Française de Développement
AFR100 : Initiative Africaine pour la Restauration des Forêts et Paysages
APGMV : Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
CARI : Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
CBD : Convention sur la Diversité Biologique
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCRS : Commission Climat sur la Région du Sahel
CEDEAO : Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CILSS : Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNDD : Conseil National pour le Développement Durable (Burkina Faso)
CNULD : Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification
COP : Conférence des Parties
CRIC : Comité de révision de la mise en œuvre de la Convention
CSA : Comité de la Sécurité Alimentaire
CST : Comité Sciences et Technologies
D'a : Désertif'actions
FACI : Fermes Agricoles Communautaires Intégrées
FAO : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FIE : Fonds d'Investissement pour l'Environnement
GCF : Fonds Vert pour le Climat
GDT : Gestion Durable des Terres
GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (CCNUCC)

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HLPE : Panel d'Expert de Haut niveau (Nations Unies)
IGMVSS : Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel
IPBES : Plateforme Intergouvernementale Science-Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (CBD)
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
IYRP : Année Internationale des Parcours et des Pasteurs
LCD : Lutte Contre la Désertification
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NDT : Neutralité en matière de Dégradation des Terres (ODD15.3)
OCB : Organisation Communautaire de Base
ODD : Objectifs de Développement Durable
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile
OSS : Observatoire du Sahara et du Sahel
PIB : Produit Intérieur Brut
RADDO : Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis
ReSaD : Réseau Sahel Désertification
RIOD : Réseau International des Organisations sur la Désertification
RNA : Régénération Naturelle Assistée
ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SIG : Système d'Information Géographique
SPI : Interface Science-Politique de la CNULD
SPONG : Secrétariat Permanent des ONG (Burkina Faso)
UA : Union Africaine
UE : Union Européenne
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature



Le quatrième Sommet international des acteurs de la société civile Désertif'actions s'est tenu à Ouagadougou au Burkina Faso du 19 au 22 juin 2019 et a rassemblé **plus de 380 participants** venus d'une quarantaine de pays, représentant **230 organisations multi-acteurs** : communautés de base, ONG, scientifiques, collectivités locales, organisations internationales, acteurs du secteurs privés et publics...

Cette **quatrième édition** s'est tenue pour une première fois sur le continent africain, dans un pays dont 19% des terres du territoire national sont dégradées et qui a perdu 2,4 millions d'hectares de forêts, devenant

des savanes en seulement 11 années. Cette situation reflète la réalité du Sahel et plus largement la progression rapide de la dégradation des terres dans le monde.

Dans la perspective des négociations de la 14^{ème} Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en Inde en septembre 2019, les participants entendent peser sur les décisions et remettre les terres au centre des préoccupations. Pour cela, une déclaration intégrant les contributions et recommandations issues des trois jours de travaux a été validée en clôture du Sommet.

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION

« Notre conviction est qu'il faut mobiliser, avec nous tous, acteurs du développement que nous sommes, les forces en présence en milieu paysan, pastoral, oasiens et tant d'autres, qui sont citoyens du monde à nos côtés : ensemble, nous ne sommes pas les défenseurs de la terre face à la désertification, mais désormais NOUS sommes la terre qui se défend. »

(...) Conscients des regains d'insécurité, nous refusons de nous laisser effrayer et affirmons par notre présence et nos travaux que nous sommes déterminés à opposer notre résistance à la fatalité du destin.

(...) Nous sommes déterminés à mener à bien les discussions sur le foncier dont le sujet est porté pour la première fois explicitement à l'agenda officiel de la conférence des parties de la CNULCD.

(...) Dans cet agenda, nos contributions iront aux liens terre / biodiversité / climat, au lien terre / énergies renouvelables, au lien rural / urbain et au lien terre / santé.

PARTENAIRES FINANCIERS



PARTENAIRES



desertif-actions.org
 #DesertifActions
 Desertif'actions

ORGANISATEURS

